

**CONSEIL COMMUNAL**  
**GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 25 février 2015 à 19h00**  
**Openbare zitting van woensdag 25 februari 2015 te 19u00**

**M. le Président, Michel Eylenbosch :**

La séance publique est ouverte.  
De openbare zitting is open.

Pour votre information, nous avons deux interpellations citoyennes, mais nous avons également une audition disciplinaire qui doit se faire à huis clos et donc, je suspends la séance publique et je demande au public de bien vouloir quitter la salle.

*La séance publique est suspendue, le public quitte la salle.*  
*De openbare zitting wordt geschorst, het publiek verlaat de zaal.*

**#012/25.02.2015/A/0001#**

**Audition disciplinaire à huis clos.**  
**Disciplinair verhoor met gesloten deuren.**

---

*La séance publique est rouverte, le public revient dans la salle.*  
*De openbare zitting wordt heropend, het publiek komt terug in de zaal.*

**012/25.02.2015/A/0002#**

**Interpellation citoyenne relative au ramassage des immondices.**  
**Interpellatie van de burgers betreffende de vuilophaling.**

---

**M. le Président :**

Je demande à Madame Goulam de bien vouloir s'avancer et de prendre place. Vous avez le micro qui est devant vous, il vous suffira de pousser sur le bouton pour que le micro s'allume. Je rappelle pour tout le monde la procédure : Madame, vous avez un temps de parole de cinq minutes pour exposer vos questions, ensuite il y aura la possibilité pour les chefs de groupe de placer un commentaire avant la réponse du Collège et puis ensuite vous aurez la possibilité de conclure le point en faisant vos commentaires par rapport aux réponses que vous aurez reçues. Et vous aurez un délai de trois minutes pour faire cela.

Madame Goulam, je vous cède la parole.

**Mme Goulam, interpellante citoyenne :**

Bonsoir, je m'appelle Yasmine, je viens vous demander à vous, Conseillers communaux, de vous prononcer sur la mesure régionale de la suppression de la collecte des déchets par semaine. Je vous demande de nous aider à maintenir les rues de notre quartier propres. La plupart d'entre vous, tout comme moi, nous étions au rassemblement des habitants en l'honneur de Molenbeek, déclarant leur amour pour la Commune. En tant que responsables politiques, vous devez nous donner les moyens de garder nos rues propres, ce qui est loin d'être le cas dans le bas de Molenbeek. Ces problèmes de propreté décupleraient si la Région décidait de supprimer un passage de ramassage des immondices par semaine, en n'en laissant plus qu'un seul. Regardez mon cas, je vis dans un logement de 56 m<sup>2</sup> et mon ménage comporte quatre personnes. Une situation fréquente dans notre

quartier qui, comme vous le savez, est un des plus densément peuplés de la ville. C'est aussi là que les logements sont les plus réduits, près de 50 % des logements font moins de 55 m<sup>2</sup>. Le bas de Molenbeek-Saint-Jean est le deuxième quartier de toute la Région en termes de taille de ménage. En gros, nous sommes beaucoup de grandes familles à vivre dans des petits logements. Même en faisant des efforts, au bout de quatre jours, les déchets commencent à sentir mauvais. Heureusement, nous pouvons les sortir deux fois par semaine. La situation n'est pas parfaite, il faudrait installer un système de containers efficaces, notamment dans les logements sociaux où j'habite ou dans les grandes tours du boulevard Edmond Machtens. La Commune pourrait aussi réinstaurer un système de ramassage gratuit des encombrants, comme c'était le cas il y a quelques années à Molenbeek-Saint-Jean. Bref, déjà aujourd'hui il y aurait déjà beaucoup à faire pour nous donner les moyens de garder nos rues et nos appartements propres. Si comme le prévoit la Ministre Laanan, nous ne pouvons plus sortir la poubelle qu'une seule fois par semaine, la situation de notre quartier va devenir encore plus préoccupante. Nous allons devoir garder pendant une semaine les déchets des ménages de six, sept ou parfois huit personnes dans un appartement de 60 m<sup>2</sup> sans balcon. En gros, ceci nous condamne à vivre dans notre crasse. Imaginez-vous deux semaines de canicule au mois de juin, il y a fort à parier qu'un nombre de familles décideront de sortir clandestinement leurs poubelles à des jours moins appropriés, voire trois jours avant le ramassage qui serait hebdomadaire. Conséquence de cela, des montagnes de poubelles jalonnent notre trottoir et peut-être vous direz-vous que ce sera l'occasion de faire rentrer quelques euros dans la caisse de la Commune, en attendant nos rues seront encore plus sales, encore plus malodorantes développant davantage des risques pour la santé publique.

Troisième conséquence, le jour de ramassage, pendant 12 heures, les trottoirs étroits du bas de Molenbeek seront jalonnés de montagnes de sacs-poubelle incommodants le passage des habitants et favorisant le développement des mauvaises odeurs en attirant les rats.

Enfin, on pourrait parler des travailleurs employés par la Région qui se verront imposer une charge de travail deux fois plus élevée physiquement. Il y a aussi les travailleurs communaux qui devront multiplier leurs interventions à cause de la multiplication des dépôts clandestins.

Vous avez compris le tableau pour les habitants, pour les passants, pour les enfants pour les commerçants, cette mesure sera une catastrophe. Je demande au Conseil communal de prendre des mesures à l'échelle de Molenbeek-Saint-Jean afin d'améliorer la propreté dans nos rues.

Merci de votre compréhension. J'aime beaucoup Molenbeek-Saint-Jean et j'aime Molenbeek propre.

*(Applaudissements - Applaus)*

**M. le Président :**

S'il vous plaît, on ne manifeste pas dans la salle.

Je fais une petite communication pour l'ensemble des Conseillers communaux. Nous avons un petit problème avec le système informatique et donc malheureusement, le tableau que nous avons habituellement, ne fonctionne pas et donc quand je vous donnerai la parole, je vais vous demander de vous-même pousser sur le bouton qui allumera à ce moment-là votre micro. Madame Tamditi, votre micro est allumé, si vous pouvez le couper.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le Président.

Merci à cette habitante d'un quartier que je connais bien, puisque j'habite derrière et merci à tous les habitants qui ont rejoint Madame. D'abord, on a un point commun ici, c'est que nous aimons tous Molenbeek-Saint-Jean et nous aimons tous que Molenbeek-Saint-Jean soit le plus propre possible. Alors je voudrais vous remercier pour votre interpellation citoyenne, parce que c'est vrai que vous pointez un problème, une difficulté et je pense qu'il y a beaucoup de problèmes de communication derrière, ici on n'est pas au Parlement régional et je pense qu'ici tout le monde a des représentants au Parlement régional, mais il est clair qu'il y a un problème de communication dans ce qui est évoqué, même s'il n'y a encore rien de définitif fort heureusement. Mais ce que je trouve intéressant dans votre interpellation, et que j'apprécie beaucoup Madame, c'est qu'en fait, vous expliquez que la propreté, c'est l'affaire de tous. Ce n'est pas juste la région, ce n'est pas juste la Commune, ce ne sont pas seulement les habitants, c'est tout le monde. Ce sont les écoles, c'est le Logement Molenbeekois, il faut faire quelque chose. Il y a une concentration d'habitants importante et il y a lieu de faire quelque chose d'important par rapport à ça. Donc, les partenaires sont multiples, je pense que c'est bien ce que vous avez fait, c'est positif, et j'espère que ça va inspirer le Conseil communal parce qu'on ne doit pas répondre aujourd'hui à tous les problèmes, mais nous réitérons en tout cas une demande que nous avons déjà formulée ici, d'avoir une discussion sérieuse au Conseil communal sur la propreté à Molenbeek-Saint-Jean, mais pour englober tous les acteurs. Il ne faut pas se renvoyer la balle et jouer au ping-pong parce que je pense que les habitants, ce n'est pas ça qu'ils veulent. Les habitants, ce qu'ils veulent, ce sont des solutions concrètes. Ils veulent des rues propres, ils veulent des balayeurs qui passent, qui nettoient convenablement, des bons ramassages, des ramassages en adéquation avec la population. Moi personnellement, j'habite là et je trouve qu'il faudrait même ramasser plus que deux fois par semaine dans nos quartiers populaires. Les écoles sont aussi des partenaires, il y a un travail éducatif à faire avec les enfants, aussi par rapport au triage, par rapport à la manière dont on consomme, la manière dont on produit des déchets, donc je pense et c'est ce que j'apprécie beaucoup dans votre intervention, je ne vais pas être plus long, mais je pense qu'elle doit nous inspirer pas seulement l'Echevin de la Propreté publique, pas seulement le Collège des Bourgmestres et Echevins, mais l'ensemble des membres de ce Conseil communal, pour qu'on ait vraiment une action concertée entre tous les acteurs et tous les intervenants, les habitants, les enfants, les écoles, le Logement Molenbeekois, la Région, la Commune, les balayeurs de rue. La suppression du ramassage des dépôts clandestins, ça a des conséquences dramatiques dans nos quartiers et notamment dans les quartiers populaires, il faut absolument le réinstaurer. On était venu ici avec une motion qui n'a pas été acceptée et nous reviendrons évidemment avec ça et je pense que vous l'avez très bien dit, le problème de la propreté publique, c'est vraiment l'affaire de tous et il y a lieu vraiment de s'y atteler de manière assez urgente.

Je vous remercie Monsieur le Président et merci encore aux habitants.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban, je peux vous demander de couper votre micro pour que la personne suivante puisse prendre la parole.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Merci Madame pour votre interpellation concernant la malpropreté dans nos rues à Molenbeek-Saint-Jean. Ce constat que vous posez, il a été posé également il y a quelques années par rapport à cette problématique, comment répondre à ce souci du quotidien, comment répondre de manière globale, comme le disait mon collègue Ikazban. Ici vous parlez des mesures prises par la Région, cette mesure n'est pas encore prise. C'est une décision qui a été prise au gouvernement. Maintenant, vous avez aussi rappelé le rôle du Collège puisque ça fait partie de ses compétences, c'est une compétence partagée. Ici il y a un travail à réaliser à notre niveau, au niveau communal, il faut objectiver les choses, c'est-à-dire qu'il faut avoir une vision claire de là où ça pose problème. Vous avez cité votre quartier qui est densément peuplé et effectivement, il faut éviter de laisser ce sentiment, que du côté de la population, on puisse dire qu'il y a des quartiers qu'on nettoie et d'autres qu'on ne nettoie pas. La propreté, c'est l'affaire de tous. Lors d'un précédent Conseil communal, il y a déjà eu une discussion par rapport à une motion qui avait été déposée par un groupe politique qui est absent aujourd'hui, et bien je pense que c'est l'occasion maintenant de faire tous ensemble un état des lieux des moyens mis en œuvre en matière de propreté ici, dans la Commune. Pourquoi pas réunir des sections réunies sur le sujet, des sections réunies, c'est inviter les techniciens des services communaux pour évoquer la question autour des membres du Conseil communal pour répondre par la suite à la problématique. C'est clair, il ne faut pas laisser les choses comme cela, il faut réagir, la balle est dans le camp du Collège, mais aussi au niveau de la Région et on ne manquera pas de réveiller vos préoccupations à différents niveaux de pouvoir.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Merci de me donner la parole.

Le mouvement Islam s'associe à cette demande et je remercie ces habitants pour leur interpellation. C'est un problème, c'est vrai, qui nous préoccupe tous, du plus petit au plus grand. Pour ma part, je considère pour l'instant que les services de propreté de Molenbeek-Saint-Jean font bien leur travail. Mais cette proposition de Madame la Ministre Fadila Laanan, je ne la comprends pas. Je ne comprends pas d'où elle lui vient, l'idée de vouloir supprimer un ramassage par semaine, est-ce qu'elle veut réduire le personnel ou est-elle loin des préoccupations des citoyens. Je considère que c'est un peu n'importe quoi. Une fois que certaines personnes sont élues et sont parachutées dans un poste ministériel, ils prennent parfois des décisions très éloignées de nos citoyens. Je trouve que la Commune a la chance encore d'avoir la possibilité, en tout cas les citoyens ont la possibilité de venir au Conseil communal et d'interpeller nos élus, c'est un pouvoir local de proximité, je trouve que c'est très bien. Je ne comprends pas tant de contradictions dans un seul parti lorsqu'il se trouve à différents niveaux de pouvoir et puis voilà, je n'en dirai pas plus.

Vous savez très bien que nos appartements sont exigus, que nous avons des problèmes pour conserver les déchets, c'est impossible de les conserver, d'autant plus qu'on est dans une société de consommation, on nous incite à consommer et nos déchets se

multiplient, donc où faut-il les conserver ? Conserver ce ramassage deux fois par semaine, c'est vraiment un minimum.

Pour ce qui est du ramassage des encombrants, c'est vrai qu'on devrait revenir à la situation ancienne où on prenait rendez-vous par téléphone, c'était beaucoup plus pratique. Maintenant, on nous met des conteneurs et on ne sait pas très bien, parfois l'information passe mal, à des moments déterminés, il faut encore pouvoir amener ses encombrants jusqu'aux conteneurs, donc ça pose vraiment problème et donc voilà l'origine des dépôts clandestins et il faudrait vraiment que la Commune revienne aux pratiques anciennes dans ce domaine et qu'on puisse prendre des rendez-vous. Ça convenait très bien et en plus ces services communaux étaient assez larges et ils ramassaient à peu près tous qui se trouvait dans les rues.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Oui, mais je n'ai pas fini...

**M. le Président :**

Votre temps est écoulé.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais d'abord féliciter Madame pour être venue ici. L'exposé était clair et je pense que la réponse du Collège doit être claire aussi. Je pense que les habitants, pas mal d'habitants veulent contribuer à la propreté et qu'ils tiennent à la propreté à Molenbeek-Saint-Jean et contribuent à cela, ils font des efforts, mais ne doivent pas souffrir des irresponsabilités des autres. C'est là qu'évidemment la politique de propreté intervient. C'est la Commune et la Région qui doivent assurer que les habitants, cent pourcents des habitants Molenbeekoïses ne souffrent pas des actes des autres. Je pense que pour éviter que Molenbeek-Saint-Jean soit sal, pour faire en sorte que les habitants puissent contribuer à la propreté, il faut aussi créer les conditions pour que tout le monde puisse aider et contribuer à la propreté. Je pense que les politiques de propreté ne tiennent pas toujours compte des conditions de vie des Molenbeekoïses. Je pense qu'effectivement la décision de supprimer une tournée de ramassage des poubelles blanches par semaine ne tient pas compte des conditions des appartements des Molenbeekoïses et des grandes familles qui ont des appartements trop petits. Moi, j'habite deux étages et à la limite, je peux encore stocker mes sacs dans la cave. Mais ce n'est pas le cas pour tout le monde et je peux dire que dans les grands bâtiments, dans les grands logements, aujourd'hui encore, il y a quelqu'un qui m'a parlé de cafards dans son appartement suite au fait que les sacs-poubelle s'entassent trop longtemps dans les caves. Et donc, je pense qu'effectivement ramasser deux fois par semaine, ce n'est pas un luxe et même plusieurs fois. Passer trois fois dans des quartiers densément peuplés, je ne suis pas le seul à le dire, il y a certains politiciens qui ont le sens commun de le dire aussi.

Je pense aussi que l'on doit répondre aux conditions de vie des gens, beaucoup de Molenbeekoïses n'ont pas de voiture ou on peu de moyens pour déplacer leurs encombrants vers le parc à conteneurs et donc les containers mobiles qu'on a instaurés maintenant, c'est

mal annoncé, ça traîne trop et ça prend trop de temps, ce n'est pas assez fréquent, je pense que dans les années 80 et 90, c'était possible de ramasser une fois par mois des encombrants, pourquoi ce n'est plus possible maintenant ? Je pense que la propreté serait servie de ce genre de mesures, je vois moi-même de nouveau qu'il y a une télévision qui traîne dans ma cave, il y a une partie de table, il y a plein de brots qui traînent, moi je n'ai pas de voiture non plus et donc je dois attendre et je peux attendre puisque j'ai une cave, mais il y a plein de gens, quand ils doivent déménager, ils n'ont pas toujours le temps de stocker des choses dans une cave ou dans un grenier et donc je pense que les politiques doivent faciliter la vie des habitants et pas l'inverse.

La poubelle publique sur le coin de ma rue, elle est relativement pleine, toutes les deux semaines, elle est remplie et je vous promets, quand la tournée sera supprimée, toutes les poubelles seront remplies et inutilisables pour les citoyens.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Moi aussi je voulais remercier Madame pour son intervention. Il est clair que lorsque la communication a été faite, la famille Ecolo-Groen a aussi été inquiète, mais il ne s'agit à l'heure actuelle, que d'une suggestion qui n'a pas dépassé le stade des idées. Donc pour l'instant, je pense qu'il n'y a rien de concret. Il est clair que toutes les familles politiques, et je pense que les familles qui sont concernées par la vie dans les communes où effectivement les quartiers sont densément peuplés et la taille des appartements sont petits, doivent être vigilants et doivent faire remonter les préoccupations au niveau qui concerne la gestion pratique des déchets. Comme l'a dit mon prédécesseur, la question de la propreté publique est multiple et appelle des réponses multiples. Il est clair que nous sommes également en défaveur d'un ramassage une seule fois par semaine, il faut impérativement maintenir la collecte des sacs blancs deux fois par semaine, nous plaidons aussi pour qu'il y ait à terme la collecte des sacs verts, des déchets organiques qui est actuellement un projet pilote dans certaines communes. Pourquoi est-ce que la commune de Molenbeek-Saint-Jean n'est pas encore touchée par ce projet ? On pense que ça pourrait aussi apporter des réponses parce que ça libérerait les sacs blancs de ces déchets-là.

Je suis également en faveur de sections réunies pour voir comment au niveau communal le Collège pourrait répondre de manière encore plus adéquate, de manière globale à la gestion des déchets, par l'enlèvement des encombrants, la responsabilité de tous par rapport aux dépôts clandestins.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

**M. Léonard :**

Je ne vais pas être long, je pense que Madame a très bien expliqué son inquiétude. C'était parfaitement clair et parfaitement logique. Nous connaissons aussi les projets de la ministre Laanan, je peux simplement vous confirmer que nous partageons tout à fait cette inquiétude, que réduire le nombre de ramassages à une fois par semaine, c'est une totale absurdité et donc, le groupe MR qui est derrière son Echevin qui je crois vous confirmera les démarches qu'il prend, est tout à fait d'accord avec vous, c'est quelque chose qu'il faut absolument éviter. C'est juste une question de respect de la population en fait. Une telle décision serait totalement absurde.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Léonard.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Madame, merci pour votre intervention.

Je crois que la propreté est l'affaire de tous, qu'on soit riche, qu'on soit pauvre, qu'on soit jeune, qu'on soit âgé, qu'on soit Molenbeekois né ici ou d'adoption comme moi-même, c'est l'affaire de tous. Mais soyons aussi honnêtes, la situation à Molenbeek-Saint-Jean au niveau de la propreté est catastrophique depuis au moins 10 ans. On pourrait dire, comme certains l'ont dit dans le passé que c'est à cause d'un Bourgmestre socialiste qui n'a pas voulu agir. On pourrait dire aussi que c'était par contre à cause de deux Echevins libéraux qui sont en charge du dossier depuis 10 ans. On pourrait jouer ce jeu politique et on pourrait dire aussi c'est la Région. Et à la Région, on pourrait dire c'est la Commune. On pourrait donc se renvoyer la balle dans tous les sens, comme ça se fait souvent. Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit par mes collègues, mais je rappelle à tous ici aujourd'hui, à l'Echevin et aussi à la Bourgmestre, qu'il ne faut pas répondre en renvoyant la balle, en disant qu'on ne peut rien faire, mais en proposant des choses, en agissant et en étant constructif et dire ce qu'on va faire et faire ce qu'on a promis de faire.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

**M. l'Echevin Mahy :**

Merci Monsieur le Président, merci Madame et merci à vos voisins pour cette interpellation. Vous l'avez dit, la propreté, c'est l'affaire de tout le monde et je pense qu'il y a également une unanimité par rapport à l'idée de la secrétaire d'État de limiter le nombre de ramassages à une fois par semaine. Effectivement, nous avons une unanimité pour dire que ce n'est pas une bonne chose. Heureusement, cette idée n'a pas passé la rampe de l'idée, c'est quelque chose d'important à dire. Cela fait plusieurs mois que cette idée n'a pas été mise en pratique et je pense que la secrétaire d'État a compris le message, nos messages des Echevins de la propreté publique de toutes les communes, mais également des Conseillers communaux et habitants de Bruxelles. Je crois avoir un discours rassurant en pensant que cette idée ne va pas être mise en pratique.

Effectivement, la Commune et la Région ainsi que les habitants ont tous leur rôle à jouer. En ce qui concerne la Commune, elle a récemment pris une décision excessivement importante après deux ans de réorganisation des services, après deux ans de remise à niveau des agents, nous avons pris la décision de faire un engagement massif d'une trentaine d'agents de la propreté publique. Cela représente un effort de 1 million d'euros, c'est quelque chose qui est excessivement important. Je pense, et je ne l'ai jamais caché, le fait qu'il y avait une malpropreté à Molenbeek-Saint-Jean, mais je pense que depuis quelques semaines, la situation a fortement évolué dans le bon sens. J'habite le centre historique, à côté des Etangs Noirs et je suis moi-même étonné de la propreté des rues. Vous allez me dire que je me jette des fleurs, mais c'est la première fois que je le fais parce qu'effectivement je reçois des retours et des messages comme quoi la propreté est améliorée, c'est-à-dire que nous ne parvenons pas encore d'empêcher l'acte incivique de jeter dans la rue, mais les déchets restent moins longtemps dans la rue et ça a un effet positif pour tout le monde puisque ces déchets sont vus par moins de personnes et restent moins longtemps dans la rue. Effectivement, nous avons un souci par rapport au volume de déchets que l'on génère, surtout les grands ménages Molenbeekois. Cela fait deux ans que je suis là et j'ai plaidé trois fois par an auprès de l'Agence Bruxelles Propreté et auprès du cabinet anciennement Madrane et nouvellement Laanan pour qu'on augmente le nombre de ramassages de deux à trois par semaine. Cela n'était pas possible selon l'Agence Bruxelles propreté. J'ai également demandé qu'on procède à un enlèvement des ordures ménagères via container. Ça avait l'avantage que tout le monde pouvait déposer son sac d'ordures à tout moment, tous les jours de la semaine. Cela n'a pas été possible jusqu'à présent, mais je pense qu'un jour ou l'autre Bruxelles devra se plier à cette façon de faire, puisque Bruxelles est un cas à part dans le ramassage des poubelles. Donc j'ai espoir que l'on trouve une solution avec la Région pour augmenter la capacité d'enlèvement des ordures ménagères.

La deuxième idée, il faut être honnête, n'était pas mauvaise, de réintroduire la possibilité de mettre les sacs jaunes et les sacs bleus la même semaine. Aujourd'hui, nous sommes dans une collecte avec les sacs jaunes une semaine et les sacs bleus l'autre semaine et cela pose énormément de problèmes depuis que nous sommes passés à ce système. La secrétaire d'État Laanan avait émis également l'idée de reprocéder à l'ancienne manière, c'est-à-dire du ramassage des sacs jaunes et bleus au même moment, la même semaine. Moi, je plaide aussi pour cette ancienne façon de faire puisque ça évitera pour Molenbeek-Saint-Jean des centaines de dépôts hebdomadaires en plus que nous connaissons. Parce qu'effectivement depuis les années 90, on a 25.000 habitants de plus, on a fait du tri sélectif et tous ces éléments-là ont rendu la propreté publique encore plus difficile à assumer, mais nous avons pris une responsabilité avec le Collège en engageant récemment cette trentaine de personnes. Depuis le 5 janvier, cela porte ses fruits.

Je dirais également que la commune de Molenbeek-Saint-Jean a besoin d'une déchetterie et d'un parc à conteneurs. Je fais cette demande depuis deux ans et j'espère que nous trouverons une fois, un lieu pour une déchetterie régionale à Molenbeek-Saint-Jean, parce que l'opération conteneurs que nous menons chaque mois, c'est quelque part l'idée que nous n'avons pas de déchetterie à l'heure actuelle mais nous en proposons une tous les mois. C'est vrai que ce n'est pas idéal, mais pour le moment, c'est la seule manière praticable et financière que nous proposons aux Molenbeekois.

L'enlèvement des encombrants à domicile, cela coûte 600 € la tonne. Au parc à conteneurs, cela coûte 60 € la tonne. Donc, financièrement, même l'Agence Bruxelles Propreté se pose la question par rapport à l'enlèvement des encombrants puisque l'enlèvement des encombrants à domicile n'a pas disparu, c'est un service qui est toujours assuré par l'Agence régionale, l'Agence Bruxelles Propreté. Évidemment, maintenant que la situation de la propreté publique va un peu mieux à Molenbeek-Saint-Jean, nous réfléchissons au sein du Collège pour une formule corrigée de l'enlèvement des



encombrants à domicile. Je ne vais pas venir avec une idée, une proposition qui ne serait pas réfléchi. Je prends le temps de venir avec une formule qui ne déforcera pas nos services et qui proposera un service à une certaine catégorie de population qui en a vraiment besoin, puisque c'est quand même cela que nous recherchons à la propreté publique.

Je suis toujours ouvert lors des réunions de quartier ou de rencontres citoyennes pour expliquer plus longuement les efforts que nos agents de la propreté communale font tous les jours. Je les remercie aujourd'hui parce que je vois qu'il y a des représentants syndicaux qui sont ici et il est important de remercier tous ces hommes qui aujourd'hui travaillent dans des conditions difficiles, avec les conditions hivernales et la répétition des tâches est très difficile surtout quand les actes inciviques ne cessent pas. Je les remercie ce soir, parce que c'est vraiment eux qu'il faut applaudir aujourd'hui et merci Madame encore pour votre interpellation.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Madame Goulam.

**Mme Goulam :**

Merci Monsieur.

Aidez-nous pour que cela reste au moins deux fois par semaine, parce que pour les gens qui n'ont pas de balcon ou qui n'ont pas de cave, ce n'est pas facile. Déjà qu'il faut s'y retrouver avec les sacs jaunes et les sacs bleus et les sacs blancs, rien que ça, ça pose des problèmes. Parfois, il nous arrive d'oublier de descendre la poubelle ou bien on descend la poubelle alors que le camion est déjà passé et alors moi, en ce qui me concerne je reprends mon sac et je leur remonte chez moi. Mais si on ne le fait pas, on trouve des souris dans les rues, j'ai déjà vu des cadavres de souris dans les rues, il y a aussi des rats, si vous passez dans la rue Fernand Brunfaut, juste à côté de la police de quartier, il y a des grands rats qui passent par là. Si on réduit le ramassage à une fois par semaine, comment va devenir ma rue ? C'est ça qui me fait peur.

**M. le Président :**

Merci beaucoup Madame.

*(Applaudissements - Applaus)*

Non, s'il vous plaît on ne manifeste pas au Conseil communal.

**#012/25.02.2015/A/0003#**

**Interpellation citoyenne relative au Boulevard Edmond Machtens mis en voie prioritaire.**

**Interpellatie van de burgers betreffende het Edmond Machtenslaan als voorrangsweg.**

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Ouassari.

**Mme Ouassari, interpellante citoyenne :**

Bonsoir, je me présente, je m'appelle Malika Ouassari. J'ai été désignée porte-parole de notre collectif d'habitants. Nous résidons dans le quartier de Beekkant, aux abords du boulevard Edmond Machtens et nous rencontrons de nombreux problèmes dans notre quartier, le plus important et le plus dangereux me semble-t-il, est celui du boulevard lui-même, lorsque l'on doit le traverser. Monsieur le Président l'a rappelé maintenant, le boulevard Edmond Machtens est devenu une voie prioritaire depuis le 5 janvier.

Les habitants du boulevard Edmond Machtens refusent que le boulevard devienne une voie prioritaire et cela pour une raison évidente de sécurité pour les habitants qui résident aux abords du boulevard. Nous avons déjà interpellé l'ancien Echevin de la Mobilité, Monsieur Jef Van Damme, afin d'obtenir que le quartier soit déclaré zone 30 km/h et que des ralentisseurs de trafic, des casses-vitesses, soient placés sur le boulevard au niveau du métro Beekkant. Des casses-vitesses, il y en a du côté du parc Marie-José, il y en a maintenant sur la rue Dubois-Thorn, mais aux abords du boulevard en face du métro Beekkant, il n'y en a pas et c'est l'endroit qui est le plus dangereux dans notre quartier. À chaque fois que les habitants doivent traverser, c'est au petit bonheur la chance parce que rien n'est mis en place pour ralentir les véhicules qui sont pressés.

Non seulement nos revendications n'ont pas été entendues, mais en plus, nous faisons face à pire, la voie est devenue prioritaire, ce qui signifie que plus rien ne forcera les conducteurs peu scrupuleux à ralentir. C'est un véritable permis de tuer que nous leur donnons. Je rappelle que nous déplorons de très nombreux accidents graves dans notre quartier dont un qui a provoqué le décès d'un piéton sur le passage clouté. Ce monsieur est mort percuté par une voiture sur le passage clouté, c'est un accident qui s'est produit le 23 novembre 2010. Quand nous avons rédigé la lettre, j'ai aussi envoyé par e-mail des clichés d'un accident qui est beaucoup plus récent. Lors de cet accident, il n'y a pas eu de victime heureusement, mais il y a eu six voitures impliquées, avec un véhicule qui s'est retrouvé sur le toit pour vous donner une idée du choc de l'accident. Lors du dernier accident, s'il y avait eu des enfants qui étaient en train de traverser à ce moment-là, on aurait été témoin d'un vrai carnage. Aux heures de pointe, beaucoup d'enfants traversent le boulevard dans une insouciance affolante. Si on ne fait rien, un autre drame finira par se produire, car tous les éléments sont là pour le favoriser, ou plutôt rien n'est fait pour l'empêcher. Cet endroit est extrêmement dangereux et il est impératif de réduire la vitesse pour un minimum de sécurité.

Il faut savoir que le boulevard, au niveau du métro, n'est pas une ligne droite, il est arrondi. La mauvaise visibilité, plus le virage, plus la vitesse, ce sont trois éléments pour un cocktail explosif.

En conclusion, notre quartier est peuplé de jeunes enfants et de personnes âgées qui doivent traverser le boulevard Edmond Machtens plusieurs fois par jour pour emprunter le métro. À chaque fois, ceux-ci mettent leur vie en danger parce qu'il n'y a aucune structure pour les protéger. Nous demandons donc que la voie ne devienne pas prioritaire, que des casses-vitesses soient installés, j'insiste bien sur le mot casses-vitesses et pas des rampes de lancement, quelque chose qui puisse vraiment réduire la vitesse des véhicules tout au long de la zone du métro et que le quartier soit déclaré zone 30.

**M. le Président :**

Merci Madame Ouassari.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais remercier Madame Ouassari pour son interpellation et ses explications assez claires. Je pense qu'il n'y a pas lieu de rajouter quoique ce soit. Je connais bien cet endroit-là et je pense qu'on peut tous confirmer que c'est un endroit qui est extrêmement dangereux, en tout cas c'est l'endroit de ce boulevard qui est le plus dangereux. Je voudrais peut-être rajouter un élément, c'est que la population a énormément changé en quelques années. Il y a beaucoup plus d'habitants, il y a beaucoup plus de jeunes enfants et c'est vrai qu'on voit des enfants courir pour essayer de rattraper le bus, attraper un métro, et en même temps, vous avez des fous furieux qui roulent très vite et c'est vrai que le terrain est assez accidenté, on n'a pas forcément une bonne visibilité. On a rajouté des buissons qui à certaines périodes de l'année n'améliorent pas la visibilité, je connais assez bien cet endroit, d'autant plus que le piéton qui a perdu la vie, j'avais un lien de famille avec ce monsieur. Je connais bien cette situation et ce qui se passe à cet endroit.

Alors Madame a fait des suggestions, je pense intéressantes, qu'il ne faut peut-être pas évacuer et il faudrait justement peut-être avoir une réflexion, il y a des rues dans notre Commune, il y a des boulevards, il y a des grands boulevards et ils y en a certains qui sont quasiment utilisés comme des autoroutes, mais je pense qu'il y a un côté résidentiel de ce côté-là de la Commune. En plus, il y a la donnée démographique qui joue, il y a beaucoup plus d'enfants qu'avant. Il faut dire les choses franchement, avant, il y avait beaucoup plus de personnes âgées, des personnes qui se déplaçaient peut-être un peu moins différemment. Vous avez une école pas loin, à proximité et donc il y a lieu de faire quelque chose. J'avais cité un certain nombre de propositions et de solutions, il ne faut pas les évacuer comme ça, il faut y réfléchir, je me demande même si à cet endroit-là, indépendamment de zones 30, prioritaires ou pas, s'il ne faudrait pas une signalisation vraiment flash qui puisse avertir les gens qu'il y a un danger si on roule trop vite. Il y a des endroits à Molenbeek et comme je sais que la majorité souhaite installer un certain nombre de caméras dans la Commune, moi je pense qu'il faudrait installer des caméras qui pourraient aussi flasher les automobilistes. Ça existe à certains endroits à Molenbeek-Saint-Jean, comme au Prince de Liège par exemple. Je pense que cet endroit-là mériterait une caméra, parce qu'à partir du moment où on pourra sanctionner les gens qui sont de potentiels criminels et le faire savoir, peut-être qu'à ce moment-là on pourra conscientiser les gens puisque malheureusement la perte d'une personne, d'un individu ne permet pas de continuer à observer ces comportements. Donc je pense qu'on va devoir absolument trouver une solution et je me permettrai simplement, parce que Madame a été extrêmement claire, de rajouter cet élément-là, c'est-à-dire une caméra qui peut flasher les automobilistes qui sont criminels et qui utilisent une arme au moment où ils roulent sur ce boulevard à cette vitesse.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je suis très content qu'aujourd'hui nous ayons deux interpellations citoyennes. Ça fait du bien, je pense que le conseil pourrait entendre et écouter un petit peu plus les citoyens

dans ce sens-là. Je pense que le problème qui a été soulevé par Madame est très précis, sans exagération et je pense que la Commune peut résoudre cela. Je voudrais juste rajouter quelque chose, beaucoup de familles interdisent à leur enfant ou sont mal à l'aise d'envoyer leurs enfants jouer dans cette zone qui est encore à l'avant et donc il faudrait peut-être repenser cet espace, comme un espace piéton où les piétons sont rois et faire un espace partagé jusqu'à l'entrée du métro où ce serait les piétons qui seraient les rois. Je pense que ça pourrait donner de l'oxygène à tout cet endroit-là, je pense qu'il y a des alternatives pour les voitures. Il y a deux grands axes qui mènent presque au même endroit, la chaussée de Gand et le boulevard Piron. Je pense que là où il y a beaucoup de gens qui habitent avec les logements qui sont concentrés, je trouve que ça doit être vraiment adapté beaucoup plus que ce qu'on le fait maintenant, je pense qu'évidemment des casses-vitesses sont un bon début pour repenser la circulation et le partage de cet espace entre les habitants et les voitures.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Moi, je serai très brève, je voudrais simplement remercier Madame Ouassari pour son intervention. C'est vrai que c'est une question à laquelle je suis très sensible de manière générale, vu que je suis à titre personnel également piétonne et donc la question de la sécurité des piétons, des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées et des enfants est une préoccupation qui doit être constante dans la manière dont on établit la gestion automobile et donc je pense qu'il faut effectivement une réflexion sur ce tronçon, ce qui est le plus important à mettre en œuvre pour garantir la sécurité des usagers dits faibles, des personnes qui pratiquent la mobilité douce et ce, de manière globale, donc dans toute la Commune. Donc je pense qu'il faut vraiment en fonction de la dangerosité, du trafic, de la population, du fait qu'il y ait ou non des écoles, de vraiment faire en sorte que tout le quartier soit sécurisé et que tout le monde puisse traverser les boulevards sans risquer des accidents comme on en a connu. Donc je plaide également pour qu'il y ait une solution qui puisse être trouvée. Je ne sais pas quelle réponse sera la plus pertinente, mais je suppose que nous aurons une réponse du Collège, mais je suis également sensible à cette question et je vous remercie de l'avoir soulevé ce soir.

**M. le Président :**

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Madame, vous avez raison, c'est vrai que je vous ai rencontrée quand j'étais Echevin et pour moi, il y avait une solution et il y a toujours une solution, tant à court terme qu'à long terme. La solution à court terme, vous l'avez évoquée, c'est le placement des coussins berlinois comme on dit, donc des casses-vitesses que l'on place librement. On pourrait le faire très rapidement, on pourrait le faire en quelques mois. Mais alors, la solution finale et je rejoins mon collègue De Block à côté de moi, pourquoi ne pas couper totalement le trafic à cet endroit pour faire une grande place, parce que finalement, il n'y a là que le trafic de passage qui en souffrirait et c'est un trafic de transit qui n'a pas lieu d'être localisé là et donc

on pourrait faire carrément tout un espace libre, une véritable place, libres pour les enfants, avec plus de trafic automobile du tout.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Merci de me donner la parole.

Merci Madame Ouassari pour votre interpellation. C'est vrai que ces grands axes posent en général problème et les mettre en prioritaire, c'est dangereux. C'est donné le feu vert aux automobilistes. C'est la même chose à la chaussée de Gand, cela pose aussi problème et donc je suis pour le rétablissement des priorités de droite sur ce boulevard, avec une exception, à l'avenue des Ménestrels, car là, c'était déjà le cas auparavant, cette avenue était prioritaire. Cette rue est en oblique et donc c'est très difficile de voir arriver les véhicules et donc j'estime qu'il faudrait placer un véhicule qui signale qu'on perd sa priorité.

Quant à la mise en zones 30 km/h, j'estime que ce serait bien de le faire à partir du parc Marie-José jusqu'à Beekkant et de développer une signalétique claire. Parce que par rapport à ces zones 30 km/h, comme on le fait parfois dans le Molenbeek historique, mais de façon très timide, j'estime qu'il faudrait mettre une signalétique, une signalisation très claire avec des dispositifs pouvant couper la vitesse. C'est vrai que le mettre complètement en piétonnier, je ne suis pas très pour, car ça ne ferait que dévier la circulation vers d'autres endroits. Donc je propose que l'on réduise la vitesse et puis surtout au niveau du piétonnier qui se trouve à côté de Beekkant, on ne le voit presque plus, il a été quasiment effacé. J'estime que réduire la vitesse à 30 km/h et installer une bonne signalétique avec éventuellement le placement de caméras qui puissent filmer, ça dissuaderait les automobilistes.

Merci beaucoup Madame pour votre intervention.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

J'ai été ici interpellé par des habitants de votre quartier et ici, j'entends de la part des différents membres du Conseil communal des grandes propositions qui vont dans votre sens, mais ce qui faut aussi se dire, c'est pourquoi on a décidé de créer cet axe pour qu'il devienne prioritaire. Il faut demander ça au Collège au niveau de sa prise de décision, qu'on comprenne pourquoi on est arrivé à cette décision, avant de se lancer dans la grande réflexion sur un piétonnier ou pas de piétonnier, est-ce qu'on va mettre des casses-vitesses etc. Je rappelle que pour le casse-vitesse, il faut aussi voir avec la STIB s'il y a possibilité d'avoir un accord en raison du passage des bus.

Donc vous voyez ce sont tous des éléments qu'il faut prendre en compte avant de prendre une décision et ce qui serait utile, c'est de savoir si la décision qui a été prise s'est

faite sur une base objective, c'est-à-dire est-ce qu'il y a eu une étude en matière de mobilité. Vous avez cité de sérieux accidents, il y a même eu une victime et je voudrais savoir si on a tenu compte de ces différents éléments-là dans la prise de décision ? Je m'interroge donc de savoir pourquoi on a décidé de faire un axe prioritaire ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

**M. l'Echevin Gypers :**

Mesdames et Messieurs, je tiens au préalable à vous remercier pour cette interpellation qui démontre l'intérêt que portent les riverains à l'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie des Molenbeekois. C'est en effet vous, comme habitants, qui êtes les premiers experts de terrain et qui pouvez le mieux attirer l'attention de l'autorité politique sur les problèmes qui se posent en pratique dans notre Commune. Comme vous le savez, il est utile de rappeler que pour l'instant, le boulevard Edmond Machtens n'est pas encore mis en zone prioritaire à l'exception du tronçon entre la brigade Piron et Dubois-Thorn, du côté de Beekkant. Le reste du boulevard passera en zone prioritaire dès que les conditions météorologiques, à savoir un temps sec et une température minimum de 8° et pas de gelée aux sols permettront de poser le marquage au sol. Les raisons qui ont conduit à prendre la décision de mettre le boulevard Edmond Machtens en voie prioritaire, résident dans l'amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun. En d'autres termes, il s'agit de permettre aux transports en commun de ne plus être systématiquement bloqué par l'obligation de céder le passage et de prendre du retard sur leurs horaires. Je rappelle qu'on est souvent Interpellé au sujet du transport en commun sur le boulevard Edmond Machtens, en disant qu'on voit souvent de bus qui se suivent sur ce boulevard et ça devient insécurisant pour les riverains et pour les piétons. Cette mise en priorité est couplée à un réaménagement partiel du boulevard Edmond Machtens entre le boulevard Mettewie et l'avenue Baeck, avec la réalisation de travaux au carrefour qui ont principalement pour but d'améliorer la sécurité et le confort des piétons. Plus précisément, le réaménagement des carrefours comprend des oreilles de trottoirs qui raccourcissent le passage pour piétons et délimitent les zones de stationnements, les dalles pour malvoyants, les plateaux surélevés aux entrées du boulevard Edmond Machtens qui permettent aux piétons de pouvoir rester au même niveau lors de la traversée tandis que les voitures qui pénètrent dans le quartier sont ralenties, le marquage au sol pour mettre les cyclistes en évidence là où ils sont en priorité dans les zones de conflit. L'ensemble de ce projet est le fruit d'une collaboration entre la Commune, la STIB, la direction de l'Infrastructure et des transports publics et les frais étant partagés entre ces différentes entités.

Il convient de préciser que la mise en voie prioritaire se justifie également par un nombre élevé au carrefour. Trois carrefours sont pointés comme des zones de concentration anormale d'accident, à savoir le carrefour avec la brigade Piron, le boulevard Mettewie et la rue de Dilbeek. Entre 2010 et 2014, nous avons respectivement connaissance de 6,5 et quatre accidents avec dommages corporels ayant eu lieu à ces endroits. Pour 2014, si on tient compte des accidents qui impliquent aussi simplement des dégâts matériels, la zone de police à la connaissance de 20 accidents, étant entendu que celle-ci n'est pas informée de tous les accidents qui ont lieu dès lors que ceux-ci font simplement l'objet de constats entre particuliers.

Par ailleurs, concernant l'opportunité de mettre des casses-vitesse, il est prévu d'effectuer des mesurages, une fois que la mise en voie prioritaire sera effective, afin de

vérifier s'il est pertinent d'en placer. Il faut aussi savoir que la mise en place de plateaux et de casses-vitesses a d'autres conséquences. En effet, avant de prendre la décision de placer des casses-vitesses, il convient d'être en possession de données scientifiques sous la forme de comptage effectué par radar à différents points du boulevard. Si ces études démontrent la nécessité de ralentir la circulation par le biais de casses-vitesses, ces derniers devront prendre la forme de coussins berlinois compte tenu de la nécessité de garantir le confort des usagers de bus.

Enfin, afin de garantir la sécurité des usagers faibles, il est prévu de mettre intégralement le boulevard Machtens en zones 30. Pour l'instant, une grande partie du quartier Machtens est déjà en zones 30 km/h, à savoir les voiries qui se trouvent de part et d'autre du boulevard ainsi que le boulevard proprement dit entre la rue Dubois-Thorn et l'avenue Brigade Piron. Pour la mise en zones 30 de l'intégralité du boulevard, le dossier est actuellement en cours de traitement.

J'entends bien que la problématique de la gare de métro Beekkant est un problème, ce qui rejoint les études qui sont faites par des services communaux. J'ai entendu des Conseillers communaux avancer des propositions, ici la proposition qui est avancée par le service, c'est de faire un aménagement du type de la gare centrale, que je suppose beaucoup d'entre vous connaissent, de façon à effectivement couper la circulation et de faire un piétonnier devant la station de métro Becquant. Maintenant, il faut vous dire aussi qu'il s'agit d'une zone d'importance régionale qui est aujourd'hui la propriété d'Eurostation qui a des projets sur la zone d'intérêt régional, c'est-à-dire toute la zone de la gare de l'Ouest et donc j'ai un rendez-vous avec les responsables d'Eurostation afin de leur parler pas uniquement de ce qui va se passer sur la zone d'importance régionale qui se trouve au milieu, mais aussi de parler des abords. Parce que je pense que si on développe quelque chose sur la zone de la gare de l'Ouest, il faut surtout au niveau de la mobilité parler des abords. Et donc on le fera avec eux, il faudra avoir un débat assez serré et ça, je compte bien le mener de façon à ce qu'on implique aussi les abords.

Maintenant, par rapport aux caméras, je vous assure que j'ai toujours été le premier à demander ces caméras. Je constate qu'aujourd'hui mes amis les Conseillers communaux sont aussi de cet avis. En conclusion, j'espère que les informations que je viens de vous transmettre vous permettent de comprendre la nécessité de procéder à cette mise en voie prioritaire. Néanmoins, en tant qu'expert de terrain, vous ne devez pas hésiter à revenir vers moi si la mise en œuvre des dispositions évoquées devait susciter des difficultés. Il me paraît important d'insister sur le fait que nous serons toujours à votre écoute pour développer ensemble des solutions les plus adaptées à la qualité de vie de votre quartier.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Gypers.

Je donne la parole à Madame Ouassari.

**Mme Ouassari :**

Je voudrais juste revenir sur l'avis de la STIB. Effectivement, on nous avait dit dans un premier temps que la STIB refusait le placement de casses-vitesses parce que ça abîmait les amortisseurs des bus. Il me semble que la vie humaine est quand même plus importante que les amortisseurs.

D'autre part, je voudrais juste en conclusion vous rappeler que tous les jours, notre collectif reçoit des témoignages d'habitants dont un membre de la famille a failli se faire

renverser et ce sont d'ailleurs souvent des enfants. En espérant être entendu et en espérant que les pouvoirs publics anticiperont les dégâts qui selon nous sont inévitables si la situation ne change pas très rapidement de manière efficace. Merci de nous avoir écoutés.

**M. le Président :**

Merci Madame Ouassari.

Je vais suspendre la séance quelques instants.

*La séance est suspendue 15 minutes.*

*De zitting wordt voor 15 minuten geschorst.*

**#012/25.02.2015/A/0004#**

**Enseignement communal - Approbation d'une convention entre l'Administration communale, l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle, également appelé Bruxelles Formation, le service emploi de Koekelberg et la Mission locale de Molenbeek, pour l'organisation par l'Institut Machtens, enseignement communal de promotion sociale, d'une action de formation en Techniques de vente et néerlandais commercial, à l'attention d'un public en insertion socio-professionnelle. Formations subventionnées et à charge de Bruxelles Formation.**

**Overeenkomst tussen het Gemeentebestuur en het franstalige brusselse Instituut voor de beroepsvorming ook benoemd « Bruxelles Formation », voor het organiseren, door het Instituut Machtens, gemeentelijk onderwijs voor sociale promotie, van een vormingseenheid in de verkoopstechnieken en in het nederlands.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je suis vraiment enchanté par le fait qu'il y ait des formations qui se rajoutent à Molenbeek-Saint-Jean. Je voudrais juste demander sur base de quoi et de quelle étude, quels éléments vous avez pour choisir exactement la formation vente en néerlandais. Je trouve important et je trouve qu'avec la Commune, on doit vraiment anticiper sur les fonctions qui sont accessibles et qui se libéreront dans les années à venir et je pense que lors de la déclaration de politique générale, j'avais proposé que la Commune prenne contact avec les grandes entreprises et administrations sur son territoire avoisinant. Il y a la banque KBC, il y a la migration de la Communauté française et on sait pertinemment que d'ici cinq ans, d'ici trois ans des dizaines et des centaines de gens vont prendre leurs prépensions, si c'est toujours encore possible évidemment, ou vont aller en pension. Est-ce que la Commune a pris contact avec ces entreprises, administrations ou sociétés pour déterminer les demandes exactes des fonctions qui peuvent se libérer dans un temps plus ou moins lointain ? Est-ce que la formation vente en néerlandais s'inscrit dans un plan qui anticipe un petit peu le boulot qui existe et qui répond vraiment à la demande et à l'offre qui existe à Molenbeek-Saint-Jean ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.



**M. Ait Jeddig :**

Je salue le fait que cette convention prévoit l'ouverture de cette formation à un public en insertion socioprofessionnelle ayant un diplôme supérieur à celui de l'enseignement secondaire. D'ailleurs, je demande que la responsable des formations, je crois que c'est Olivia P'tito, mais elle n'est pas là..., j'aimerais que ces formations de type promotion sociale soient plus ouvertes à des publics ayant des diplômes supérieurs et à tout âge car des réorientations sont toujours possibles vu les aléas de la vie.

Je voudrais savoir simplement si des périodes de stage sont prévues pour ces formations parce que le problème qui se pose actuellement dans nos écoles, ce sont ces stages et ce manque de partenariat avec le monde de l'entreprise.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Merci Monsieur le Président.

Alors tout d'abord, je suis assez étonné de voir qu'on découvre qu'à Molenbeek-Saint-Jean, nous proposons régulièrement des formations. Ce n'est pas la première fois que nous proposons ce type de formations, formations aux techniques de vente et de néerlandais technique. Ça fait un certain nombre d'années que nous proposons ça aux demandeurs d'emploi. Il faut savoir qu'effectivement cette convention que vous allez approuver aujourd'hui, convention entre Bruxelles Formation, Molenbeek Formation, mais aussi l'Institut Edmond Machtens, et c'est pour ça que ça passe aujourd'hui au Conseil parce que c'est un Institut communal. De quoi s'agit-il, c'est une formation qui prévoit tout ce qui est techniques de vente et évidemment le néerlandais technique usuel, qu'on utilise dans le cadre de la vente et nous le proposons pour répondre bien évidemment à des demandes. Et là, je réponds à une de vos questions, Monsieur De Block, nous travaillons en concertation avec différentes instances, ici en l'occurrence, notre partenaire privilégié, c'est le noyau commercial, mais dans toute sa longueur. Nous avons déjà proposé ce type de formations, pour vous donner une idée de chiffres, chaque fois par groupe de 15 et surtout réservées à des femmes. Nous proposons ce type de formations et avant la fin de cette formation qui dure trois mois, nous avons en général oui ou neuf personnes qui signent un contrat. Donc ça répond véritablement à une demande, et cette formation-là fait partie d'une série de panels de formations que nous mettons sur pied évidemment avec des partenaires et ce afin de répondre à des besoins de différents secteurs, de différentes niches de possibilités de mise au travail.

En ce qui concerne le fait d'être proactif par rapport à des possibilités sur la Commune, bien évidemment nous avons une structure qui devient opérationnelle, hormis la Maison de l'emploi qui chapeaute tous les acteurs de l'emploi de la Commune, vous avez la Mission locale de Molenbeek Formation et dans le cadre des nouveaux projets de la mission de la Maison de l'emploi, nous comptons lancer rapidement la commission des employeurs, qui est ce lien entre les employeurs de la Commune, et même au-delà en région bruxelloise, et nos demandeurs d'emploi. Un exemple très concret, nous avons Action qui est venue s'installer chaussée de Ninove récemment, nous avons dix personnes qui ont été engagées avec une grande majorité de Molenbeekoïses et c'est la Mission locale qui a pris contact avec

les responsables des ressources humaines d'Action leur proposer des candidats qui ont le profil demandé.

Merci pour votre attention.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0005#**

**Plaines de vacances communales francophones - Règlement d'ordre intérieur - Modifications.**

**Gemeentelijke speelpleinen - Intern Reglement - Wijziging.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Monsieur le Président, aujourd'hui vous faites de l'équilibrisme avec les micros qui ne fonctionnent pas correctement. Que voulez-vous, il faut bien être polyvalent.

J'ai plusieurs questions, nous avons plusieurs remarques avec mes collègues, d'abord par rapport aux horaires : on passe de 7h00 à 7h30 et 17h30 au lieu de 18h00 pour les garderies facultatives. Donc ça veut dire qu'on réduit le champ horaire pour les usagers de ces plaines de vacances. Donc moi ma question c'est de savoir qu'est-ce qui motive cela ? Est-ce que c'est une raison financière, de personnel, est-ce que c'est organisationnel, est-ce que c'est pédagogique etc. ?

Ensuite vous avez dans le chapitre deux, la responsabilité de l'administration communale n'est plus engagée en cas d'arrivée tardive. Ce qui veut dire qu'après 8h00 et le départ du bus, un ou des enfants se retrouvaient seuls devant la porte close d'un lieu de rassemblement. Alors là, j'avoue que j'aimerais avoir une explication d'abord sur le pourquoi de ce rajout. Parce qu'il y avait des couleurs différentes, il y avait du vert et du rouge et donc j'imagine que le rouge c'était des rajouts nouveaux et l'autre couleur, c'était des modifications. C'est ça ? Parce que c'est important pour la compréhension des questions également.

Ici, qu'est-ce qui motive ce petit paragraphe, quid au niveau de la responsabilité de la Commune au niveau des assurances ? Est-ce qu'il y a eu un changement et quid au niveau de l'irresponsabilité de la Commune par rapport au fait de laisser des enfants dehors dans la rue ? Pourquoi c'est également interpellant au niveau de l'assurance, il me semble en tout cas, je connais le cas au niveau scolaire, que la couverture assurance, elle couvre l'enfant quand il est à l'école mais aussi pendant le chemin pour aller à l'école et quand il revient de l'école. Ici, qu'on arrive en retard ou pas, qu'on trouve porte close ou pas, que le bus soit parti ou pas, c'est toujours le chemin de l'école pour lui. Alors ce n'est pas parce qu'il vient

en retard, il est déjà pénalisé parce qu'il n'ira pas à la plaine, mais en plus de ça, il est pénalisé deux fois parce que non seulement il pourrait être laissé seul sur le trottoir, mais en plus s'il y a un accident, il ne serait pas couvert. Il y a donc quelque chose qui nous interpelle et nous aimerions avoir des éclaircissements !

On ne comprend pas très bien non plus à la page suivante l'élément concernant le formulaire. Vous avez biffé la possibilité de télécharger la fiche médicale, pourquoi ? Le paragraphe qui suit n'est pas très compréhensible.

Et alors j'avoue que nous souhaitons avoir des explications par rapport au point concernant les problèmes de santé. Vous avez évidemment une partie qui est biffée et puis vous avez ce rajout avec une autre couleur, mais je n'aurai la réponse qu'après avoir posé ma question, donc je ne sais pas si c'est un rajout ou une modification. Donc vous indiquez le refus d'un membre du personnel de dispenser le médicament ne pourra être assimilé à la non-assistance à personne en danger que si ce refus est volontaire et implique l'exposition de ladite personne à un grave danger. Alors qu'on m'explique la différence avec ce qu'il y avait avant, pourquoi, qu'est-ce qui motive cet élément et puis alors surtout peut-être le plus important, parce que le personnel ne peut pas être responsable, mais la Commune a quand même une responsabilité par rapport aux enfants dont nous nous occupons, qu'en est-il des formations du personnel et notamment la nécessité, voire même à certains moments l'obligation d'avoir au minimum un titulaire du brevet européen de premier secours. Qu'en est-il, est-ce que c'est toujours le cas, est-ce que tout le monde l'a ou est-ce que c'est toujours en voie ? Je pense qu'il y a quand même un lien avec cet élément-là.

Moi, je m'arrêterai sur ces trois questions qui me semblent importantes.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Merci Monsieur le Président.

C'est donc une proposition de modification du règlement d'ordre intérieur concernant les plaines de vacances. Alors je ne vais pas répéter ce que notre chef de groupe vient de dire. Effectivement, j'étais également intéressée de connaître les motivations qui ont en tout cas conduit à de telles propositions de modification, de qui émanent ces modifications, est-ce qu'elles viennent d'une volonté de la direction de la plaine de pouvoir modifier ces règlements ? Est-ce qu'au contraire, c'est une rencontre entre les parents et du personnel encadrant ? Donc moi, il y a un point qui m'interpelle, c'est le point trois, relatif aux inscriptions. Ce paragraphe stipule que les modalités d'obtention et d'introduction du formulaire de demande d'inscription et de la fiche médicale de l'administration communale seront définies par le Collège des Bourgmestres et Echevins. Donc c'est stipulé de la sorte et puis ensuite il est indiqué qu'un modèle de demandes d'inscription etc., donc ce paragraphe qui mentionne que des modalités d'obtention seront communiquées ultérieurement, je n'ai pas très bien saisi. Vous voulez qu'on approuve ces modifications du règlement et en même temps vous nous renvoyez vers des modifications qui seront apportées ultérieurement. J'aimerais bien qu'on m'éclaire là-dessus, parce qu'il y a une contradiction. Soit on attend que toutes les modifications figurent dans ce règlement et ensuite on interviendra pour le vote, soit alors il faudra qu'on m'explique pourquoi on doit ici statuer sur un règlement qui est partiellement rédigé ?

Je terminerai par une autre question, effectivement les syndicats n'ont pas été associés j'imagine parce que ça ne concerne pas les travailleurs, mais qu'en est-il des travailleurs, sont-ils d'accord avec ces changements et si oui je comprendrais alors pourquoi la concertation syndicale n'était pas nécessaire ?

Voilà je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

J'ai été étonné de lire ce règlement d'ordre intérieur et j'aurais cru qu'il était écrit par le service Litige de la Commune au lieu du service Jeunesse ou Education. Je trouve que la vision qui émane de ces règlements d'ordre intérieur, c'est une vision qui voit chaque enfant comme un potentiel danger et une affaire en justice. Je trouve que c'est vraiment important quand je lis ce règlement d'ordre intérieur, en tant que parents, je ne serais vraiment pas invité d'inscrire mon enfant dans ce genre de plainte de jeux. Je ne rigole pas, j'ai un enfant qui est diabétique, et quand je lis le paragraphe sur les soins de santé, ça me démotive. Ça ne me donne absolument pas l'envie d'inscrire mon enfant dans cette plainte de jeux. Ça ne me donne pas le sentiment qu'avec cette équipe pédagogique, la philosophie est qu'on va trouver des solutions ensemble. C'est « démerdez-vous si votre enfant doit réellement prendre un médicament », alors il faut vraiment le cacheter, médicaliser et faire intervenir un spécialiste etc. Et donc oui, c'est comme ça dans les écoles. Dans l'école de mon enfant, ils m'ont dit qu'ils avaient besoin d'un tel papier pour les assurances et qu'ils allaient chercher une solution. Et je trouve que ce genre d'esprit de trouver des solutions ensemble avec les parents n'émane pas de ce règlement d'ordre intérieur. Ça, c'est une première chose.

Je trouve que ce règlement d'ordre intérieur essaye de régler des problèmes éducatifs et de discipline par des règles. On dirait qu'on a retranscrit un règlement d'ordre intérieur ou un règlement de travail. On parle d'avertissement oral, d'avertissement écrit, de convocation des parents et donc tout est vraiment peut-être raison pour exclure un enfant : le manque de respect, la grossièreté, toute sortie sans autorisation etc. Et puis je ne sais pas de quel âge on parle, je suppose que vous parlez de deux ans et demi jusqu'à 12 ans, mais alors pourquoi dans un règlement d'ordre intérieur on doit stipuler qu'il est interdit d'amener des armes, qu'il est interdit d'amener de la drogue, des substances inflammables, des objets tranchant, contondant ou blessant...

**Mme Piquard :**

C'est un règlement pour l'aéroport de Zaventem.

*(Rires - Gelach)*

**M. De Block :**

Oui, je comprends d'où ça vient, mais les gars, si vous voulez que ce genre de choses soit lu par des parents, parce que j'espère que vous allez appliquer ce qui est écrit à la fin, ce règlement est porté à la connaissance des parents, avec les trois pages, moi je vous mets au défi de faire lire cela aux parents et donc soit vous utilisez des choses tout à fait logiques et compréhensibles par les gens, et donc je me pose la même question, mais

putain, qu'est-ce qui se serait passé dans le plain de jeux pour que on justifie de cadenasser toutes ces choses-là ? Donc je m'inquiète vraiment réellement.

Je veux juste finir avec le fait que je veux vraiment travailler positivement sur ce genre de règlement d'ordre intérieur, avec un langage qui parle aux parents, que les parents et enfants puissent comprendre, mais aussi avec une vision pédagogique. Je trouve que le rôle des animateurs est complètement absent, absent dans ce règlement d'ordre intérieur et donc ça pue que ce règlement d'ordre intérieur n'a pas été élaboré, ni avec les travailleurs, ni avec les parents et ni avec les jeunes. J'aimerais bien qu'on soumette ce genre de règlement au Conseil de la Jeunesse. Je demande explicitement et formellement qu'on soumette ce règlement au Conseil de la Jeunesse.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Eh bien je tiens à remercier particulièrement Monsieur De Block pour son intervention, que je trouve très judicieuse personnellement, et je crois que notre groupe politique également. Je tiens à souligner l'irresponsabilité que vous prenez, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, en laissant effectivement supposer que des enfants pourraient rester sur le trottoir seuls. J'insiste aussi sur les responsabilités en ce qui concerne certains soins qui pourraient être donnés à certains enfants, que Monsieur De Block a soulevé.

Alors moi, j'ai encore un autre petit souci, c'est qu'en matière de redevances, vous réclamez que les parents payent un mois à l'avance, avant chaque période de plain de vacances. Le remboursement quant à lui, il se produit à la fin de la période de vacances. Alors moi, je vous demande, un enfant qui tombe malade et qui est inscrit au 1<sup>er</sup> juin pour le mois de juillet, il tombe malade et alors, on le rembourse quand, en septembre ? Est-ce bien cela, je ne comprends pas bien ?

Alors, je voudrais aussi savoir si ce règlement qui était si brillamment analysé par Monsieur De Block, est-ce que vous l'envisagez pour les vacances de printemps qui arrivent?

**M. le Président :**

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

**M. Rekik :**

À la lecture de ce règlement d'ordre intérieur, je peux imaginer et comprendre que certains sont peut-être dans une psychose, mais mettez-vous à la place d'un papa, d'une maman qui confie son enfant à un infrastructure ou une structure ou une organisation qui est censée encadrer, éduquer, aiguïser l'appétit des jeunes envers les sciences, envers l'environnement, envers la citoyenneté etc. Là, j'ai juste une simple question à poser : qu'en est-il du projet pédagogique, existe-t-il ou s'agit-il, parce que j'ai l'impression que c'est le règlement d'ordre intérieur du Centre agronomique de Gembloux où on parle que du bétail

en attendant que le propriétaire vienne les rechercher. Moi je me pose la question de savoir où se trouve le véritable projet pédagogique, ce sont des moments précieux où on peut saisir l'occasion d'avoir la présence des enfants pour faire de l'éducation relative à la citoyenneté, à l'environnement, de l'éducation au développement durable... On parlait encore de propreté publique tout à l'heure. Moi j'ai l'impression qu'encore une fois, nous avons affaire à une vaste farce où, avouez-le, vous avez peut-être sous-traité la rédaction de ce règlement auprès de services de police ou autres services liés à la défense belge.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**M. Ikazban :**

Avant de donner la parole à Madame la Bourgmestre ou à un Echevin, on peut reprendre la parole ?

**M. le Président :**

Non Monsieur Ikazban, vous avez déjà eu la parole.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Qui connaît les plaines de vacances organisées par la commune de Molenbeek-Saint-Jean ? C'est plaines de vacances existent depuis des années, moi j'y ai confié mes enfants, je vous regarde, je ne sais pas dans la salle qui leur a également confié ses enfants, et c'est un plus que la Commune offre aux enfants Molenbeekois, aux enfants qui fréquentent l'enseignement communal qui habitent notre Commune. C'est plaines de vacances remportent chaque année un succès auprès des enfants de la Commune. Dans ce règlement d'ordre intérieur, finalement, il y a peu de modifications qui ont été apportées, et la remarque que vous avez faite, elle porte sur des dispositions qui existaient déjà dans ce règlement d'ordre intérieur et donc, je ferai remarquer à certains responsables qui s'amuse ce soir et bien, que ce règlement, pour l'essentiel, il existe depuis des années, il a été appliqué et soutenu par vous-mêmes et donc, je ne comprends pas l'étonnement de certains qui ont l'air de découvrir un règlement qui pour l'essentiel est appliqué depuis de très nombreuses années.

Sur les modifications, il faut savoir que les précisions qui ont été apportées, visent à bien déterminer les modalités pratiques de fonctionnement et d'organisation de ces plaines de vacances. C'est un règlement d'ordre intérieur, c'est pour cette raison qu'il ne doit pas faire l'objet d'une concertation syndicale, mais je peux vous assurer que ces propositions sont pleinement approuvées, tant par les animateurs, que par le personnel qui s'occupe des plaines de vacances, que par les parents à qui il donne une plus grande sécurité. Les modifications portent sur le changement de dénomination, on parlait auparavant notamment des plaines pendant les vacances de pâques et pour s'aligner sur les termes de la Fédération Wallonie - Bruxelles, on parle aujourd'hui de plaine de printemps. En ce qui concerne les horaires, elles débutent à 7h30 et prennent fin à 17h30 et cela correspond aux heures de fréquentations réelles et donc cela permet de concentrer un maximum de personnel à ces heures-là. C'est rappelons-le quand même une opportunité qui est offerte aux parents et aux enfants et que déjà assurer cet accompagnement pendant une période

de la journée qui est relativement importante, rempli en tout cas et donne satisfaction aux parents. La demande d'inscription se fait au plus tard un mois avant le début, ceci par rapport à des demandes qui seraient faites par des parents et auxquelles nous ne pourrions pas répondre. Cela permet donc, au contraire, d'élargir le public auquel on s'adresse. Je n'ai pas d'autre précision à apporter mais je soulignerais quand même que les plaines de vacances n'entrent pas dans l'enseignement obligatoire et qu'il y a beaucoup d'autres activités qui sont organisées pendant ces plaines de vacances comme des sorties, des animations sportives, des visites... Ces plaines de vacances se tiennent à Bergendal pour les enfants de l'école primaire, un site tout à fait adapté à leurs demande et besoins. Les enfants des écoles maternelles sont accueillis à l'école du Petit-Bois. Je peux donc vous assurer que l'organisation de ces plaines de vacances répond à une demande des parents et, par ce règlement d'ordre intérieur, nous en précisons les engagements. A ce jour nous n'avons jamais eu de plainte des parents quant à leur organisation, des parents qui, au contraire, reconnaissent la qualité de l'encadrement donné à leurs enfants via ces animateurs et animatrices pour lesquels nous avons des exigences, notamment de formation.

Voilà les précisions que j'ai souhaité vous apporter dans le cadre de cette présentation du règlement d'ordre intérieur, je vous le rappelle.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Que dire ? J'ai entendu des Conseillers communaux de l'opposition tous partis confondus exprimer des remarques de fond, des remarques sérieuses. Et je regrette vraiment que la Bourgmestre ait donné une réponse très politicienne alors qu'on est dans des discussions de fond. Je trouve que c'est regrettable, vous avez amené votre majorité avec un slogan du changement et quand vous êtes coincés, vous dites que c'était comme ça avant, finalement, on laisse comme ça... ce n'est pas très cohérent, il faut éviter les réponses politiciennes quand on en n'a pas sur le fond. Moi, c'est vrai, j'ai été Echevin pendant 12 ans, on l'a approuvé, et j'ai l'honnêteté de dire que je n'ai jamais lu tout le règlement comme je le fais aujourd'hui, étant dans l'opposition. Vous avez été dans l'opposition, Madame Schepmans et aujourd'hui, on fait un travail sérieux, mes collègues, tous ceux qui ont pris la parole ont lu les documents, posent des questions, sont interpellés. Il faut arrêter de jouer à ce petit jeu du changement, vos réponses ne sont pas satisfaisantes. Elles masquent un certain nombre d'insuffisances. Et ce qui m'inquiète fortement - le Président est en train de s'agiter, il va me couper la parole très vite - c'est le silence des Conseillers communaux de la majorité. Soit vous avez tout lu et vous approuvez toutes les remarques que nous venons de faire, soit, pire encore, vous n'avez rien lu, vous ne connaissez même pas le règlement qu'on vous soumet et que vous allez voter tout à fait inconsciemment. En tout cas, en ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas accepter un tel règlement, parce que, finalement, en prenant un peu de recul et pour reprendre ce qui a été dit par mes collègues De Block et Farida, ce règlement, qu'il date de 20 ou 40 ans, n'est pas du tout inclusif, il est tout le contraire. Et je trouve qu'ici, démocrates que nous sommes, majorité et opposition, c'est l'inverse qu'on devrait faire.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

J'aimerais bien qu'on précise à quel moment on rembourse les parents, si, selon l'exemple que j'ai donné, au mois de juin l'enfant est inscrit et que, malheureusement, tout le mois de juillet il ne peut pas y participer. Est-ce qu'on le rembourse fin juillet ou au premier septembre et est-ce que vous comptez appliquer ce règlement - avec les petites coquilles qu'il y aurait à corriger - pour les vacances de printemps ?

**M. le Président :**

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Merci Monsieur le Président.

Je n'ai malheureusement pas obtenu de réponse à ma question. Je fais référence au paragraphe mentionnant les modalités d'obtention de ce fameux formulaire et vous répondez en disant qu'il existait déjà du temps de l'ancienne majorité. Moi, ça ne m'intéresse pas, qu'il s'agisse de l'ancienne ou de la nouvelle majorité, je suis ici dans l'intérêt des gens qui participeront à ces plaines de jeu. Vous dites que les parents ont notamment été associés et sont satisfaits de ces modifications. Dois-je comprendre que si les parents ont été satisfaits, ils ont été associés à la rédaction de ce règlement d'ordre intérieur ? Pouvez-vous me répondre à cela, car j'ai du mal à croire que les parents puissent être d'accord avec tout le contenu ? J'aimerais donc bien qu'on réponde à ma question car je suis un peu frustrée d'entendre un plaidoyer sur l'utilité des plaines de jeu comme si nous remettions en question leur bien-fondé. Ce n'est pas la question, ici, on est dans une démarche constructive, on nous demande de voter des modifications et nous ne sommes pas en mesure de le faire. Notre groupe devra décider, mais compte tenu des réponses qui ne nous satisfont pas, vous connaissez déjà notre vote. Merci.

**M. le Président :**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je suis vraiment inquiet et j'aimerais qu'il y ait un meilleur règlement d'ordre intérieur. Je ferais trois ou quatre propositions. Déjà pour dire que je suis content que les gens puissent manger des tartines sans justificatif médical, ce qui était le cas dans le règlement précédent. Je voudrais que le règlement stipule que les inscriptions se fassent dans les écoles-mêmes par souci de proximité. Et je crains que tout autre endroit ou toute autre mesure créent un seuil supplémentaire. C'est là ma première proposition d'amendement.

Deuxième amendement proposé : quant aux soins de santé, je voudrais vraiment qu'on change de ton - et sans fâcher Monsieur Eylenbosch - qu'on rajoute, ne fût-ce qu'une phrase : « si votre enfant a des problèmes médicaux, venez nous en parler. On trouvera les



dispositions ensemble ». Tout simplement, de façon accueillante, invitante, au lieu de dégager toute responsabilité.

Troisième amendement très concret. Il concerne l'avertissement oral. Je ne vois pas comment on peut donner un avertissement oral à un enfant de six ans ! Je voudrais rajouter une chose sur la convocation des parents - car c'est dans la stratégie, on va convoquer avant d'exclure. J'aimerais bien que quand il y a des problèmes réels de comportement que les parents soient mis au courant bien avant l'avertissement écrit. J'aimerais donc que cette phrase-là soit rajoutée : s'il y a des problèmes constatés, les parents sont abordés avant de passer à l'avertissement écrit et à la convocation des parents. C'est tout bête, c'est tout simple, c'est le sens commun et je pense que ça ne changera pas votre problème d'assurances.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Je voudrais quand même vous rassurer en vous disant que les assurances jouent pleinement comme c'était le cas précédemment, que ce soit sur le chemin de la plaine de vacances ou sur le chemin de l'école. Il n'y a donc aucune difficulté ou ambiguïté par rapport à cette situation. Vous parlez d'un caractère politicien et je regrette le ton que vous utilisez sur l'anxiété que pourraient avoir les parents par rapport à ce règlement d'ordre intérieur qui doit être mis en application pour les vacances du mois de juillet. Et pour couper court aux questions fantasmagoriques que j'ai pu entendre et qui ont pour seul but de créer de l'anxiété - je pense que c'est un mauvais rôle que vous prenez vis-à-vis des parents et que je ne veux pas partager - je propose donc de retirer cette proposition et de revenir vers vous avec une explication point par point sur ce règlement. Et si vous souhaitez faire des propositions, n'hésitez pas, le service de l'instruction publique sera certainement ouvert aux remarques que vous pourriez faire. Mais je regrette vraiment le ton anxiogène que vous avez développé à l'égard des parents dans le cadre de vos interventions.

**M. le Président :**

Merci.

*Le point est retiré de l'ordre du jour.*

*Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

**#012/25.02.2015/A/0006#**

**Organisation des plaines de vacances communales francophones - Redevances.**

**Organisatie van de franstalige gemeentelijke speelpleinen - Retributies.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Monsieur le Président, deux remarques. Est-ce que vous retirez le point 5 et le point 6 ou uniquement le point 5 ?

**Mme la Bourgmestre :**

Le point 5.

**M. Ikazban :**

Seulement ? Ils sont liés, vous maintenez les tarifs et vous enlevez le règlement, c'est bizarre...

**M. le Président :**

Ce n'est pas lié...

**M. Ikazban :**

Parfois, nous sommes durs avec vous, avec votre majorité mais il faut savoir reconnaître aussi que quand vous arrivez à faire preuve de sagesse, comme c'est le cas ici, je salue le geste. Je pense que vous vous êtes aperçus qu'il y a quand même beaucoup d'anomalies et je vous remercie doublement pour la sagesse dont vous faites preuve et qui consiste à retirer le point et aussi parce que, par votre action, vous reconnaissez la valeur de l'opposition de ce Conseil communal.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Nous sommes au point 6, organisation des plaines de vacances et redevances. Je donne la parole à Madame Tania Dekens.

**Mme Dekens :**

Je voulais vous poser quelques questions là-dessus. Votre motivation se base sur le fait qu'il faut voir par rapport à l'index, etc. et, surtout, sur le fait que vous n'allez plus donner de repas chauds. Donc, vous descendez de 6,50 euros à 6 euros. Quand je vois qu'un repas chaud coûte 2,69 euros, descendre de 0,50 euro pour un repas qui coûte 2,60 euros, c'est quand même une grande différence ... Ils auront un potage, mais ce n'est quand même pas un repas chaud. Deuxièmement, vous dites que vous allez donner une collation le matin et l'après-midi, donc le potage, mais dans votre R.O.I. que vous venez de retirer - déjà une remarque que vous pouvez prendre - vous n'avez prévu qu'une collation l'après-midi à 15 h 30 et rien pour le matin. J'aimerais savoir comment, quand on a tous ces éléments en mains, vous justifiez le fait de faire descendre le prix de 6,50 à 6 euros. Je pense qu'il faut au minimum descendre à 5 euros, voire même à 4 euros, car on ne voit pas beaucoup le lien.

**M. le Président :**

Merci Madame Dekens.

Je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Je voulais faire la remarque à Madame Dekens mais je maintiens, comme l'a dit notre chef de groupe, que ce point est lié, il comporte des points du règlement d'ordre

intérieur qu'il serait judicieux de les repasser ensemble, ce serait plus cohérent. Maintenant, comme l'a dit Madame Dekens, le repas chaud coûtait 2,69 euros et, si je ne m'abuse, vous faites d'office un bénéfice de 2,19 euros sur le repas, une rentrée que vous prenez en plus du prix, en annonçant aux parents que la diminution est de 50 cents. On fait des économies mais, tout de même, c'est tromper les personnes, me semble-t-il.

**M. le Président :**

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je ne vais pas vous étonner en disant qu'il y a en fait une augmentation cachée des coûts, en enlevant les repas chauds mais en gardant globalement les prix. Ce n'est pas une bonne chose pour la participation, surtout dans une commune où 30 à 50 % de la population se situent en-dessous du seuil de pauvreté. Je vous ai parlé déjà de ces familles qui doivent faire à manger avec 5 euros pour trois repas. Pour elles, investir 5 euros, c'est beaucoup; c'est peu pour ceux qui ont un salaire de 2000 ou 3000 euros mais pas pour ces familles. Je pense que le raisonnement qui dit que ce sont de toute façon des parents qui peuvent garder leurs enfants étant donné qu'ils ne travaillent pas est un faux raisonnement car ce sont justement ces enfants-là qui ont besoin d'activités pendant les vacances. Je veux vraiment encourager cette majorité à trouver des solutions permettant aux enfants qui ont besoin de ces plaines de vacances d'y participer. Ils y ont droit. J'ai entendu déjà que certaines interventions CPAS et des demandes de remboursement de frais de garderie ont été refusées. J'aimerais bien qu'on éclaire cette affaire car certains parents qui ont en le plus besoin se voient refuser cette possibilité-là. J'insiste pour que la Commune permette aux parents qui ont en besoin d'y accéder avec un minimum au niveau des prix.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le Président.

Comme les collègues qui ont été les seuls à faire des remarques pour considérer que ce point est lié avec le précédent et qu'il faut également le reporter, j'espère néanmoins que vous n'allez pas me sortir la même rengaine, du genre 'nous, à Molenbeek, on fait quelque chose'. De plus, j'ai l'impression qu'on est dans la même logique, la même dynamique que le point sur les garderies scolaires. Ce que vous avez fait pour les garderies scolaires est une erreur. Une erreur, on peut toujours la réparer et ici vous continuez dans la même logique. Vous n'allez pas retirer ce point que vous allez faire passer avec vos Conseillers communaux même si notre groupe ne le vote pas, j'espère que je ne vais pas découvrir un courrier de la Bourgmestre ou d'un Echevin ou un article dans le Molenbeek-Info pour dire qu'un effort de diminution a été fait. Parce que, en réalité, comme l'ont très bien expliqué mes autres collègues - mais je le répète parce que ce n'est jamais de trop quand on veut faire passer un message - il n'y a pas de diminution mais une augmentation. Qu'on ne vienne donc pas demain avec un courrier qui serait adressé à des

familles, à des parents, annonçant le contraire. Le summum est de faire croire à la population qu'on diminue les frais, ce qui est faux parce qu'on sera là. Aujourd'hui on est là pour dire qu'il ne faut pas faire passer ce point, qu'il faut le reporter avec l'autre. Vous ne voulez pas le faire, on sera là demain pour éviter une supercherie sur la population.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

**M. Vandenhove :**

Je voudrais simplement répondre à Monsieur De Block par rapport à ce que vous avez dit concernant le CPAS. Je suis particulièrement attentif à ce genre de choses. Il faut quand même savoir que quand une famille demande une intervention, celle-ci n'est pas automatique, il y a une analyse financière qui est faite et s'il y a refus il ne peut être fait que sur base d'une analyse financière. J'encourage la participation aux garderies scolaires et plaines de vacances, même si ce sont des gens qui ne sont pas nécessairement en formation parce que j'estime qu'il est important pour les enfants de pouvoir être insérés dans un groupe, de participer en dehors des heures scolaires. Si jamais il y a des refus, ils sont liés à une analyse financière. S'il y a des cas, il faut les signaler mais la politique du CPAS est d'intervenir au maximum et on encourage la participation à toute activité collective pour des enfants qui se trouvent en général en situation d'isolement. Vraiment, on encourage ce genre de choses. Mais il y a une analyse financière, ce qui est la règle dans un CPAS.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci Monsieur le Président.

Je suis émue et en larmes en entendant l'opposition qui parle de l'accueil des enfants. A la dernière réunion Accueil-temps libre à laquelle vous étiez conviés, il n'y avait personne. J'étais toute seule comme politique, il n'y avait pas de parents non plus parce qu'ils n'avaient pas l'air de se rendre compte que c'était important. Puisque j'étais interpellée par vous, je ne peux vous dire que vous êtes les bienvenus, venez vous exprimer à l'Accueil-temps libre.

**M. Ikazban :**

Madame Evraud, je vous remercie pour votre remarque. La concertation qui a été organisée l'a été pendant les heures de bureau, en fonction des gens qui travaillent dans l'administration et en l'absence des Conseillers communaux qui ne sont pas tous pensionnés et qui ont tous une activité professionnelle. Donc si vous organisez vos réunions pendant les heures de bureau, c'est presque impossible. On vous a d'ailleurs proposé de désigner des suppléants pour éviter qu'il y ait des absences. Donc, la prochaine fois que vous cherchez à nous tirer dessus parce que vous n'avez pas d'arguments, choisissez mieux...

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Je voudrais faire en introduction une remarque plus générale en regrettant vivement que toutes les propositions qui sont faites par cette majorité, qui sont généralement extrêmement raisonnables et qui sont dans la moyenne de celles qui existent au niveau de la région bruxelloise, soient systématiquement critiquées, mises au pilori par cette opposition. Quand on parle des prix des garderies ou des prix pratiqués pour les plaines de vacances, je peux vous assurer que nous sommes largement en-deçà des redevances pratiquées par d'autres communes, y compris - je vais quand même le rappeler - des communes où votre groupe politique est à la manœuvre, et je ne prendrai comme exemple que la Commune voisine, celle d'Anderlecht où il est deux fois plus élevé que celui de Molenbeek. Mais, si vous le souhaitez, je pourrai donner également beaucoup d'autres exemples. Je précise que cette redevance est un point séparé du règlement d'ordre intérieur et c'est pour cela qu'il y a deux points qui sont présentés ce soir au Conseil communal. Si nous avons proposé de supprimer les repas chauds c'est parce que nous avons tenu compte également de la demande de certains parents qui ne souhaitent pas de repas chauds pour leurs enfants. Or, précédemment, que l'on prenne ou pas un repas chaud, il fallait payer le même montant de redevance. Nous avons agi à l'instar de ce qui se fait dans toutes les Communes de la Région bruxelloise qui offrent des plaines de vacances, sauf la Ville de Bruxelles qui a ses cuisines et qui a des infrastructures beaucoup plus larges, qu'aucun repas chaud n'est offert et que dans plusieurs communes dont des communes, je le rappelle, où le groupe socialiste est à la manœuvre, aucune collation ni aucun potage n'est offert à ces enfants. Je pense qu'il est quand même temps de vous ramener à une certaine réalité que vous niez systématiquement en considérant que Molenbeek est un laboratoire où tout doit être merveilleux, où nécessairement tout est mis à disposition à profusion et qu'il n'y a aucune limite pour ce faire. Je pense que vous ne vivez pas dans la réalité bruxelloise et de ce qui se passe dans d'autres communes. Et je le regrette profondément parce que c'est toujours de la surenchère politicienne que vous faites et jamais des considérations qui tiennent compte d'une réalité qui existe dans d'autres communes et qui, visiblement, là ne vous pose aucune difficulté et que vous acceptez pleinement. Soit. Je voudrais quand même vous rappeler, en ce qui concerne les collations, qu'il y en a deux, le matin et l'après-midi, qu'il y a le potage. Quand on voit le programme qui est offert aux enfants qui fréquentent ces plaines, on peut vraiment considérer que le prix qui est demandé est raisonnable, sachant qu'un premier prix est demandé pour le premier et le deuxième enfant, et que pour le troisième enfant c'est la moitié du prix qui est appliquée. Et le prix est différent pour les enfants de la maternelle ou les enfants de l'école primaire. Je voudrais également préciser - parce que vous êtes obsédés par l'aspect nourriture - que cette redevance comprend également le transport en bus jusqu'à l'endroit où se déroulent les activités, les animations que j'ai évoquées précédemment comme la piscine, les spectacles... Les enfants sont venus notamment au Château du Karreveld pour le théâtre jeune public qui a été organisé cet été et vont également dans des centres récréatifs extérieurs. Il y a évidemment d'autres dépenses qui concernent le bien-être et la sécurité des enfants, notamment des tout-petits. Je rappelle également l'encadrement important qui est assuré pour ces enfants et qu'il y a l'école 16, le domaine de Bergendal qui doivent être aussi pris en compte quand on sait qu'on propose à ces enfants pendant les vacances un accueil de qualité, sécurisé et la possibilité d'avoir, comme je l'ai dit, soit des activités extérieures, soit de passer les journées dans un cadre verdoyant. Donc, moi, je veux bien revenir vers vous en vous expliquant les prix qui sont

pratiqués dans d'autres communes pour que vous puissiez vous rendre compte de la réalité, mais le prix que nous demandons est tout à fait raisonnable. Donc, je vous demande d'approuver le montant de la redevance qui est proposé aujourd'hui et qui n'a plus été indexé depuis de nombreuses années.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le Président.

Vous nous demandez d'approuver et on n'approuvera pas. Moi, je ne vous reproche pas votre choix de ne pas faire de repas chauds. Seulement, ici vous proposez un potage mais vous diminuez de 50 cents, et vous donnez l'impression que c'est une diminution alors que c'est une augmentation. Vous nous accusez de faire de la politique politicienne, c'est vous qui êtes tout le temps en train de donner des exemples d'autres communes. Je vous rappelle simplement que nous sommes des Conseillers communaux de Molenbeek-Saint-Jean, ce qui nous intéresse c'est l'intérêt des Molenbeekois; vous êtes toujours en train de chercher ailleurs pour vous justifier; ici, c'est difficile pour vous de trouver des arguments. Nous, c'est Molenbeek qui nous préoccupe et rien d'autre... Je comprends que vous êtes en faiblesse d'arguments... Par rapport au fait que vous nous accusez - je trouve que c'est grave comme accusation - de ne pas être en phase avec la réalité, vous pouvez nous traiter de ce que vous voulez, excusez-moi, Madame la Bourgmestre, quand vous avez besoin de comparer vos redevances avec celles des autres communes, dois-je vous rappeler que Molenbeek-Saint-Jean est une des communes les plus pauvres du Royaume où vous avez le taux de pauvreté le plus important à Bruxelles et dans ce pays. S'il y en a bien un qui n'est pas en phase avec la réalité, avec cette remarque, ce n'est pas moi, c'est vous.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Rekik que j'ai visiblement zappé avant la prise de parole de la Bourgmestre.

**M. Rekik :**

Notre chef de groupe a tout dit. Comme il l'a clairement signalé, avec tout le respect que je vous dois, Madame la Bourgmestre, je vous invite à être davantage réellement en phase avec la réalité. Molenbeek est la deuxième Commune la plus pauvre. Mon intervention vise à rebondir sur ce que Madame Evraud disait, pointant du doigt un élément qui est quand même conséquent, à savoir l'absence des parents à un moment qui est important. Et là je rejoins le point précédent et je vous invite, car vous avez fait preuve de sagesse par rapport à cet élément-là, à revoir un élément qui est quand même conséquent c'est qu'un règlement n'a généralement de légitimité et n'est respecté que s'il inclut dans son élaboration le premier concerné, en l'occurrence ici les enfants, les jeunes - ça risque d'être difficile - mais principalement les parents, et peut-être saisir l'opportunité de voir comment inclure les parents pour justement mieux développer et construire la logistique et la phase opérationnelle d'inscription administrative en invitant davantage les parents par un

moyen ou un autre à participer et de les inclure dans le processus. Vous avez comme slogan 'réussir Molenbeek' et réussir Molenbeek c'est aussi agir sur la responsabilité parentale. Donc c'est peut-être l'opportunité pour les convier à un moment ou un autre.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Chacun son rôle, je dirais. Je ne sais pas comment le dire sans me répéter, mais ce n'est pas anodin de demander la réduction des prix pour les activités parascolaires, ce n'est pas une revendication complètement folle et hors de ce monde quand vous prétendez que c'est le sens normal de plusieurs organisations comme le réseau wallon de lutte contre la pauvreté, comme la plateforme qui agit pour la gratuité des activités d'accueil et parascolaires. Pourquoi ? Parce qu'on a un défi et des inégalités énormes. Donc, je m'en fous que ce soit plus cher ou moins cher ailleurs, nous avons une réalité molenbeekoise, un défi social et scolaire énorme. Soyez vraiment convaincus de notre bonne volonté et de notre honnêteté... Vous pouvez dire qu'il y a un problème budgétaire, et je vous ai demandé déjà la fois passée d'intervenir en tant que Collège, en tant que Bourgmestre pour mettre la pression et dire que les communes sont sous-financées. J'ai déposé une motion dans ce sens et elle a été retirée au motif que ça n'a pas d'implication au niveau molenbeekois. A chaque Conseil, on nous passe les mêmes arguments. Si vous dites encore que ça n'a pas d'implication sur Molenbeek, je ne sais pas qui est alors à côté de la plaque. A chaque fois vous revenez avec ce sujet-là. J'aimerais bien qu'on ouvre le débat pour savoir les priorités et les besoins pour lesquels on veut vraiment investir, investir et non couper ! Tous ceux qui disent que ça a des conséquences sociales néfastes seraient des rêveurs, des idéalistes ? Si vous cessez de rêver avec moi, peut-être que votre place n'est plus là...

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Dekens.

**Mme Dekens :**

J'ai bien compris que vous prévoyez quand même une collation le matin et l'après-midi. Vous allez donc le corriger dans le R.O.I... Néanmoins, on trouve que c'est exagéré pour les 6 euros, il faut peut-être revoir ça, vu la situation de beaucoup de familles dans notre Commune et le fait que l'accueil de ces enfants dans ces plaines de jeux leur apporte un peu de vacances. 6 euros, c'est exagéré et nous voterons contre.

**M. le Président :**

Dank u Mevrouw Dekens.

On passe au vote.

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*39 votants : 21 votes positifs, 14 votes négatifs, 4 abstentions.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.  
39 stemmers : 21 positieve stemmen, 14 negatieve stemmen, 4 onthoudingen.*

**M. Ait Jeddig :**

Excusez-moi, je voudrais justifier mon abstention. Pour tous les motifs qui ont été évoqués je m'abstiens. C'est très bien d'avoir dit, Monsieur Ikazban, qu'on fait du travail sérieux, qu'on connaît ses dossiers quand on est dans l'opposition et que quand on est dans la majorité on les connaît moins; c'est triste pour nos Conseillers communaux de la majorité...

**M. le Président :**

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Dank u Meneer de Voorzitter. De groep Gemeentebelangen wenst zijn onthouding als volgt te houden. Ten eerste, is er een vermindering van de dienstverlening. De prijs is wel een halve euro verlaagd, maar de diensten zijn evenredig veel meer verminderd.

Ten tweede, is er toch wel een risico op discriminatie. Het OCMW komt tussen als het nodig is, maar de Voorzitter heeft zo verklaard dat er individuele gevallen kunnen zijn waarbij geen tussenkomst is, dat we dit moeten signaleren, dat betekent dus dat er geen systematisch zicht op is.

Troisièmement, je n'ai pas eu l'occasion de répondre plus vite à la question de la Bourgmestre sur qui a envoyé entre guillemets ses enfants aux plaines de jeux. Moi, je peux vous affirmer que mon enfant a déjà été dans une plaine de jeux néerlandophone. Je m'inquiète un peu du fait qu'on supprime certaines choses pour les francophones. Je ne vois pas de points pour les néerlandophones. J'espère qu'ils ne sont pas tout à fait supprimés. Dank u.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Berckmans.

**#012/25.02.2015/A/0007#**

**Approbation de la convention de collaboration avec l'asbl art2work.**

**Goedkeuring van de samenwerkingsovereenkomst met de vzw Art2work.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*39 votants : 39 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*39 stemmers : 39 positieve stemmen.*



**#012/25.02.2015/A/0008#**

**Programme de Coopération Internationale Communale (CIC) - Projet de coopération avec la municipalité de M'bour au Sénégal / signature de la convention spécifique pour la programmation 2014 - 2016.**

**Programma voor Gemeentelijke Internationale Samenwerking (GIS) - Samenwerkingsprogramma met het gemeentebestuur van M'bour in Senegal / ondertekening van de specifieke overeenkomst voor de programmatie 2014 - 2016.**

---

**M. le Président :**

Nous avons également le point concernant Mokrisset, autant lier les deux dans le cadre des remarques.

**#012/25.02.2015/A/0009#**

**Programme de coopération internationale communale Maroc (CIC) - Projet de coopération avec la municipalité de Mokrisset au Maroc/signature de la convention spécifique pour la programmation 2014 - 2016.**

**Programma voor Gemeentelijke Internationale Samenwerking (GIS) - Samenwerkingsprogramma met het gemeentebestuur van Mokrisset in Marokko / ondertekening van de specifieke overeenkomst voor de programmatie 2014 - 2016.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Je vais intervenir effectivement sur les deux points. Il s'agit d'approuver un programme de coopération internationale communale. A la lecture du B.O. desdites conventions, je constate que ce sont des modèles de convention, pas des conventions déjà finalisées. Je n'ai pas très bien saisi, est-ce que vous nous demandez d'approuver le modèle en tant que tel ? Dans ce cas-là, il faudrait alors changer l'intitulé du point, ne pas nous demander d'approuver la convention mais le modèle, ce qui est quand même une nuance importante.

Ma deuxième remarque : j'ai cru comprendre que lors d'un précédent Conseil, vous nous aviez proposé de tenir des Sections réunies notamment sur ce programme de coopération internationale. Ici, ça concerne le village de M'Bour au Sénégal et Mokrisset au Maroc. Vous nous demandez d'approuver des conventions mais j'aurais voulu qu'on ait eu d'abord des Sections réunies, avec la possibilité de vous poser toutes les questions techniques, de comprendre le projet et puis de passer à la seconde phase de vote des conventions. Donc, je voudrais avoir un peu plus d'explications.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Madame Tahar.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Dank u Meneer de Voorzitter. Ook voor de twee punten 8 en 9, sluit ik me aan bij collega Tahar. Het is al eerder gezegd dat er een vergadering zou komen van de verenigde secties over de materie van ontwikkelingssamenwerking. Het zou interessant zijn indien er inderdaad een uitgebreide vergadering over deze materie zou komen. Nu is er hier het punt 8, we zouden dus een conventie moeten goedkeuren voor de 3 jaren 2014, 2015 en 2016. Het is een beetje jammer dat die vergadering nog altijd niet plaatsgevonden heeft, want het is een materie die de groep Gemeentebelangen ter harte gaat. Wij vinden het belangrijk dat er degelijke projecten worden gesteund in het Zuiden. En dan wil ik beëindigen. We zullen die 2 punten goedkeuren, maar ter illustratie: vorige week lees ik toevallig in de krant dat de bevoegde schepen voor ontwikkelingssamenwerking naar Senegal was gegaan. Het is goed dat daar enige aandacht aan wordt gegeven, maar het zou toch interessant zijn, moesten de gemeenteraadsleden daar wat meer uitgebreidere informatie over krijgen.

Dank u.

**M. le Président :**

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Pour rassurer les collègues de l'opposition, je dis que nous lisons aussi les dossiers. C'est la raison pour laquelle j'aurais bien voulu demander, comme on l'a fait précédemment, qu'il y ait une évaluation de tous ces projets. Quelles sont, surtout, les montants des subsides concernant ces échanges qui sont alloués pour la Commune? Est-ce que la totalité des frais sont couverts par ces subsides ou la Commune doit-elle y rajouter certains montants ?

Merci.

**M. le Président :**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Ma remarque porte sur les points 8 et 9. On souligne souvent dans ces conventions que dans le contexte politique la décentralisation et l'évolution positive impliquent une plus grande autonomie des communes de ces pays que sont le Maroc et le Sénégal. On souligne également la proximité des pouvoirs locaux avec le citoyen et le rôle moteur pour le développement économique non seulement des zones sous l'autorité de ces communes mais aussi de l'ensemble de ces pays. Ce que je constate c'est que ces qualités que l'on cherche chez les autres pour différentes raisons, on a tendance à vouloir les effacer chez nous. Nous avons par exemple un potentiel jeunesse important qu'on n'utilise pas, etc., etc.

J'ai d'autres questions par rapport au choix de ces deux villes. Pourquoi ces deux villes en particulier ? Pourquoi privilégier l'axe associatif, est-ce pour des raisons idéologiques ?

Et je terminerai simplement en disant qu'il est très positif d'établir des relations avec les pays du Sud, relations qui doivent être fraternelles et respectueuses des cultures et traditions des citoyens de ces pays.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

**M. Rekik :**

J'ai une interpellation à l'attention de l'Echevin en charge des Relations internationales et de ces problèmes de coopération : quels sont les critères qui font que telle ou telle destination est désignée comme opportune pour un partenariat et un échange avec Molenbeek ? Y a-t-il une coopération directe ou indirecte avec les autres cabinets, en l'occurrence ici ceux de la Jeunesse, de la Culture, de l'Education et y a-t-il, comme ma collègue l'a souligné, une volonté de présenter avec transparence un programme ou un plan détaillé qui nous permette de mieux comprendre ce qu'il en est ? Par la même occasion je tiens à saluer avec l'ensemble de mes collègues toute cette dynamique de coopération et d'échange très positive pour la Commune.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

**M. Magérus :**

Monsieur le Président, le considérant de la délibération dit : " il s'agit pour les villes et communes belges d'échanger avec les communes du Sud leur expertise en matière de gestion locale".

Il y a le jumelage avec les entités d'Oujda et M'Bour, nous connaissons les jumelages entre guillemets. C'est important certes que la Commune continue de s'inscrire dans une réelle politique de solidarité internationale, c'est fondamental, surtout aujourd'hui. Le partenariat constitue un appoint majeur pour les collectivités locales. Mais pour moi il y a un gros souci et certains Conseillers l'ont déjà dit. Sauf erreur, c'est la troisième fois depuis la mise en place de la nouvelle majorité que ce point est soumis au Conseil communal. Par deux fois déjà je me suis interrogé et posé des questions à propos de ces programmes de coopération. Et deux fois l'Echevin en charge de ces matières a effectivement promis ici au Conseil communal une séance des Sections réunies sur le sujet. C'est surtout important pour les nouveaux Conseillers communaux; car, ça, ce sont les promesses.

Je vois malheureusement que nous n'avons pas encore eu ces sections réunies. Vous l'aurez constaté, à titre personnel, je considère que ces politiques de coopération sont importantes, mais je ne souhaite pas signer aujourd'hui un chèque en blanc. C'est pourquoi pour les points 8 et 9 je m'abstiendrai. Et je pense que je ne serai pas le seul.

Mais je m'adresse ici spécifiquement à tous les nouveaux Conseillers communaux, parce qu'il m'apparaît aujourd'hui très difficile, sans aucune explication, sans aucune information supplémentaire en la matière, de soutenir une politique, une gestion dont on ne connaît rien.

Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Enormément de questions, quelques inquiétudes de la part de membres de l'opposition ! J'espère que mes réponses vont pouvoir les apaiser. D'abord, pour répondre à l'ensemble des Conseillers qui s'interrogeaient sur l'opportunité d'organiser une section réunie. Bien évidemment, elle le sera dans les prochaines semaines. Pourquoi le retard ? Une explication, chers Conseillers, c'est que, dans le cadre des réformes institutionnelles, il y a eu un transfert de compétences et de moyens du Fédéral vers la Région. Et il y avait un grand point d'interrogation quant à savoir si tous les programmes, entre autres les programmes qu'on vous présente aujourd'hui, seront non seulement financés à la même hauteur mais aussi s'ils ne risquaient pas de s'arrêter. C'est ce qui explique cela et je suis étonné que personne n'ait fait cette remarque concernant les années que couvrent ces conventions. On parle de 2014, 2015, 2016. Nous sommes en février 2015 et nous avons perdu pratiquement plus d'un an. Et durant ces deux ans qui restent, on va devoir étaler l'ensemble des engagements qui se retrouvent dans cette convention avec les partenaires que sont Mokrisset et la ville de M'Bour au Sénégal.

Pour les nouveaux Conseillers, il faut préciser que cela est une continuité de projets qui ont déjà été initiés sous l'ancienne législature. Je pense qu'il n'est pas opportun aujourd'hui de commencer à expliquer le contenu de ces conventions et surtout des projets qui sont développés dans le cadre de ce partenariat, sinon, à mon avis, il faudra que je puisse continuer demain pour pouvoir terminer l'ensemble des explications. Je vous propose donc en termes de contenu, de revenir vers vous lors de la section réunie où nous allons préparer un Powerpoint bien complet, bien précis sur tout ce qui se fait. Et je peux vous dire qu'il y a énormément de choses qui se font en terme d'échanges avec les partenaires mais aussi au niveau de la collaboration sur le plan de l'économie locale, de la formation des fonctionnaires des villes partenaires. Vous avez pu ici recevoir un certain nombre de Conseillers communaux de ces villes qui sont venus vous saluer. Il y a donc énormément de projets qui sont en cours et qui continuent non seulement à très bien fonctionner mais aussi à donner des résultats extrêmement positifs. Il faut savoir que lors d'une évaluation Molenbeek, après la commune de Berchem, a été montré en exemple en terme de finalisation et, surtout, d'objectifs atteints dans le cadre de nos partenariats avec, entre autres, la ville de M'Bour.

Par rapport au choix des municipalités, Monsieur Ait Jeddig, vous savez que ce sont les pouvoirs subsidiants qui définissent, en fonction du type d'action que nous allons mener, les pays partenaires. Il y a une liste qui est prédéfinie et nous n'avons pas l'opportunité de choisir au-delà de cette liste. Pour ce qui est des matières qui sont développées, en ce qui nous concerne, nous, la commune de Molenbeek et l'ensemble des communes partenaires du Sénégal, nous sommes dans un cadre de ce qu'on appelle le renforcement institutionnel, c'est-à-dire que nous améliorons le fonctionnement de certains

services administratifs. Et, pour ce qui est de la ville de M'Bour, nous avons créé, financé et formé du personnel qui officie dans ce qu'on appelle un bureau de développement local, le BDL qui est composé de fonctionnaires qui ont acquis une certaine expertise et portent ainsi des projets extrêmement importants pour répondre aux besoins de la population locale.

Est-ce que j'ai fait le tour des questions ? Bon, donc une section réunie sera organisée très rapidement. Quant au modèle de convention, ici évidemment la convention qu'on vous propose c'est le modèle effectivement qui sera signé, c'est ce qu'on m'a proposé les années précédentes, et à chaque fois il faut une autorisation du Conseil communal pour pouvoir la signer. J'étais il y a quelques jours - certains l'ont signalé - à M'Bour pour justement finaliser le programme, parce que ce qui était prévu en trois ans va devoir se faire en deux ans; il est donc important que, à chaque fois avec les partenaires, nous puissions travailler sur le contenu.

Pour ce qui est des financements, il y a des montants qui sont repris dans les conventions. Ce sont des montants qui couvrent l'ensemble de nos activités dans le cadre de ces partenariats. Il y a évidemment un petit budget communal qui est utilisé pour le développement de toute une série d'activités que je viendrai bien évidemment vous présenter ici lors de la section réunie.

Merci de votre attention.

**M. le Président :**

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

**M. Magérus :**

Je vous entends, Monsieur l'Echevin. C'est la troisième fois que vous prenez l'engagement pour une section réunie, j'espère que cette fois-ci ce sera la bonne. Je ne polémiquerai pas et je serai à ce moment-là très content, notamment pour les nouveaux Conseillers communaux.

Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Très rapidement. J'entends ici qu'on approuve bien le modèle de la convention. On n'a pas une convention complète. C'est important, cette précision parce qu'il faut qu'elle soit actée dans la retranscription du PV du Conseil. On a prévu un modèle...

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Madame Tahar, ne faisons pas de polémique quand ce n'est pas nécessaire...

**Mme Tahar :**

... C'est important, je suis désolée, on n'a pas de contenu dans la convention. Demain, elle sera complétée par vos soins et par les partenaires, vous êtes d'accord avec moi ? Aujourd'hui, cette convention est vierge, c'est un modèle. Revoyez donc les termes du point, il ne s'agit pas d'approuver une convention... Vous pouvez tous la relire parce que j'ai l'impression que je suis la seule à l'avoir remarqué. On approuve le modèle de la convention. Si c'est ça, ça change tout... Moi, je voudrais juste qu'on précise qu'on approuve le modèle de la convention mais pas une convention qui est malheureusement aujourd'hui à ce stade-ci inexistante.

Merci.

**M. le Président :**

Monsieur l'Echevin...

**M. l'Echevin El Khannouss :**

On ne va pas faire du juridique pointu, de grâce. Le nombre de conventions qui passent ici au Conseil communal ! C'est le principe de pouvoir signer une convention avec les partenaires dont il s'agit, c'est la millième convention qui passe ici dans toute une série de domaines ! Je ne vois pas pourquoi on doit polémiquer aujourd'hui par rapport à une demande d'autorisation. C'est un principe qui fonctionne dans tous les Conseils communaux du Royaume et je ne vois donc pas pourquoi il faut polémiquer par rapport à cette demande qui est faite, qui est claire et précise pour l'autorisation du Conseil communal à pouvoir signer cette convention qui est une continuité des programmes déjà existants depuis de très longues années.

Merci.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

On passe au vote pour le point 8.

*Le Conseil approuve le projet de délibération.  
39 votants : 21 votes positifs, 18 abstentions.  
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.  
39 stemmers : 21 positieve stemmen, 18 onthoudingen.*

**M. le Président :**

On passe au vote pour le point 9.

*Le Conseil approuve le projet de délibération.  
39 votants : 21 votes positifs, 18 abstentions.  
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.  
39 stemmers : 21 positieve stemmen, 18 onthoudingen.*

**#012/25.02.2015/A/0010#**

**Taxes communales -Taxe sur les constructions et les reconstructions - Modification pour 2015 à 2018 inclus.**

**Gemeentebelastingen - Belasting op het bouwen en herbouwen - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Mahy, uniquement sur le point 10.

**M. l'Echevin Mahy :**

Il me semblait important d'apporter une explication à ce texte écrit par des juristes; et les voies des juristes sont impénétrables ! C'est vrai que c'est assez flou. Je vais donc vous dire que les modifications ont plusieurs objectifs. Un, c'est de permettre la rénovation des façades, l'augmentation des surfaces en pleine terre et les travaux structurels sans payer de taxe. Donc, au jour d'aujourd'hui, si vous changez par exemple un châssis, vous rénovez un châssis de votre façade avant, que vous changez simplement rien que la couleur par exemple, eh bien, aujourd'hui vous devez payer une taxe. Demain, en fait si vous votez ceci dès le premier janvier 2015, vous ne payerez pas de taxe parce que le but est de permettre une rénovation sans surcoût. Donc, on veut motiver et encourager les propriétaires des maisons à rénover leur bien ou à faire certains travaux qui permettent notamment de retrouver une pleine terre, comme enlever une dalle de béton, détruire un mur qui est dans un jardin et également de procéder à certains travaux dits structurels en vue d'une rénovation de qualité. Bien sûr, toutes ces rénovations se faisant dans le cadre de permis octroyé. Toutes les infractions ne sont pas visées par ces modifications. Mais pour tous les travaux qui ont été faits dans un cadre d'infraction les taxes sont dues, j'insiste sur ce point. Voilà, je suis ouvert aux questions éventuelles.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Est-ce que toute rénovation même quand elle est structurelle, quand elle se trouve à l'intérieur du bâtiment nécessite une demande d'autorisation, même si elle n'est pas taxable ?

**M. l'Echevin Mahy :**

Oui, oui, bien sûr...

**M. le Président :**

Monsieur l'Echevin, laissons d'abord Monsieur Ait Jeddig poser ses questions...

Monsieur Ait Jeddig ? Il y a quelqu'un d'autre ? Alors, à vous, Monsieur l'Echevin.

**M. l'Echevin Mahy :**

En fait, il y a toute une série de travaux que je n'ai pas voulu énumérer. Mais, grosso modo, quand vous touchez la structure d'un bâtiment, il vous faut un permis. Mais dans un cadre de rénovation - et c'est ça la modification -, bien sûr il faut prouver que c'est

une rénovation et non pas, par exemple, une augmentation de logements ou une augmentation de volume. Souvent, c'est le cas, on fait des travaux pour augmenter un volume ou le changer. Dans ce cadre-là, si c'est hors augmentation de logements ou augmentation de volume, par exemple, vous n'êtes pas redevable de la taxe. OK ? Au jour d'aujourd'hui, c'était le cas. C'est une avancée pour justement rénover son bien.

**M. Ait Jeddig :**

D'accord. Donc la taxe ne s'applique que quand on change...

**M. l'Echevin Mahy :**

Alors, par exemple, au jour d'aujourd'hui, si vous n'avez pas besoin de permis pour faire des travaux, eh bien, de toute façon, vous ne devez pas payer de taxe puisque ce n'est pas soumis à permis, ça, ça ne change pas, forcément.

**M. Ait Jeddig :**

OK.

**M. l'Echevin Mahy :**

...C'est un peu compliqué...

**M. Ait Jeddig :**

...Oui, c'est assez compliqué. Quand on lit le texte...

**M. l'Echevin Mahy :**

...Donc, le but est que, aujourd'hui, les travaux de rénovation ne sont plus soumis à la taxe. C'est ça le grand changement, quel qu'il soit, c'est ce qu'il faut retenir. Donc c'est ce qu'on met aussi en pleine terre, par exemple, vous voulez détruire une terrasse qui est en pleine terre, un bâtiment, une annexe que vous voulez mettre en pleine terre, vous ne devez pas payer, de construction en construction. Aujourd'hui, vous deviez payer cette taxe.

**M. Ait Jeddig :**

La taxe ne s'applique que quand on change de destination ?

**M. l'Echevin Mahy :**

C'est ça, c'est, grosso modo, quand ça touche à une augmentation du nombre de logements, un changement d'affectation, quand on passe de logements en bureaux ou de bureaux en commerce...Quand vous avez quelques mètres carrés en plus et que vous voulez construire une véranda, forcément ce n'est pas de la rénovation, c'est de la construction pure et dure. Mais rénover par exemple un toit qui va avoir une modification de façade nécessite aujourd'hui un permis et donc impose le paiement d'une taxe. Demain, la rénovation de ce même toit qui impliquera une modification du visuel, vu de la rue, ne donnera pas lieu à une taxe de construction en construction. Des gens étaient effectivement motivés pour rénover mais se heurtaient parfois à un frein supplémentaire. Parfois les propriétaires faisaient le choix d'une moindre qualité, disant qu'ils vont payer la taxe mais qu'ils vont choisir des matériaux de moindre qualité.



Le but est donc de vraiment inciter à faire des rénovations de qualité.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le Président, merci à l'Echevin.

En fait, ce qu'il a dit est assez intéressant, le fait de pouvoir encourager et faciliter certaines rénovations. Moi, je vous avoue que je n'ai pas du tout compris ça comme ça au départ. Je suis tenté d'aller dans le sens de l'Echevin, mais ce n'est pas du tout ça que j'ai compris. J'imagine que si on doit présenter ça à la population, il faudra faire preuve de beaucoup de pédagogie. J'avoue que je suis tenté de voter favorablement, mais vu que ça mérite une relecture, je suis tenté, dans le doute, de m'abstenir. Mais je n'ai pas de raison de mettre en doute ce que dit Olivier Mahy. Deux choses me dérangent néanmoins. Un, même s'il y a un effort de compréhension ce soir, je pense que vis-à-vis de la population il va falloir quand même clarifier les choses ...

**M. l'Echevin Mahy :**

En fait, il y a des annexes qui expliquent avec des exemples bien précis ...

**M. Ikazban :**

...Et ce qui me pose un petit peu problème c'est que - ce qui a été présenté est très bien - j'aurais préféré que ce soit quelque chose qui soit plutôt global. Au départ, je vous avoue que, par rapport à tout ce qui concerne les taxes communales, on voulait s'abstenir tant qu'on n'a pas de budget. Ici, pour tout ce qui concerne l'urbanisme, moi, j'aurais aimé qu'on discute de tous les autres aspects en même temps. Parce que ça me semble assez ciblé, on ne critique pas, ça a l'air assez intéressant, je suis un peu étonné et j'avoue que ce n'est pas du tout ça que j'ai compris, peut-être que j'ai mal lu... Donc, finalement, ma question - pour éviter de voter favorablement juste par sympathie à l'explication d'Olivier ou de m'abstenir parce que vraiment ça nécessite une étude - est de savoir si vraiment on doit l'approuver ce soir.

**M. l'Echevin Mahy :**

... Il y aura une brochure qui expliquera clairement les choses... C'est pour ça que j'ai pris la parole directement.

**M. Ikazban :**

C'est pour ça que ça me nuit, je dis les choses franchement, c'est du direct...

**M. l'Echevin Mahy :**

Si vous ressentez ça comme un bienfait...

**M. Ikazban :**

Franchement, la balance penche plutôt du côté faire confiance à l'Echevin ...

**M. le Président :**

Les explications de l'Echevin sont actées également au Conseil communal; ça pourra toujours être remis en cause si, jamais derrière, ça n'a pas été le cas puisque tout est transcrit.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Het is inderdaad een technisch dossier, maar als ik het goed begrepen heb, vind ik het eigenlijk een heel goed initiatief. Ik ga wel af op de woorden van de schepen, want ik heb ook het dossier niet volledig in detail begrepen, dus zou een uitstel voor mij ook beter zijn. Ik vind het sowieso een goed initiatief, maar één concrete vraag : wat is de budgettaire impact van deze beslissing? Weet u dat? Hoeveel belastingen hebt u op dit moment? En hoe kan u dit inschatten?

**M. le Président :**

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

J'ai la même réflexion sur deux points au niveau des taxes. Evidemment que ça a un impact. Deuxièmement, quel impact ça a sur le budget ? On a discuté sur toute une autre série de taxes il y a quelques mois et je trouve que le principe doit être que Molenbeek, en tant que Commune, doit avoir les épaules fortes et, moi, je veux soutenir ce genre de taxes pour les propriétaires qui habitent leurs maisons. Et pour les spéculateurs qui achètent et rénovent, je ne suis pas sûr que cette taxe ne donne pas une exemption à ce genre de rénovation. C'est très bien que spéculateurs et investisseurs rénovent à Molenbeek mais je pense qu'il faut que la Commune s'attaque à la plus-value qui est faite dans ce cas et qui, en fait, ne bénéficie pas aux gens qui y habitent. Une partie doit être taxée, c'est une façon de vraiment viser le capital. Je voudrais donc faire une distinction beaucoup plus claire dans ces taxes entre les propriétaires qui y habitent et ceux qui n'y habitent pas.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin pour une dernière intervention.

**M. l'Echevin Mahy :**

Alors, la distinction, ce n'est pas envisageable. Il faut un même traitement. Quant à la question de savoir quel en est l'impact, comme c'est lié au nombre de permis, c'est très variable d'une année à l'autre. Je n'ai donc pas le chiffre de l'impact, parce qu'il est très

variable. Nous verrons par la suite, mais c'est une mesure que la Commune prend, ça aura effectivement un impact mais on ne sait pas encore lequel.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

On peut passer au vote ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*36 votants : 35 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*36 stemmers : 35 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**#012/25.02.2015/A/0011#**

**Taxe sur les terrains non bâtis - Modification pour 2015 à 2018 inclus.**

**Belasting op de niet-bebouwde gronden - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

**M. Lakhroufi :**

Merci Monsieur le Président...

**M. le Président :**

L'Echevin souhaite donner d'abord un mot d'explication.

**M. l'Echevin Haouari :**

Pour éviter toute confusion, je rappelle que ce règlement a été adopté à la base en 2011. Le but de son adoption était de limiter la spéculation immobilière sur les terrains ici à Molenbeek. En 2013 le Conseil communal a adopté à l'unanimité l'augmentation de cette taxe et aujourd'hui on vient avec deux modifications. Donc ce n'est pas l'ensemble du règlement qui est modifié. Je précise bien qu'il s'agit de deux modifications qui concernent une restriction du champ d'application de la taxe. La première restriction concerne les nouveaux propriétaires qui acquièrent un terrain non bâti, tel que défini à l'article 2 du présent règlement, et qui sont exonérés de la taxe durant les cinq premières années. Le but étant ici, bien sûr, de vraiment cibler les spéculateurs immobiliers et de ne pas taxer les gens qui veulent accéder à la propriété via l'acquisition d'un terrain et sa construction. Donc, première exception par rapport à l'application de cette taxe. La deuxième exception concerne les gens qui ont un terrain qui est complètement aménagé en jardin et qui est d'une superficie de 150 mètres carrés ou moins. Ces gens sont exonérés du paiement de cette taxe. Le but est donc justement de ne pas pénaliser les gens qui disposent d'un terrain et qui l'utilisent comme jardin et dont la superficie ne dépasse pas les 150 mètres carrés. Il n'y a que ces deux éléments qui sont changés dans ce règlement. Si vous avez donc des questions par rapport à ces deux éléments, je vous écoute.

Merci.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

**M. Lakhloufi :**

Merci Monsieur le Président.

Le texte me semble clair, il est même très limpide. Il fallait simplement comparer avec ce qui a été présenté et voté ici au Conseil communal. Je veux simplement vous dire que notre groupe accueille avec satisfaction cette mesure parce qu'il est évident qu'il faut frapper dans les poches des spéculateurs. Mais, pour nous, le premier texte qui nous a été présenté, la première mouture, ne faisait pas la distinction entre les véritables spéculateurs et des personnes qui viennent avec un projet. Mais ce projet, il faut un temps pour le réaliser, il faut trouver des financements, il faut trouver des fonds, il faut parfois faire face à une lenteur administrative du service de l'urbanisme; avant d'avoir l'obtention d'un permis, ça prend parfois énormément de temps, il faut parfois recommencer dès le départ...Donc, tout ça pénalisait finalement les personnes qui venaient avec un véritable projet et qui étaient directement taxés là-dessus. Nous, on a trouvé ça discriminatoire d'une certaine manière, et ça frappait à l'aveuglette finalement. Et nous sommes véritablement contents de voir que cette modification est présentée aujourd'hui telle qu'elle est, avec les conditions et les dispositions qui sont contenues essentiellement dans l'article 5 qui établit une certaine justice et une certaine distinction entre les spéculateurs et les véritables investisseurs qui sont intéressés à construire quelque chose à Molenbeek et pas seulement à faire du profit juste en laissant le temps faire son action. On se félicite de voir cette modification présentée ce soir. Et on la soutiendra.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Vu que je n'ai pas encore fait beaucoup de travaux et de construction de maisons, veuillez m'excuser, mais je trouve que cinq ans c'est relativement beaucoup. Je fais la même réflexion que là tantôt, je trouve que la distinction doit être avant tout entre ceux qui construisent et vont y vivre et ceux qui construisent pour revendre. Donc j'aimerais bien que le Collège et l'Echevin en charge de la matière élaborent les possibilités juridiques légales pour plutôt bien préciser cela parce que j'hésite sur les cinq ans, je ne connais pas de famille qui laisserait cinq années passer sans construire, sans entamer les travaux réellement. Pour moi la question n'est pas tellement de donner cinq ans ou moins pour ceux qui vont y vivre, mais ceux qui n'y vivent pas et qui font vraiment ça dans un but spéculatif, ceux-là doivent être vraiment taxés davantage, comme je l'ai dit la fois passée.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame P'tito :

**Mme P'tito :**

Merci Monsieur le Président.

Par rapport à ce questionnement sur les cinq ans, que ce soit court ou long, j'ai l'impression qu'il y a quand même une analyse qui a dû être faite par rapport à cette période envisagée. Donc j'aurais aimé savoir justement quelle analyse a été faite en la matière pour opter pour ces cinq ans. Par ailleurs, il est vrai qu'il est assez regrettable, si l'on peut comprendre évidemment que quand on acquiert un bien, à un moment donné, il faut du temps pour pouvoir construire, ça on l'a tous compris. Mais ce qui est regrettable en effet c'est de ne pas avoir augmenté alors progressivement avec la durée justement les taxes en cas d'incapacité vraisemblablement du propriétaire à bâtir quoi que ce soit. Là je pense que vous auriez dû - c'est véritablement regrettable - augmenter encore les tarifs et les taxes à ce niveau-là pour pénaliser encore plus les personnes qui les laissent à l'abandon. Parlons de la rue de Mexico qui a connu évidemment des terrains non bâtis comme d'autres quartiers à Molenbeek pendant beaucoup trop longtemps.

Encore une chose : comment est-ce que vous allez déterminer que le propriétaire a un seul terrain non bâti et où, car c'est dans toute la région bruxelloise, pas que sur Molenbeek. C'est une question qui ne me paraît pas tout à fait résolue ici; si on a plusieurs terrains dans d'autres communes, qu'est-ce qu'il en est ? Et je suppose que ça génère un travail quand même relativement conséquent. J'aurais donc aimé savoir comment on allait procéder à ce contrôle-là s'il y avait des personnes qui étaient en charge. Et combien de personnes en la matière ?

Merci.

**M. le Président :**

Merci Madame P'tito.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Le mouvement Islam votera favorablement pour ces deux modifications apportées qui vont dans le bon sens. Quant au délai de cinq ans, je pense que c'est raisonnable. Mais je pose la question suivante : comment est-ce qu'on pourra faire la distinction entre ceux qui acquièrent un terrain pour la spéculation et le particulier qui voudrait bien construire sa petite maison sur ce terrain ? Est-ce qu'on interdira la vente avant les cinq ans; ce seuil de cinq ans sera-t-il une preuve pour pouvoir taxer ? Je voulais seulement savoir comment la Commune fera pour faire la distinction entre le spéculateur et le particulier.

**M. Ikazban :**

Juste une petite question. Je suis aussi de ceux qui pensent que c'est pour soutenir les gens qui veulent vraiment construire une habitation pour leur famille et qui n'ont pas de gros moyens; cinq ans, finalement, ce n'est pas énorme, ça peut passer très vite, rien que pour obtenir un permis ça peut prendre deux ou trois ans. Est-ce que le règlement prévoit la possibilité de prolonger ce délai, en cas de force majeure ? Je donne un exemple, imaginez un terrain où on ne construit pas une habitation mais plusieurs comme le

bâtiment l'Espoir de la rue Fin, parce qu'il n'y a pas que le permis qui prend du temps, il y a aussi le montage financier, les aides... Dans ce cas-là donc, est-ce qu'il y a possibilité de prolonger ce délai de cinq ans ?

Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

**M. l'Echevin Haouari :**

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer de répondre à tout le monde. Par rapport aux cinq ans, c'est une recommandation du COBAT, pour répondre à Madame P'Tito et Monsieur De Block. Monsieur Ikazban et Monsieur Lakhloufi, vous avez dit que les cinq ans c'était tout juste. Les spécialistes qui ont établi le COBAT et le Code bruxellois de l'aménagement du territoire, après de longues études, ont estimé qu'il fallait cinq ans en moyenne.

En ce qui concerne la remarque de Madame P'Tito qui parle de l'augmentation pour pénaliser davantage les spéculateurs, je vous rappelle qu'en 2015 entrera en application un nouveau tarif. Si on prend le règlement qui était adopté en 2013, il prévoyait une taxation de 10 euros au mètre carré, la première année, c'est-à-dire 2013, et une taxation à 15 euros la deuxième année, c'est-à-dire 2014 et une taxation à 20 euros le mètre carré; et là c'est vraiment prohibitif.

Par rapport aux propriétaires, je ne suis pas un spécialiste de l'urbanisme, mais il me semble qu'il y a une attestation qui peut être délivrée par le service du cadastre prouvant qu'il n'est propriétaire que d'un seul bien ou d'un seul terrain ici en Belgique.

Monsieur Ikazban, par rapport à votre question relative à la prolongation du délai, il est toujours possible, je le rappelle, de contester la taxe, de faire valoir auprès du Collège des Bourgmestres et Echevins des raisons valables comme le cas de force majeure, etc pour demander une prolongation exceptionnelle de l'exonération. Merci.

**M. le Président :**

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

**M. Lakhloufi :**

Qu'on comprenne bien, pour être exonéré de cette taxe pendant les cinq exercices, il ne faut pas être propriétaire d'un autre bien en Belgique. Donc, de facto, on ne peut pas être un spéculateur... Tous les biens sont cadastrés, on doit pouvoir justifier d'une attestation auprès de l'administration.

**M. le Président :**

S'il vous plaît, il y a tout le monde qui parle dans toutes les directions, et on ne s'écoute plus !

Je donne la parole à Madame P'tito.

**Mme P'tito :**

Merci Monsieur le Président.

En effet, je ne devrais pas avoir posé la question et je ne suis pas rassurée. Il est clair qu'une déclaration sur l'honneur par rapport à des cas qui peuvent vraiment être très tendancieux sur des terrains qui ne se bâtissent jamais, je trouve ça faiblard. Donc, là ça risque d'être très vite abusif. Moi je plaide véritablement pour que ce règlement soit renforcé en terme de preuves via le cadastre; je conçois que ce soit un travail de vérifier mais c'est quand même la moindre des choses, sinon ça va être une brèche dans laquelle beaucoup de gens vont s'engouffrer. Je ne pense pas qu'il y ait des fraudeurs à tous les coins de rue, mais en tout cas sur les terrains non bâtis à Molenbeek il y en a quand même. Donc, exonérer ne se fait pas à la légère et une déclaration sur l'honneur est, selon moi, totalement insuffisante.

**M. le Président :**

Merci Madame P'tito.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Je crois que la distinction est apparemment assez compliquée, parce que posséder plusieurs biens ou terrains ne prouve pas qu'on est forcément spéculateur. La spéculation consiste à acheter un terrain et qu'on attende pour pouvoir le revendre plus cher. Sur quelle base se positionner donc pour faire la distinction entre les deux ? C'est quand même assez ambigu et problématique.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

**M. l'Echevin Haouari :**

Par rapport à votre question, Madame P'tito, je vous invite à demander à vos collègues parlementaires de modifier l'ordonnance régionale qui prévoit la déclaration sur l'honneur en matière de taxe communale. Si l'ordonnance est modifiée la Commune agira dans le sens de l'ordonnance. Mais en matière de taxe communale il y a une déclaration qui est envoyée à tous les redevables et c'est sur base de la déclaration, c'est l'ordonnance qui le prévoit.

Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

**M. Ikazban :**

Nous sommes favorables à votre dynamique. C'est une bonne idée, mais en fait il y a un risque de ne pas pouvoir l'appliquer... Il y a l'ordonnance, il y a le règlement communal et vous pouvez, vous aussi, amener un élément qui va permettre de pouvoir peut-être contrôler et éviter justement de passer à travers les mailles du filet, c'est tout.

**M. le Président :**

Merci. C'est bon. Stop. On va passer au vote maintenant.

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*38 votants : 25 votes positifs, 13 abstentions.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*38 stemmers : 25 positieve stemmen, 13 onthoudingen.*

**#012/25.02.2015/A/0012#**

**Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 décembre 2014 octroyant à la commune de Molenbeek-Saint-Jean un subside pour assurer les frais de fonctionnement de son Observatoire local du Logement pour l'année 2014.**

**Besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering d.d. 18 december 2014 tot toekenning van een toelage aan de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek om de werkingskosten van haar plaatselijke Observatorium voor de Huisvesting voor het jaar 2014 te dekken.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Je voulais simplement demander, comme c'est un montant relativement important, s'il y a déjà eu une évaluation pour l'année 2014 de l'efficacité de cet observatoire local. J'aurais bien aimé savoir ce qu'il s'y était passé et si c'était intéressant.

Merci.

**M. le Président :**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Je voulais juste avoir des précisions concernant les missions de cet observatoire. Quelle en était la plus-value ? Je ne doute pas de cette plus-value mais j'aurais voulu juste savoir quel était déjà le bilan ici par rapport aux missions qui ont été exécutées, ça fait partie aussi de l'évaluation, la Région en poursuivant le subside, a forcément évalué, donc validé. Et moi j'étais intéressé par cette évaluation si elle était disponible.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.



**M. Ait Jeddig :**

Ce subside - peut-être que je me trompe - vient après que l'année est écoulée. Si je me souviens bien, la Commune avait déjà demandé un emprunt pour le fonctionnement de cet observatoire. C'est dommage qu'on doive emprunter pour après avoir un subside pour pouvoir rembourser cet emprunt. C'est que je voulais souligner.

**M. le Président :**

Merci Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais également soutenir toute initiative qui peut contribuer à résoudre les problèmes de logement à Molenbeek. Je suis content que régulièrement on puisse avoir des informations sur l'état d'avancement des priorités. Je voudrais qu'à l'occasion d'une prochaine séance des Sections réunies on fasse un état des lieux et que cela se fasse chaque année. Je pense personnellement qu'un des enjeux est le problème de l'insalubrité des logements, quelque chose qui est vraiment très difficile à combattre, avec l'outillage réglementaire, décrétoal, régional et communal. Malheureusement, il y a trop de familles qui viennent m'interpeller sur ce genre de dossier et qui sont, en fait, face à un grand mur. Et il y a très peu de choses qui peuvent les faire sortir de la situation d'insalubrité qu'elles vivent. C'est très difficile et c'est évidemment lié, entre autres, à l'état des logements à Molenbeek qui sont vieux, parfois mal entretenus, et avec des conséquences sur la santé des gens qui sont prouvées par des études. C'est vraiment un problème de santé publique dont j'aimerais bien que cet observatoire puisse tenir compte et que, au niveau du Logement Molenbeekois, on tienne aussi compte réellement en priorité des certificats médicaux. Je sais que ça ne fait pas partie de votre « popote », mais ça fait partie des problèmes auxquels les gens sont confrontés, des problèmes de santé réels que, même avec des dossiers et des certificats de spécialistes, rien ne change.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

**M. l'Echevin Majoros :**

Merci de votre intérêt pour ce sujet. C'est en fait un renouvellement de subside, un subside de la Région de 25.000 euros qu'on a depuis plusieurs années. On ne doit pas emprunter pour pouvoir réaliser l'ensemble de ces missions puisque c'est la Cellule Logement qui les assure depuis maintenant un certain nombre d'années. Il y a une évaluation chaque année qui est présentée au Conseil communal. Souvent ça ne fait pas l'objet de grandes discussions. La dernière fois que j'ai eu l'occasion de parler de ce sujet c'était au mois de novembre, suite à une interpellation. Je reviens régulièrement et on peut encore en reparler, par exemple, à l'occasion du deuxième anniversaire du protocole de collaboration contre l'insalubrité qui associe la Commune, le CPAS et la zone de Police. Sachez que la Cellule logement contrôle les logements sur demande des locataires ou, d'initiative, quand il y a des problèmes liés à la santé et à la sécurité des personnes, avec une coordination des acteurs locaux, notamment via la tenue de réunions d'un Conseil consultatif du logement qui associe également un certain nombre d'associations en plus

des partenaires précités. On peut aussi dire que ça fonctionne globalement, il y a encore un défi qui est énorme puisqu'il y a énormément de situations d'insalubrité qui doivent être réglées.

Je ne veux pas rentrer plus dans les détails. Je vais vous citer un chiffre : entre le début du protocole et un an plus tard, le 31 juillet 2014, on a réussi, avec beaucoup de prévention et d'explication vis-à-vis des propriétaires et des locataires, à faire baisser le type de situations enregistrées, d'un quart. Il y a donc des effets réels là-dessus. Pour le reste, je vous renvoie aux différentes évaluations qui ont été présentées en Conseil communal précédemment et qui le seront encore d'ici quelques mois.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*38 votants : 38 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0013#**

**Espace Bellevue, quai du Hainaut, 41-43 - Occupation de locaux par la Mission Locale de Molenbeek.**

**Bellevueruimte, Henegouwenkaai, 41-43 - Gebruik van lokalen door de 'Mission Locale de Molenbeek'.**

---

**M. le Président :**

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*33 votants : 33 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0014#**

**Espace Bellevue, quai du Hainaut, 41-43 - Occupation de locaux par l'asbl Art2work.**

**Bellevueruimte, Henegouwenkaai 41-43 - Gebruik van lokalen door vzw Art2work.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Est-ce qu'il y a une garantie locative ? Parce qu'à un moment donné on indique qu'on met un terme immédiatement à la convention s'il y a encore des charges qui n'ont pas été payées par rapport à l'énergie, gaz, électricité, eau et si ce n'est pas payé est-ce que c'est pris sur la garantie locative. Parce que si l'on met un terme immédiatement, qu'en est-il des sommes dues ?

Merci.

**M. le Président :**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je connais un petit peu Art2Work. Je pense que c'est l'occasion de négocier avec eux la collaboration étroite avec des associations, des artistes locaux à Molenbeek dont j'ai l'impression qu'ils ont parfois des difficultés à tisser les réseaux, à trouver les jeunes qu'il faut et qui soient intéressés par le projet. Je pense que c'est l'occasion de négocier cela. Des gens qui seraient intéressés, il y a un lien direct, parce qu'ils ont galérés et je sais qu'il y a des jeunes artistes qui sont intéressés par cela, mais parfois les deux ne se connectent pas.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je cède la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

**M. l'Echevin Majoros :**

En ce qui concerne la garantie locative pour ce bâtiment comme pour les autres, à cet étage comme pour les autres étages de Belle-Vue et comme pour l'ensemble des infrastructures qui sont louées, s'il y a une fin de bail à un moment donné, la garantie sert à éponger les dettes aussi, la garantie n'est pas libérée s'il y a encore des dettes. S'il faut aller plus loin, on va plus loin, mais on n'est pas encore dans une situation où on devrait avoir quelconque méfiance par rapport à cette association, d'autant que comme vous le suggérez, figure à l'ordre du jour déjà une convention en dehors de ce point, qui lui ne porte que sur les locaux de collaboration avec la Commune au niveau des services culturels et aussi d'autres services de la Commune si c'est nécessaire et ça ne manquera pas de développer une série d'initiatives. Il y aurait notamment le projet dont on a eu déjà l'occasion de parler au sein du service communal et donc pour le Belle-Vue, cette convention, comme pour les autres, il y a toujours une collaboration plus étroite qui se crée avec la Commune et avec le tissu associatif local. C'est bien de ce projet subsidié dont il est question aujourd'hui.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Est-ce qu'on peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*35 votants : 35 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0015#**

**Espace Bellevue, quai du Hainaut, 41-43 - Occupation de locaux par l'asbl Atelier Groot Eiland.**

**Bellevueruimte, Henegouwenkaai 41-43 - Gebruik van lokalen door vzw Atelier Groot Eiland.**

---

**M. le Président :**

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Dank U mijnheer de Voorzitter. Dit punt slaat een beetje aan bij het vorig punt. Ik had graag van de schepen vernomen in de Belle-Vue ruimte hoeveel is daar ondertussen van in gebruik genomen? Dus welke verenigingen? Op hoeveel oppervlakte is er al in gebruik genomen? Ten tweede, mijn collega, aan de andere kant van de tafel spreekt over het vorige punt dat hij een beetje kent. Ik ken dit punt een beetje want het Atelier Groot Eiland maar ik denk dat hij dat ook een beetje kent en ik denk dat we mogen tevreden zijn dat er een vzw zoals het Atelier Groot Eiland zich daar komt vestigen die al een beetje verder gelegen zijn en die daar heel groot werk verlenen maar ik had graag een antwoord gekregen op de vraag wat is de proportie van de oppervlakte? Donc pour une fois parce que Madame Tahar me fait gentiment un signe et apparemment les traducteurs sont partis.

**M. le Président :**

Non les traducteurs sont toujours là, mais j'ai l'impression qu'ils dorment là en haut. Allo, les traducteurs allo, allo de vertalers, allo, allo ?

Mijnheer Berckmans, kunt U een beetje herhalen a.u.b. ? De Schepen zal de vragen herhalen met het antwoord.

**Dhr. Berckmans :**

Je vais être, si vous permettez que je parle deux phrases en français. Donc ma question est de la totalité de l'espace Belle-Vue, qu'est-ce qui a déjà été utilisé et donc je me réjouis qu'il y ait l'asbl, l'atelier Groot Eiland qui se trouve déjà un peu plus loin et qui est très actif. Il y a notamment plusieurs membres de cette réunion qui vont parfois manger là-bas. Donc c'est une asbl qui fait du très bon travail sur plusieurs domaines. Donc je suis content qu'il y ait des organisations comme ça, comme aussi l'organisation dans le point précédent. Ma question est courte mais je voulais quand même dire un mot. Je ne vais pas être long, comme Monsieur Ikazban dit toujours, quel espace est déjà utilisé ?

**M. le Président :**

Dank U Mijnheer Berckmans.

Je cède la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

**M. l'Echevin Majoros :**

Merci pour vos questions.

Plus ou moins la moitié ou un peu plus de moins de la moitié a donc été attribué, en tout cas une fois qu'on aura voté les points ce soir. Atelier Groot Eiland, c'est 283m<sup>2</sup> au rez-

de-chaussée, Art2Work c'est 709m<sup>2</sup> au quatrième, au cinquième et au sixième étage, la mission locale c'est 667m<sup>2</sup> au sous-sol, au rez-de-chaussée et au premier. On a encore une série d'espaces pour lesquels une procédure est en cour. Il y a eu un appel à candidature au public. Déjà l'analyse des offres a eu lieu et une présélection, mais maintenant la négociation avec les différents acteurs voilà. Et puis, comme vous, j'apprécie manger chez Groot Eiland régulièrement comme dans d'autres restaurants sociaux de la Commune.

Bon appétit.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Est-ce qu'on peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*37 votants : 37 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0016#**

**Clos des Rosacées - Vente d'un terrain communal cadastré division 4, section C, n°188f2 (partie), contenant 48,87m<sup>2</sup>.**

**Rozengarde - Verkoop van een gemeentelijk terrein ten kadaster gekend in de afdeling 4, sectie C, nr.188f2 (gedeelte), omvattend 48,87m<sup>2</sup>.**

---

**M. le Président :**

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block et après, je cède la parole à Madame Tahar.

**M. De Block :**

Comme j'ai déjà dit, je n'ai pas beaucoup d'expérience dans les achats et les ventes de maisons, mais je trouve que l'argumentation me fait poser la question qu'en fait, il y a une seule offre qui a été introduite comme candidat et donc tout de suite, on dit oui. Je n'ai pas bien compris ce que Madame Schepmans a dit, mais voilà quelque part ça me dérange. J'ai l'impression que ..., est-ce qu'il faut attendre, est-ce que la Commune veut vendre vite, c'est quoi le choix, les options ?

**M. le Président :**

Dank U Mijnheer De Block.

Je cède la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Merci Monsieur le Président.

Donc très brièvement, je voulais juste savoir s'il y avait d'autres offres pour cette vente de terrain communal. J'ai cru comprendre que c'était le même acquéreur, la même personne qui c'est déjà appropriée un autre espace. Peut-être c'est ce qui a justifié le choix de retenir son offre. En tout cas, je n'ai pas vu dans les pièces justificatives d'autres propositions d'offres que la sienne alors ... Voilà Merci.

**M. le Président :**

Merci Madame Tahar.

Je cède la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

**M. l'Echevin Majoros :**

Merci pour vos questions encore une fois.

Alors, il s'agit d'un petit terrain de 48m<sup>2</sup> et 87cm<sup>2</sup> qui est situé à l'intérieur enfin tout entouré de propriétés privées qui est inaccessible par aucun chemin, qui bizarrement est resté dans le patrimoine communal, ne me demandez pas pourquoi, car je n'ai pas envie d'enquêter, mais il y a une série de petite fioritures dans la carte des propriétés communales, des terrains qui sont parfaitement inexploitable à moins d'acheter un hélicoptère, mais ce ne serait quand même pas très écologique et donc voilà, en l'occurrence, il y a une offre pourquoi ? Parce que quelqu'un qui précédemment, il y a quelques années avait acheté le terrain qui avait été mis en vente par la Commune qui était contigu a souhaité acheter cette parcelle aussi aujourd'hui. C'est la seule offre qu'on a reçu. L'offre correspond à l'estimation qui a été faite par le Receveur de l'enregistrement qui est une instance indépendante de la Commune et donc on récupère 6.600 EUR et quelque part on se débarrasse d'un terrain qui n'aurait de toute façon pas été exploitable et on ne doit plus s'occuper de ce terrain et en assurer une certaine surveillance ou une certaine gestion.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin. Es ce qu'on peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0017#**

**Angle de la rue d'Enghien et de la rue de Bonne - Occupation d'un bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Ecluse-Saint-Lazarre - Location des locaux par l'ASBL des Femmes Prévoyantes Socialistes du Brabant pour le projet « O.N.E. ».**

**Hoek van de Edingenstraat en de Bonnestraat - Gebruik van een pand verworven in het kader van het wijkcontract Sluis-Sint-Lazarus - Verhuur van de lokalen door vzw van de Socialistische Vrouwen Vereniging van Brabant voor het project "O.N.E.".**

---

**M. le Président :**

Je cède la parole à Madame Bastin.

**Mme. Bastin :**

J'aurai une petite question. J'aurai voulu demander si l'O.N.E. faisait parfois appel à d'autres candidats pour faire ce travail de prévention ? Je sais bien que cette asbl a énormément d'expérience, mais j'aurais voulu savoir s'il y avait un marché ou comment est-ce qu'on procédait pour désigner des partenaires ?

**M. le Président :**

Merci Madame Bastin.

Je cède la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

**M. l'Echevin Majoros :**

Ces consultations pour nourrissons qui sont organisées, enfin qui sont subsidiées par l'O.N.E., effectivement l'O.N.E. fait largement appel à des associations mutualistes ou proches des mutuelles de différents piliers et dans ce cadre-là, elle agrée une série de lieux. Ici, en fait, il s'agit du déplacement de l'antenne existante à la rue Delaunoy qui était dans une surface privée. La Commune, à l'époque de la présentation du contrat de quartier Ecluse Saint-Lazare avait déjà identifié ce partenaire et donc cette convention n'est qu'une suite logique de ce qui avait été prévu à l'époque.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0018#**

**Chaussée de Gand, 163 - Location du rez-de-chaussée commercial - Avenant n°1.  
Steenweg op Gent 163 - Verhuring van een gelijkvloers handelspand - 1<sup>ste</sup> Aanhangel.**

---

**M. le Président :**

Nous avons Madame Turine qui doit s'abstenir.

Je cède la parole à Monsieur Gjanaj.

**M. Gjanaj :**

Monsieur le Président, je voulais vous demander à l'occasion de ce point s'il était possible d'explicitier les procédures d'attribution des rez-de-chaussée commerciaux quand il y en a. Je sais qu'il n'y en a pas beaucoup, mais quand il y en a, il serait bon savoir un petit peu quel est la procédure qui est suivie, est-ce qu'il y a un appel ou je ne sais pas est-ce qu'il y a sur un site internet, le site internet de la Commune fait état de la disponibilité éventuelle d'un espace commercial à louer ou comment ça se passe dans le cadre de ce point ?

Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Gjanaj.

Je cède la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

**M. l'Echevin Majoros :**

Donc, en fait, il n'existait pas de procédure et c'est la raison pour laquelle en juillet 2013, j'ai présenté un point adopté par le Collège qui en crée une. Donc cette procédure vise à dire que ce n'est pas le service des Propriétés communales qui décide tout seul, mais il y a une collaboration avec le service Economie, Commerces et l'Atrium qui correspond à la zone, de manière à déterminer le prix, à essayer de lancer un appel qui est alors relayé sur le site internet de la Commune sur le réseau d'Atrium et sur place avec des affiches que vous pouvez alors apercevoir sur la façade avec une sélection qui est alors réalisée de manière à s'assurer de la fiabilité du commerce et du fait que ça diversifie aussi l'offre ou que ça pérennise certains types d'activités, et donc voilà c'est de cette manière que les choix sont faits. En l'occurrence, ici, même s'il s'agit que d'un avenant, le Collège s'est contenté de suivre l'avis unanime de cette commission.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Je cède la parole à Monsieur Gjanaj.

**M. Gjanaj :**

Je vous remercie de votre réponse.

Je voulais vous demander s'il était possible d'élargir la collaboration à d'autres services qui existent et peut-être voir avec l'Echevin des Commerces et des activités commerciales, quel est le service ou quel sont les services qui pourraient aussi ...

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Il a évoqué le service du Développement économique qui est ...

**M. Gjanaj :**

Je sais bien, mais il y en a d'autres et vous le savez. Ça peut être intéressant dans ce cadre-là.

**M. le Président :**

Ils prennent acte.

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.*



**#012/25.02.2015/A/0019#**

**Transit et Hôtel Social - Convention de partenariat avec l'ASBL AMPHORA sis boulevard du Jubilé, 42.**

**Transit en Sociaal Hotel - Partnerschapsovereenkomst met de VZW AMPHORA gelegen in de Jubelfeestlaan, 42.**

---

**M. le Président :**

Je cède la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Si je suis tout à fait d'accord et heureuse de cette convention, j'ai quand même quelques explications à vous demander. Sur la notion d'habiter la Commune, quand on est sans papier, sans domicile fixe ou réfugié, je présume que dans ce cadre de réfugié, on parle de candidats réfugiés, car au moins les réfugiés sont au minimum inscrits dans les registres de la population. Couvrez-vous par cette notion d'habiter la Commune le fait d'être, soit en résidence principale ou éventuellement secondaire ? Il me semble que cette convention est faite sans aucune prise en compte des diverses législations couvrant les inscriptions au registre de la population et les diverses législations couvrant aussi l'accès au territoire et notamment en ce qui concerne les candidats réfugiés. Ce que je me permets de vous suggérer, vivement, pour couper court à toute interprétation abusive quand on utilisera cette notion, quand les gestionnaires seront amenés à gérer qui a droit à l'épicerie sociale dans le cadre des logements de transits.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Madame Piquard.

Je cède la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

**M. l'Echevin Majoros :**

Il s'agit du renouvellement d'une convention existante et de son élargissement aux logements de transits plutôt que seulement à l'Hôtel social. Ce dispositif permet aux personnes de bénéficier de colis alimentaires.

Vous allez continuer à me laisser m'exprimer parce que sinon, ça ne vaut pas la peine que vous me posiez des questions...

Donc je reprends, c'est vrai que c'est difficile de se concentrer il est 23h30, tout le monde est fatigué et c'est mieux si chacun peut parler à son tour. Ce dispositif permet à des personnes qui n'ont pas d'autres solutions, de recevoir un colis alimentaire précisément dans le cadre de ce qui est prévu dans la loi et dans ce qui existe au niveau de la législation sur les épiceries sociales. On ne fait ni plus ni moins avec quelque chose de souple qui permet aux gestionnaires de l'Hôtel social et des logements de transit de pouvoir donner ces colis le plus simplement possible aux personnes quand elles en ont besoins sans faire une procédure très compliquée. Voilà ce sont des gens qui à un moment donné sont sans nourriture et qui en ont besoin et grâce à cette convention qu'on pérennise, elles peuvent avoir très facilement et sans de nombreuses démarches administratives, accès à cette nourriture.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Je cède la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Merci Monsieur l'Echevin.

J'avais très bien compris la convention en tant que telle. Je voulais simplement attirer votre attention sur certaines nuances légales qui pourraient, dans le cadre d'une gestion au quotidien, si quelqu'un un jour ne s'y retrouve plus entre un candidat réfugié, un sdf, un truc ou un bazar, je suis désolée, la personne pourrait être refusée à l'épicerie sociale, ce qui serait dommage. Ou alors vous indiquez à tout le monde et à tous vos gestionnaires que cette convention est passée dans un cadre très large donc pour tous.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Madame Piquard.

On passe au vote.

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*38 votants : 38 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0020#**

**Travaux Publics - Marché de travaux relatif au placement d'un nouvel éclairage du terrain C de football du stade Edmond Machtens - Retrait de la décision du Conseil communal 26.11.2014 - CC15.004.**

**Openbare Werken betreffende de plaatsing van nieuwe verlichting op voetbalveld C van het Edmond Machtensstadion - Intrekking van zijn beraadslaging d.d 26.11.2014 - GR15.004.**

---

**M. le Président :**

Je m'abstiens.

**M. Ikazban :**

On voit bien dans la lettre explicative qu'il y a une suspension de cette décision pour toute une série d'erreurs, notamment dans le cahier des charges, mais pas uniquement, dans la présentation, donc en fait, c'est plus le service des Travaux publics le problème. Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Pourquoi donc aujourd'hui il y a le retrait de la décision ? Pourquoi est-ce qu'on n'est pas venu avec une autre décision ? Ça se fait très souvent pour gagner du temps, parce que si maintenant on ne fait pas passer cette décision, il faudra revenir le mois prochain, si c'est prêt de nouveau, on va perdre du temps, on va perdre des mois. Je pense que d'habitude, quand il y a des erreurs techniques, ce n'est pas

nouveau, mais pourquoi ne pas revenir directement avec une décision juste après, pour approuver la décision sans erreurs.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan de heer Gypers.

**Dhr. de Schepen Gypers :**

Après correction, le projet sera à nouveau remis à l'approbation du Conseil communal de mars même si le budget communal de 2015 y est également présenté. Donc, je crois que c'est le service qui demande pour les adaptations et il n'est pas prêt pour le faire directement, maintenant.

**M. Ikazban :**

Vous avez dit deux choses : donc, un, il n'est pas prêt, c'est pour ça qu'on ne le présente pas et deux, vous dites que c'est lié au budget. C'est lié au budget ? Donc s'il n'y a pas le budget il ne sera pas représenté ?

**Dhr. de Schepen Gypers :**

C'est ce que mon service me demande.

**M. Ikazban :**

La première raison, donc il n'est pas prêt, ça c'est claire et dommage, mais on est tous fatigués et vous avez dit que c'est lié au budget. Donc si vous ne présentez pas le budget vous ne présentez pas le point. C'est ça ?

**Dhr. de Schepen Gypers :**

Ben oui, c'est lié au budget.

**M. le Président :**

On peut approuver, sachant que moi je m'abstiens ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*38 votants : 37 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*38 stemmers : 37 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**#012/25.02.2015/A/0021#**

**Travaux Publics - Marché de travaux relatif au réaménagement de cours de récréation à l'école communale n°16 - Modification du cahier des charges et des annexes - CC15.003.**

**Openbare Werken - Herinrichting van de speelplaatsen - Wijziging van het bestek en zijn bijlagen - GR15.003.**

---

**M. le Président :**

On peut approuver ?

Je cède la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Ce n'est pas directement lié au cahier des charges, mais que se passe-t-il pendant la durée des travaux par rapport à cette cour de récréation pour les enfants, et n'y a-t-il pas déjà des travaux à mener d'urgence pour essayer de répondre à certaines demandes notamment de la part des parents, des élèves ou de la direction de l'école concernant cette cour de récréation. Est-ce qu'on parle aussi de la cour de récréation de l'école 15 ou uniquement de l'école 16 ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Simplement pour dire que c'est quand même la xième fois que ce point revient ici à l'ordre du jour et si vous voulez bien, je sais que vous n'êtes pas content quand je fais cette remarque-là, vous expliquez que finalement on était arrivés à un montant de quatre cent cinquante ou quatre cent septante mille euros, je ne sais plus et je me dis, mais pourquoi on ne fait pas appel à notre service ? Finalement un jour, on pourrait se rendre compte que, ne fut-ce que pour des raisons conservatoires, on aurait dû faire appel à notre service communal qui fait ça très bien. Voilà, je ne comprends pas pourquoi ça revient à nouveau, enfin depuis le début de la nouvelle majorité, depuis 2012, fin 2012 ce point revient assez régulièrement. Il y a tout le temps des modifications, tout le temps des changements, des augmentations. Est-ce qu'on va faire cette cour un jour ? Est-ce qu'on n'a pas fait une erreur de refuser notre proposition finalement de faire faire ce travail aussi par des ouvriers de chez nous, de la Commune ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je cède la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Je voulais dire que j'étais particulièrement contente de revoir ce point à l'ordre du jour, mais je contredis un peu Monsieur Ikazban. Ce n'est pas depuis que la nouvelle

majorité est là, je pense que c'est vraiment quelque chose de très très lointain et ça se détériore de plus en plus. Plus on attend, plus ça se détériore.

**M. le Président :**

Merci Madame Bastin.

Ik geef het woord aan de Heer Gypers.

**Dhr. de Schepen Gypers :**

Pour répondre à Monsieur Vossaert, donc tous les travaux qu'on peut faire, on les fait pour le maintien en état au niveau de la sécurité. Alors à la suite d'un arrêté de tutelle suspendant l'acte d'attribution du marché de la rénovation de la cour de l'école seize, nous n'avons pas eu d'autres alternatives que de retirer cette décision d'attribution et de plus de représenter le projet au Conseil communal de décembre 2014. Bien qu'il s'agit d'un dossier corrigé, à la suite des remarques émises par la tutelle, une nouvelle série de remarques nous sont à nouveau parvenues avec pour obligation d'adapter les cahiers de charges et de les faire à nouveau adopter par le Conseil communal. Cette démarche ne génère toutefois pas de délai supplémentaire. L'avis de marché sera publié après le 25 février et le marché attribué en avril prochain, si le budget en 2015 est approuvé par la tutelle. Donc les travaux pourraient commencer en août prochain durant la période des congés.

**M. le Président :**

Dank U Mijnheer Gypers.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Donc Monsieur Gypers, j'entends bien que vous dites que ceci n'entraîne pas de retard supplémentaire et que l'attribution se fera ainsi probablement que les travaux. Néanmoins, au regard de la réponse qui a été donnée, il arrive qu'il y ait des erreurs. Ça peut arriver, les services ne sont pas infaillibles et parfois, il faut parfois reconnaître que la tutelle peut aussi chipoter sur l'un ou l'autre détail technique. Néanmoins, il y a quand même quelques dossiers qui reviennent assez régulièrement. Alors, qu'on ait des remarques une fois, je peux comprendre, mais quand on suspend une décision et que les services font en sorte d'essayer de palier à ces remarques, est-ce que c'est normal, est-ce qu'il n'y a pas quelque chose qui cloche au niveau du fonctionnement de l'administration sur des dossiers qui reviennent plusieurs fois, plus de deux fois, plus de trois fois ? Moi ça m'inquiète. Est-ce qu'il y a une surcharge de travail ? Est-ce qu'il y a assez de personnel ? C'est vraiment le même dossier, ce ne sont pas des dossiers différents. J'en ai en tête quelques un, dont celui-là qui date peut être de mathusalem, je n'en sais rien, mais en tout cas, il est là, il revient beaucoup trop souvent. En tout cas depuis l'installation de la nouvelle majorité, il est déjà revenu à ma connaissance au moins trois, quatre fois ici sur deux ans. Ce n'est pas une critique sur la majorité. C'est un constat que je fais tout simplement et je pense qu'il y a peut-être une réflexion à avoir sur le service.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je cède la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Vous avez répondu en partie à mes questions. C'est très bien que les travaux vont peut-être débuter au mois d'août, ce qui permettra peut-être alors, pendant les travaux, de ne pas prendre des mesures complémentaires ou des alternatives, parce que les enfants ne seront pas présents à ce moment-là. Vous confirmez ? La durée des travaux ne s'étendra qu'en dehors des périodes scolaires, ce qui fait qu'il n'y aura pas des mesures complémentaires à prendre. Deuxième chose, on parle uniquement de la cour de récréation de l'école 16 et pas de l'école 15 ? Ok. S'il se passe quelque chose dans les cours de récréation, enfin il ne pourra plus rien se passer pendant ce temps ? Pendant la période des travaux, vous n'envisagez rien ? Donc si on dépassait la durée des travaux, il est possible que vous n'ayez pas veillé à quelques mesures de sécurité ?

**Dhr. de Schepen Gypers :**

Donc ça va se passer pendant les congés et le but c'est que ça se passe pendant les congés et qu'au retour de l'école, les cours soient en ordre.

**M. le Président :**

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0022#**

**Travaux Publics - Marché de travaux relatif à la rénovation et l'isolation des toitures de l'école communale n°5, sise Place de la Duchesse de Brabant, 27 - Modification du cahier des charges et des annexes - CC15.005.**

**Openbare Werken - Opdracht van werken betreffende de renovatie en isolatie van daken van de gemeenteschool n°5, gelegen te Hertogin van Brabantplaats,27 - Wijziging van het bestek en zijn bijlagen - GR15.005.**

---

**M. le Président :**

Est-ce qu'on peut approuver ?

**M. Ikazban :**

J'approuve, mais j'ai quand même une question. A l'école 5, je me souviens, il y a quelques années, il y avait eu des travaux assez importants au niveau de tout ce qui était ventilation, chaufferie et autres et à cette occasion-là, il y avait eu un relevé de présence d'amiante et à cet endroit-là, il y avait eu une intervention assez sérieuse pour retirer cette amiante dans les ventilations. J'imagine que si dans ce bâtiment il y en avait dans les ventilations, ça veut dire qu'il y en a peut-être probablement dans la toiture. Est-ce que c'est confirmé ou pas ? Si oui, ça veut dire que les travaux seront quand même plus compliqués à réaliser, est-ce que c'est juste ou est-ce qu'il n'y a pas du tout d'amiante ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan de heer Gypers.

**Dhr. de Schepen Gypers :**

Par rapport à l'amiante, l'audit d'amiante a été fait et donc à chaque fois, on a les prescriptions du bureau qui a fait l'audit et à chaque fois, quand on fait des travaux, on enlève l'amiante qui est présente dans les toitures. Donc on suit à la lettre et scrupuleusement les recommandations du bureau.

**M. le Président :**

Dank U mijnheer de Schepen.

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0023#**

**Plan triennal d'investissement et de développement 2013-2015 - Octroi de subsides par la Région de Bruxelles-Capitale - 2ème modification - CC15.002.**

**Driejarig investerings- en ontwikkelingsplan 2013-2015 - Toekenning van subsidies door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - 2de wijziging - GR15.002.**

---

**M. le Président :**

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0024#**

**Projets subsidiés - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 – Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.**

**Gesubsidieerde projecten - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

---

**M. le Président :**

On peut les approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.  
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0025#**

**Projet Espace Hôtelier Bellevue - Approbation de la convention d'engagements réciproques pour l'utilisation du nom Belvue.**

**Project Hotelruimte Bellevue - Goedkeuring van de overeenkomst betreffende de wederzijdse verbintenissen voor het gebruik van de naam Belvue.**

---

**M. le Président :**

Je cède la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Une petite question. Y a-t-il des frais de logos, de publicité, d'affichage etc., vu ce changement de nom ? A combien est-ce que cela reviendrait ?

**M. le Président :**

Merci Madame Bastin.

Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Vous comprendrez très bien que pour des raisons de principes et de valeurs, je n'approuverai pas ce point, parce que ça consiste à utiliser la marque et parce que la Commune veut utiliser la marque elle est obligée, dans cette convention, d'imposer aux gestionnaires de l'hôtel de vendre des produits dignes d'elle. Voilà je ne peux pas approuver.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je cède la parole à Madame Piquard.

**Mme. Piquard :**

J'ai une question justement. Est-ce légal d'imposer comme une espèce de concession avec un brasseur ? La Commune peut-elle faire ça ? Une organisation publique peut-elle imposer ?

**M. le Président :**

Merci Madame Piquard.

Ik geef het woord aan de heer Gypers.

**Dhr. de Schepen Gypers :**

Il n'y a pas de frais à payer. Ici, il s'agit d'un hôtel et donc nous sommes avec l'exploitant de l'hôtel et nous sommes aussi avec les autres occupants du site Belle-Vue. Alors, tout le monde appelle ça « Belle-Vue », on a eu toute cette discussion de changement



de nom en quoi ? Alors je vous assure on est arrivés avec des noms comme Hôtel Eleven enfin ce genre-là. Alors à un moment donné, on est arrivés à ce dire, mais pourquoi ne pas garder le nom du site tel que tout le monde le décrit déjà aujourd'hui, le site « Belle-Vue ». Alors pour pouvoir utiliser « Belle-Vue », on a pris contact avec les brasseries qui sont détenteurs du nom et on leurs a demandé si on pouvait utiliser le nom Belvue ? Alors l'accord est celui-là donc c'est qu'on peut utiliser Belvue, mais sans trait d'union et donc c'est Belvue en un mot et alors ils ont mis une condition, c'est que les horeca's s'approvisionnent en bières enfin en pils et en kriel chez eux.

C'est tout ce qui a comme convention.

**M. le Président :**

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Oui Monsieur Ikazban ?

**M. Ikazban :**

La raison pour laquelle nous nous abstenons, c'est parce que simplement on ne peut pas accepter une décision où on va imposer à quelqu'un la fourniture auprès d'un fournisseur bien précis.

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*35 votants : 22 votes positifs, 1 vote négatif, 12 abstentions.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*35 stemmers : 22 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 12 onthoudingen.*

**#012/25.02.2015/A/0026#**

**Participation financière des seniors molenbeekoïls lors des festivités.**

**Financiële bijdrage van de Molenbeekse senioren voor de festiviteiten.**

---

**M. le Président :**

C'est sur ce point-là que Madame Piquard avait introduit un amendement qui vous a été communiqué.

**Mme Piquard :**

Je peux vous poser deux, trois questions ?

**M. le Président :**

Je vous en prie Madame Piquard, allez-y.

**Mme Piquard :**

Donc je pose d'abord quatre questions, mais elles sont courtes.

J'aimerais bien savoir quels sont les jours qui seront réservés aux réservations de l'activité du mois de septembre, pour l'excursion du mois de septembre en 2015 ? Je voulais savoir si les homes, en tout cas le home Arcadia avait déjà été averti et s'il pourra encore continuer à participer à l'excursion et je voudrais aussi connaître qui a déterminé au Collège de faire le choix de rendre payantes les festivités qu'on appelle de Noël et de laisser gratuites celles de printemps alors qu'il s'agit de deux mêmes activités, si je peux m'exprimer ainsi, elles sont en salle et donc ...

**M. le Président :**

Merci Madame Piquard.

Je cède la parole à Madame Gilles-Goris.

**Mme l'Echevine Gilles-Goris :**

D'abord, je vais répondre aux quelques questions à l'envers. C'est évidemment une décision collégiale du Collège au niveau du choix de faire payer. Alors ce n'est non pas le jour du diner de printemps qui est resté gratuit, mais celui de Noël. Pourquoi Noël ? Parce que c'est la période où il y a déjà des grosses charges pour les grands-parents qui veulent gâter leurs petits-enfants. C'est aussi une période où il y a déjà un temps fraternel et c'est dans cet esprit-là, pour que tout le monde puisse en bénéficier.

Les jours de l'excursion n'ont pas encore été décidés. C'est la deuxième ou la troisième semaine de septembre voilà. Donc à votre première question du jour, je pense que c'est la deuxième ou la troisième semaine et vous êtes la bienvenue.

Par rapport à la motion, ben voilà je vous ai un peu éclairé sur la raison de la gratuité du repas de Noël. Je voulais revenir un peu sur le fond de la décision qui est un peu remise en question. Je pense que c'est une décision qui n'était pas agréable à prendre mais que nous devons tous sérieusement regarder aussi la réalité financière de la Commune et qu'il ne serait pas très sérieux de faire semblant. Aucune commune n'accorde la gratuité et vous savez, les aînés ne sont pas dupes et ce n'est qu'une participation minime par rapport au coût réel. C'est une manière aussi de participer solidairement à l'effort que nous allons tous devoir faire. Je pense aussi que gratuité ne rime pas particulièrement ou forcément avec dignité. C'est aussi important pour certains, de pouvoir participer et ils trouvent aussi important quoi qu'on puisse le dire. Je vous avouerai même que nombreux sont les aînés qui ont appris la nouvelle avec compréhension et avec la reconnaissance que voilà quelque chose leur est offert et c'est une petite participation qui leur est demandée.

Pour ce qui est du moment où j'ai annoncé cette décision, j'ai tenu moi-même à l'annoncer de vive voix aux séniors quoi qu'on puisse en avoir dit, que c'était noyé dans des vœux de Nouvel An, non, c'était voulu. Je ne voulais pas qu'ils l'apprennent par une lettre, par écrit, que voilà dorénavant ce sera payant, je voulais l'assumer, de vive voix, être devant eux et qu'ils puissent aussi poser leurs questions, peut-être leurs craintes, leurs difficultés, donner leurs avis, etc. et donc c'est pour ça que je l'ai fait lors du dernier repas.

Les maisons de repos, j'ai posé des questions à certaines maisons de repos et donc tout le monde sera logé à la même enseigne.

Pour ce qui est de l'amendement, nous allons laisser, en tout cas, les choses telles qu'elles sont prévues c'est-à-dire 5 euros, 10 euros et la gratuité. Voilà, c'est ce qui est proposé.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

On passe aux votes, d'abord sur l'amendement et ensuite sur le point.

*L'amendement déposé par Madame Piquard est rejeté par 22 votes négatifs et 14 votes positifs.*

*Het voorstel voor amendement ingediend door Mevrouw Piquard is verworpen met 22 stemmen tegen en 14 stemmen voor.*

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*36 votants : 22 votes positifs, 13 votes négatifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*36 stemmers : 22 positieve stemmen, 13 negatieve stemmen, 1 onthouding.*

**#012/25.02.2015/A/0027#**

**Convention entre la Commune et l'A.S.B.L « Chats Libres » relative à la stérilisation des chats errants.**

**Overeenkomst tussen de Gemeente en de V.Z.W. "Chats Libres" betreffende de sterilisatie van zwervkatten.**

---

**M. le Président :**

Le point est retiré de l'ordre du jour.

**#012/25.02.2015/A/0028#**

**Ecolabel pour la Maison Communale - Approbation et signature de la charte.**

**label ecodynamische onderneming voor het Gemeentehuis - Goedkeuring en handtekening van de charter.**

---

**M. le Président :**

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0029#**

**MoMuse - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication d'une décision du Collège des Bourgmestre et Echevins.**

**MoMuse - Nieuwe Gemeentewet - Artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van een beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen.**

---

**M. le Président :**

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je peux faire une remarque sur les trois points 29, 30 et 31 ?

**M. le Président :**

Oui si vous voulez.

**M. Ikazban :**

Je voudrais simplement rappeler un élément, c'est que nous avons, nous sommes venus ici avec des interpellations notamment une où il y avait été question d'arrêter ce projet. On avait dit voilà, ce n'est pas une bonne idée et on fait erreur. Mais d'abord, un, nous sommes très contents de voir que le projet du Musée est maintenu et il avance. Ce n'est pas de la polémique. Je voudrais dire aussi que non seulement on avait alerté, mais en plus, nous avons des Conseillers qui contribuent même puisque dans les donations, dans les donateurs, vous avez notre Conseiller communal Jamal Azaoum qui fait une donation de cartes postales des brasseries Constant Vanden Stock. Même le groupe contribue à alimenter le Musée qu'on a voulu maintenir ici à Molenbeek.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Est-ce qu'on peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*35 votants : 35 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0030#**

**MoMuse - Petites acquisitions pour expositions, publications et animations du Musée communal.**

**MoMuse - Verwerving van kleine stukken voor tentoonstellingen, publicaties en animatie van het Gemeentelijk Museum.**

---

**M. le Président :**

Est-ce qu'on peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*35 votants : 35 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0031#**

**MoMuse - Dons de 23 particuliers au profit du Musée communal.**

**MoMuse - Giften van 23 particulieren ten voordele van het Gemeentelijk museum.**

---

**M. le Président :**

Est-ce qu'on peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*35 votants : 35 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0032#**

**Subside régional Image de Bruxelles - Formation des jeunes dans les clubs sportifs.  
Subsidies Beeld van Brussel - sportopleidingen voor jongeren in de sportclubs.**

---

**M. le Président :**

Es ce qu'on peut approuver ?

Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Merci.

Je voudrais simplement demander, parce que je vois que le subside octroyé au club de tennis est à peu près dix fois plus important que les autres. Je voulais demander, est-ce que vu ce subside plus important, est-ce que l'accessibilité à la pratique de tennis dans ce club est plus démocratique ?

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Juste pour vous dire que dans le cadre de ces subsides qui sont donc octroyés par la Région bruxelloise, ce sont des subsides qui passent par la Commune, nous faisons office de boîte aux lettres simplement. Donc l'appel à candidature est traité au niveau régional et donc nous n'avons pas la possibilité d'intervenir et ces subsides sont octroyés sur base de critères très précis et qui correspondent aussi souvent au nombre de participants qui représentent le club. Donc il y a toute une série de critères et donc nous faisons office de boîte aux lettres pour pouvoir vérifier si cet argent est bien utilisé et je sais qu'à partir de l'année prochaine, même la Commune ne sera plus concernée directement. Ce seront des relations directes entre les clubs sportifs et la Région Bruxelloise.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*35 votants : 35 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**#012/25.02.2015/A/0033#**

**Octroi d'un subside exceptionnel à l'association de fait Urban Compagny dans le cadre de son projet Street Talent.**

**Toekenning van een buitengewone subsidie aan de feitelijke vereniging Urban Compagny voor haar project Street Talent.**

---

**M. le Président :**

Le point est retiré de l'ordre du jour.

**#012/25.02.2015/A/0034#**

**Motion déposée par Monsieur Ikazban relative à la mise en zone touristique de la chaussée de Gand et du tronçon du canal.**

**Motie ingediend door Mijneer Ikazban betreffende Gentsesteenweg en het kanaalgedeelte als toeristische zone.**

**#012/25.02.2015/A/0037#**

**Interpellation introduite par Monsieur Ikazban relative à la mise en zone touristique de la chaussée de Gand et du tronçon du Canal.**

**Interpellatie ingediend door Mijneer Ikazban betreffende Gentsesteenweg en het kanaalgedeelte als toeristische zone.**

---

**M. le Président :**

Les points 34 et 37 doivent naturellement être joints. C'est simplement qu'au moment de l'introduction, un problème de mail a fait que les deux points ont été séparés, mais il est bien convenu que l'interpellation était l'introduction de la motion et puis j'ai également reçu une information que Monsieur Ikazban vous retiriez votre interpellation concernant le Partenariat Local de Prévention. C'est ça ?

**M. Ikazban :**

Non, non, ce que j'ai dit, c'est que si les Conseillers sont fatigués, moi je veux bien aller jusqu'au finish ici et je veux bien reporter, pas retirer. Et je le fais vraiment par sympathie pour les braves Conseillers communaux qui sont là, qui ont l'air fatigués.

**M. le Président :**

Monsieur Ikazban je vous cède la parole concernant votre interpellation et votre motion relative à la mise en zone touristique de la chaussée de Gand et du tronçon du Canal.

**M. Ikazban :**

Donc on associe les deux, l'interpellation et la motion. J'y vais rapidement. Donc l'interpellation, Madame la Bourgmestre, chers confrères, ce soir j'ai envie de revenir sur un sujet dont j'avais déjà parlé avec d'autres, ici même, il y a un peu plus d'un an et demi. C'était le 20 juin 2013 exactement. C'était suite au courrier que les commerçants avaient reçu pour les informer de la décision de la Commune de les interdire de l'ouverture de leur commerce après 20 heures. Pour être précis, c'est la Commune qui informait qu'elle allait faire appliquer la réglementation fédérale. Soyons précis et honnêtes jusqu'au bout, si vous vous en souvenez, j'avais proposé quelques solutions, quelques pistes pour éventuellement répondre avec des dérogations à cette imposition, en tout cas par rapport à la réglementation par rapport à l'ouverture des commerces après 20 heures, dans des quartiers avec des situations socio-économiques et socio-écologiques qui méritent peut-être une attention particulière. Parmi les solutions que j'avais évoquées, j'avais évoqué trois pistes de réflexion qui existaient. Il y avait l'exemple que j'avais pris sur les communes dites touristiques. J'avais demandé à l'Echevine du Tourisme à l'époque, enfin qui est toujours l'Echevine du Tourisme, si elle avait entrepris des démarches quant à la définition de certaines zones de la Commune en zones touristiques.

Donc ce soir, je voudrais réitérer ma demande et je reviens évidemment à la charge par rapport à cette question et à ce projet, parce que depuis lors, l'eau a coulé sous les ponts et je constate que la commune de Schaerbeek, Commune qu'on aime prendre pour exemple dans cette majorité, va introduire une demande auprès du Service Public Fédéral

Economie pour faire de la rue de Brabant, une zone touristique, ce qui autoriserait évidemment les commerces notamment à ouvrir sept jours sur sept, mais aussi quelques largesses au niveau des horaires. Je pense comme beaucoup ici, que la chaussée de Gand n'a rien à envier à la rue de Brabant. A l'époque, j'avais proposé que l'on puisse considérer la chaussée de Gand comme un prolongement de la rue Antoine Dansaert, comme zone touristique ainsi que le tronçon du canal qui accueille le nouvel hôtel. Il me semble que la commune de Molenbeek-Saint-Jean pourrait introduire cette demande comme la commune de Schaerbeek et d'ailleurs, quand je parle de la rue Antoine Dansaert, la Ville de Bruxelles va faire de même et j'ai appris que la ville de Liège venait d'avoir cette reconnaissance pour son centre historique. Donc, la réponse pour cette requête pourrait prendre entre 3 et 6 mois. Je voudrais que la Commune prenne en considération cette demande et c'est à cette occasion-là, que j'annonçais l'introduction d'une motion.

Le problème de mail que vous avez évoqué, Monsieur le Président, en fait, au départ, c'est parce que je voulais annoncer l'introduction d'une motion dans une interpellation et ensuite introduire un texte. Après, j'ai eu la crainte que vous n'acceptiez pas le fait d'une introduction de motion de cette manière-là, parce que le règlement et la loi communale restent flous, parce qu'il suffit de l'annoncer. En principe, le texte suit, mais bon soit, c'est important de peut-être y répondre à un moment donné. Il me semble qu'on peut être d'accord sur cette dynamique et ces principes, d'autant plus que j'ai précisé dans mon interpellation, Monsieur le Président, que pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, que la Commune avait fait ce courrier aux commerçants pour les avertir qu'on allait faire appliquer la réglementation fédérale. Ceci aboutit à une proposition de compromis d'une motion. Je pense que vous avez reçu ça sur la table. Les chefs de groupe l'ont reçue par mail, j'ai eu des contacts avec certains et j'espère que la motion, qui est un peu plus édulcorée, pourra satisfaire tout le monde et qu'on pourra l'approuver éventuellement. Est-ce que je dois en faire la lecture ou pas ?

Donc il s'agit de la motion relative à la promotion de la chaussée de Gand et du tronçon du canal via une mise en zone touristique : « Considérant le dynamisme économique dont font preuve les commerçants de la chaussée de Gand et environs, quartier qui constitue le cœur commercial de notre Commune, considérant le dernier baromètre d'Atrium de 2014 qui note une forte progression de la fréquentation du Centre historique de Molenbeek de l'ordre de 21%, soit au total plus de 13.000 passants par jour, considérant la nécessité de favoriser et d'encourager la prospérité des commerces molenbeekoïses dont le succès dépasse largement les frontières de Bruxelles, considérant que l'ouverture 7 jours sur 7 de certains commerces pourrait renforcer leur attractivité, considérant que le développement des hôtels et la présence d'une auberge de jeunesse dans le centre historique de Molenbeek nécessitent des besoins accrus, considérant les critères d'organisation des centres touristiques, fixés par l'arrêté royal du 16 juin 2009 exécutant l'article 17, deuxième alinéa, de la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services, considérant que le titre de centre touristique, délivré par le Service Public Fédéral Economie, permettrait d'assurer l'ouverture 7 jours sur 7 des commerces qui en font la demande; invite le Collège à consulter l'association des commerçants afin d'évaluer les besoins en terme d'ouverture 7 jours sur 7 des commerces, en prenant en compte l'impact social pour les gérants et les travailleurs, l'impact sur la qualité de vie des habitants et les impacts sur la mobilité et la sécurité d'une telle décision. A la lumière de cette consultation, d'introduire un dossier pour la demande pour la reconnaissance en zone touristique de la chaussée de Gand.

Je vous remercie Monsieur le Président et j'ai essayé de faire très vite.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Je vais être court. Je soutiens cette motion, mais plus que les motifs invoqués pour les heures d'ouverture. J'aimerais bien que les politiques touristiques soient proactives dans notre Commune, pour valoriser vraiment ce quartier, pour qu'il y ait vraiment une continuité entre les deux côtés du canal.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan de Heer De Block.

**M. De Block :**

Je soutiens les soucis derrière, mais je ne suis pas sûr que la solution soit la bonne. Je trouve que globalement 7 jours sur 7, c'est une pression que l'on entend de plus en plus au niveau des commerces, des idées qui en fait sont entrées via entre autre les centres touristiques et que je trouve en tant que société, on doit vraiment réfléchir deux fois avant de s'y donner. Derrière les 7 jours sur 7, il y a pas juste des clients, il y a aussi ceux qui doivent travailler. Je pense qu'on est dans un piège de raisonnements. On veut aider les commerçants à ouvrir le septième jour, mais la conséquence est que le prix des loyers vont augmenter, vu que les propriétaires risquent d'incorporer le septième jour aussi dans les rentrées et donc aussi dans la valeur de certains immeubles et rez-de-chaussée commercial. Deuxième effet pervers, c'est qu'on va créer probablement une concurrence, une fausse concurrence entre ceux qui tombent juste sur la chaussée de Gand et donc c'est les considérer comme centre touristique et donc 7 jours sur 7 et peut être votre solution pour ouvrir pendant certains horaires qui seraient attractifs. Mais les gens doivent respecter les lois et les règlements des autres en vigueur. J'hésite vraiment, je pense que ça peut créer une fausse concurrence, une mauvaise concurrence et j'ai l'impression que, peut-être, le premier gain pour les commerçants qu'après on pourrait en fait se retrouver qu'ils vont le perdre ailleurs. Evidemment pour les gens qui doivent travailler, j'aimerais bien avoir un jour par semaine.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je cède la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Très rapidement, je me réjouis en tout cas que cette motion qui a été discutée par l'ensemble des formations politiques, majorité et opposition, puisse aboutir à un texte, un texte non seulement qui montre notre volonté de soutenir l'activité économique locale et particulièrement de Molenbeek historique, mais aussi prendre en considération les préoccupations dont vous vous faites le relai, Monsieur De Block, par rapport aux conditions de travail et c'est pour ça qu'ici, en fin de texte, vous pouvez voir qu'il va y avoir une



concertation accrue, avec l'ensemble des commerçants, qui va tenir compte de toute une série d'impératifs, évidemment comme l'impact social, comme l'impact sur la gestion de la Commune. Parce qu'ouvrir plus tard, ça va vouloir dire une réorganisation de la police dans le Molenbeek historique et j'ai déjà pris des contacts avec la police pour envisager justement l'encadrement de cette ouverture prolongée et ça aura un impact financier, parce que ça va nécessiter plus d'agents de police, plus d'inspecteurs, plus de patrouilles et dans les autres communes où les noyaux commerciaux ont ce statut-là, il y a une surveillance particulière parce qu'évidemment, ça provoque certaines nuisances. Le bien-être des habitants du quartier, tout ça va être discuté avec les personnes concernées et ce n'est qu'à ce moment-là qu'on va évidemment démarrer le processus, si il y a consensus par rapport à tous les acteurs que je viens d'évoquer.

Je voudrais juste conclure par une précision très importante. On a parlé beaucoup d'honnêteté intellectuelle, on a beaucoup parlé de clarifications, moi je voudrais dire ici avec force et de manière très claire, que jamais le Collège des Bourgmestres et Echevins n'a pris l'initiative de faire fermer les magasins ou de sanctionner des magasins. Je sais que ça a été utilisé par certains, à maintes reprises et je tiens à être clair. Ici, notre démarche a été de faire le relai, de rappeler aux commerçants, les règles légales pour leur éviter des préoccupations et leur éviter des problèmes. Que ça soit clair et qu'on arrête de dire partout que c'est le Collège qui a imposé la fermeture. C'est une législation fédérale qui s'applique à tous et nous, que nous soyons membre du Collège, que nous soyons membre de ce Conseil communal, nous sommes aussi les garants des législations en vigueur et notre rôle, c'était de faire ce rappel, point à la ligne et rien d'autre.

Merci de votre attention.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je ne vais pas réagir sur la deuxième remarque de l'Echevin, parce qu'en fait, il a répété ce que j'ai dit tout à l'heure, et de toute façon, ce n'est pas l'objet de la motion. Par contre, insister sur ce qu'il a dit par rapport au reste du développement économique et social de la Commune, moi je m'inscris aussi dans ce que le Collège propose de faire au niveau de la Place communale et j'ai applaudi des deux mains quand le Collège a approuvé la décision d'acheter du mobilier identique pour les gens de la Place communale et développer également un aspect touristique et commercial et pourquoi pas des particularités ?

Maintenant il est clair, Dirk, que ce que tu poses comme question, il y a un débat idéologique. C'est clair qu'il y a un débat idéologique derrière par rapport au dimanche. Oui maintenant je pense qu'on est aussi dans des réalités qui sont différentes. Nos balises elles sont là, les concertations auront lieu. Tous les acteurs auront à se prononcer. Je pense que le Collège fera ça comme il le faut, mais ici, il s'agit de se mettre d'accord et de donner un coup d'impulsion à une dynamique. Je voudrais faire une dernière remarque. Moi je ne voudrais pas que Molenbeek soit à la traîne par rapport à d'autres et par rapport à nos voisins, et je vais être très clair. A la Ville de Bruxelles, il y a un développement assez important et je ne voudrais pas que nous soyons pénalisés ou à la traîne par rapport à cela. Je suis très à l'aise pour en parler, parce que j'ai aussi des camarades qui gèrent cette grande Commune. Mais quand je regarde ce qui se passe là-bas et je vais donner l'exemple notamment des piétonniers, les projets de piétonniers. Je pense qu'on n'a pas fait assez

attention aux conséquences sur notre Commune, sur l'impact de certains aspects de ce développement-là par rapport à notre Commune. Ce n'est pas un débat majorité-opposition, mais je pense qu'un jour et je reviendrai là-dessus, on est en train de faire un relevé des conséquences et des effets pervers, il faudra à un moment donné qu'on soit présent dans ce débat. Ici, c'est un premier pas par rapport aux zones touristiques et par rapport à ce développement et je pense que c'est un signal positif par rapport aux commerçants. Et justement, si le Collège a le cœur à montrer aux commerçants qu'il est favorable à une dynamique commerciale et favorable à leur soutien, et bien aujourd'hui l'occasion est là d'approuver cette motion, qui je pense, est extrêmement consensuelle, qui ne vous oblige pas directement à un résultat, mais en tout cas à aller dans une dynamique et à concerter tous les acteurs.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban, on passe aux votes.

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*33 votants : 31 votes positifs, 2 abstentions.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*33 stemmers : 31 positieve stemmen, 2 onthoudingen.*

**M. Ikazban :**

Monsieur le Président, je voudrais quand même vous remercier, remercier l'ensemble des membres qui ont voté pour ou non. Je pense que sur des sujets comme ça, en plus quand ça vient de l'opposition et que ça convient à l'ensemble, je pense vraiment qu'on grandit le Conseil communal et je voudrais vous en remercier.

**M. De Block :**

Je voudrais juste justifier mon abstention. Comme je l'ai dit, je soutiens le souci des commerçants. Donc la logique dans laquelle s'inscrit la dynamique des centres touristiques et dont tu fais référence, a exactement à l'effet pervers. L'idée du city marketing, d'attirer des touristes vers sa commune pousse toutes les autres communes à suivre cette voie, je dis que c'est un jeu vicieux dans lequel, à la fin, toutes les communes seront perdantes. Le public devra de plus en plus investir dans la concurrence de la course pour être la plus attractive des villes et des communes et finalement le public sera perdant. C'est une course qui existe exactement maintenant entre les grandes villes et on est en train de la reproduire à l'intérieur de la région. Je n'ai pas voté contre, je dis juste qu'on doit faire très attention de marcher dans cette dynamique-là.

**M. Ikazban :**

Juste une petite remarque. Je pense que ce danger n'existe pas à Molenbeek-Saint-Jean et je pense qu'il y a beaucoup de commerçants, qui ces dernières années, ont fait beaucoup d'efforts pour l'aménagement de leurs commerces et je pense que par rapport à ça, on doit faire quelque chose et ce que je voudrais dire, c'est qu'à Molenbeek, ces commerces permettent à des gens avec des revenus modestes de s'habiller convenablement.

**#012/25.02.2015/A/0035#**

**Motion déposée par Monsieur De Block relative au ramassage des poubelles.  
Motie ingediend door Mijnheer De Block betreffende de vuilophaling.**

---

**M. le Président :**

Je cède la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je pense que vous avez tous compris, après les débats, là tantôt, l'importance de cette motion. J'espère que Monsieur l'Echevin de la Propreté a eu raison et pour dire qu'en fait, il y a unanimité et que ce plan, de supprimer la deuxième tournée, ne sera pas réalisé. Alors j'espère retrouver cette unanimité dans le vote sur la motion. Je vais vite la parcourir, mais je ne vais pas perdre trop de temps.

Considérant l'intention de la Ministre Laanan de réduire le nombre de tournée de ramassage des poubelles blanches de deux à une ;

Que la propreté reste un défi pour notre Commune, je pense que c'est clair.

Qu'à Molenbeek, il y a des quartiers très densément peuplés et fréquentés et voilà chaussée de Gand, ça fait partie de cela aussi ;

Que la surface des habitations est limitée, qu'il y a des grandes familles aussi et qui ne disposent pas nécessairement d'une cave ou d'une terrasse pour stocker les poubelles pendant une semaine et même pas de place pour 3 voir bientôt une 4ème poubelle pour le triage et recyclage ;

Considérant qu'une partie importante de familles est nombreuse et donc que le volume des déchets ménagers est plus important ;

Considérant que la suppression d'une tournée hebdomadaire va causer l'entassement des sacs poubelles dans les maisons, couloirs, paliers, on vient de rajouter et je n'avais pas pensé à ça, les trottoirs aussi, finalement le jour du ramassage causant des odeurs, problèmes hygiéniques, cafards, souris, mouchettes ;

Considérant que la suppression d'une tournée aura comme conséquence que les poubelles publiques seront remplies jusqu'au bord de petit sacs plastique blanc. Si ça se réalise, je prendrai des photos pour le prouver et que pour le moment, c'est à la commune de Molenbeek-Saint-Jean que tomberont les frais pour investir dans plus de personnel suite aux conséquences néfastes de ces décisions et de ces plans, s'ils se mettent en marche. Donc, je propose que le Conseil demande au Gouvernement Bruxellois de préserver deux tournées de ramassage de poubelles blanches par semaine et d'étudier, de demander, j'ai même cru entendre que ça a déjà été le cas, que la demande a été faite pro activement, d'étudier si dans certains quartiers molenbeekois et peut-être dans certains immeubles très densément peuplés et fréquentés, il n'est pas envisageable d'organiser une troisième tournée par semaine.

**M. le Président :**

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je comprends le petit jeu politique. On essaie toujours de cibler tel ministre, tel pouvoir. Je pense que tout à l'heure, avec l'interpellation citoyenne, je trouve qu'elle était assez bien faite. On a pu avoir une discussion et on voit bien que le problème de la propreté, ce n'est pas que la Région, ce n'est pas que la Commune, ce ne sont pas que les habitants, enfin c'est un ensemble d'acteurs qui doivent participer. Evidemment, on a des griefs à adresser à certains responsables, mais dire qu'il n'y a que la Commune qui est responsable de la propreté et la malpropreté des rues, ce serait malhonnête de le dire. Moi, je constate aujourd'hui que même le PTB a des représentants partout, même à la Région. Il y a des débats, des discussions et je ne sais pas si vos députés participent aux commissions qui concernent la propreté publique. Moi, il me semble que dans ce qui a été dit tout à l'heure, l'Echevin a rappelé une suggestion qu'on avait à plusieurs fois mise sur la table, c'est l'organisation d'une discussion. Ce n'est pas cette motion adoptée ou pas qui va changer quelque chose. Par contre, si on fait un vrai débat, si on a une vraie discussion en sections réunies et qu'on arrive à ressortir avec quelque chose pour améliorer la propreté des rues, je pense que c'est mieux. Je pense que c'est mieux, parce que ce sera porté par l'ensemble, c'est mieux, parce que ce sera peut-être plus efficace. C'est mieux, parce que ça va renforcer évidemment la Commune avec ses petits moyens, mais on ne va pas jouer au ping-pong. La propreté, c'est l'affaire de tous et je voudrais vraiment qu'on s'inspire de la sagesse qu'on eut les habitants tout à l'heure. Franchement, je n'ai pas envie de me prononcer sur cette motion qui a ces traits politiques. Faisons un truc plus concret. Je pense que tu as quand même à cœur ici, depuis que tu es au Conseil communal, tu dénonces, tu appuies et tu tapes sur la table et à un moment donné, je pense quand même que tu es quelqu'un de constructif qui a envie, que tu veux aboutir à des décisions réelles et pas seulement à des petites motions pour se donner bonne conscience ou pour tirer par ricochet sur les uns ou les autres. Moi je serais d'avis de suivre ce qui a été dit par mon collègue Christian Magérus, et ce qui a été confirmé par Monsieur Olivier Mahy et qu'on puisse me dire rapidement à quel moment on pourra organiser vraiment ces sections réunies sur le problème de la propreté et où on pourra tout aborder. Ça, je pense que c'est extrêmement important, quitte à ce qu'on ressorte après avec une motion, avec des recommandations portées par l'ensemble.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

On sait que la propreté est un problème qui nous concerne tous, mais j'ai juste un problème de chronologie. Par rapport à l'interpellation et à la motion, qu'est-ce qui est venu avant ? Là, je ne sais pas. Et puis est-ce qu'on peut, suite à une interpellation comme celle-ci, déposer une motion qui porte finalement sur le même sujet ?

**M. le Président :**

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je cède la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

**M. l'Echevin Mahy :**

Moi j'ai deux choses à dire. Un par rapport à l'opportunité. Il me semble que, donc vous vous rappelez que Monsieur Eylebosch avait déposé en son temps une motion reprenant les griefs que vous évoquez, le ramassage. Monsieur Eylebosch avait déposé un projet de motion qu'il a retiré puisque tous les signaux venant du gouvernement de Madame Laanan montraient qu'elle n'allait pas appliquer cette idée. Donc, j'ai un problème d'opportunité ici. C'est-à-dire que tout porte à croire et tous les signaux le montrent, que cette idée ne va pas être appliquée. Donc l'opportunité de voter cette motion, c'est comme jeter une idée dans un puits sans fond. Voilà, elle va être lancée sans avoir vraiment d'objectif concret, une cible concrète. Je retiens l'idée, effectivement, qu'on peut aller plus loin dans la réflexion. Le GIC a déposé une motion, vous, vous avez déposé une motion, chacun ici aimerait déposer sa propre idée sur la propriété et ces sections réunies seraient un endroit idéal pour amorcer le mouvement et vous faire une présentation un peu plus précise de ce que je fais ici en général, en répondant aux questions. Je parle vraiment d'opportunité et de complétude de la motion.

Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Je cède la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je vais vite répondre. Je ne suis absolument pas contre l'idée d'une section réunie. Je pense que je l'ai évoqué la fois passée, donc je veux bien soutenir ce truc-là. C'est un plan, c'est une décision du Gouvernement, ok, elle n'a pas encore été évoquée, mes parlementaires du PTB ont interpellé, mais n'ont pas reçus une réponse claire que non, on ne le fera pas. L'importance pour les Molenbeekois a été démontrée par le fait que je pense 800 Molenbeekois ont signé une pétition disant, ok, ça nous interpelle vraiment, c'est quelque chose qui va à l'encontre de nos intérêts, ça va nous emmerder réellement et donc ce que je demande au Conseil, ce n'est pas quelque chose de nouveau, c'est que le Conseil communal est l'organe le plus proche des citoyens et je demande, et donc désolé et on peut être d'opinion différente là-dessus, mais je trouve que le Conseil communal doit être le relais, le mégaphone, la gueule folle des intérêts communaux vers les instances supérieures, je voudrais que le Conseil prenne position et pour que ça soit officialisé. Alors, je serais content et je pense que les Molenbeekois seraient contents et donc, c'est la seule chose que je propose. Vous y voyez des jeux, mais moi franchement Jamal, je veux bien liquider toutes les références Ministres, X, Y, ces plans ont été présentés par le Gouvernement et donc ce n'est pas envers Laanan, ça ne m'importe franchement pas. Je trouve qu'il faut un signal et j'aimerais bien que le Conseil communal donne ce signal. C'est un signal clair.

**M. Ikazban :**

Le signal pour moi, il est là, si on nous garantit l'organisation d'une section réunie. Ça, c'est un vrai signal et pour le reste, à toi de choisir. Est-ce que tu vas nous obliger à ne pas voter ta motion ? Est-ce que tu la retires ? C'est toi qui choisis.

**M. De Block :**

Je ne vous oblige pas du tout. Tu votes en âme et conscience, comme un grand. Je vous propose de donner un signal. Vous voulez le saisir ou pas. Je comprends que c'est difficile, Jamal. Il ne faut pas me retourner la difficulté que tu as pour donner le signal, je comprends. Il y a des motions qui concernent la gestion molenbeekoise, la politique molenbeekoise au niveau de la propreté publique et donc je comprends. J'ai soutenu l'idée de sections réunies pour élaborer ensemble un plan et des priorités que la Commune a en main. Malheureusement, la Région a aussi un rôle à jouer et a projeté des plans, des mesures qui auront des effets sur notre gestion de la propreté. Des effets néfastes, vous l'avez compris. Si ça a lieu, alors on va ramasser deux fois plus. Donc c'est tout simple, ce n'est pas une question pour remplacer le débat sur la propreté molenbeekoise.

**M. le Président :**

Monsieur De Block, on va passer au vote, comme ça c'est plus simple. Qui soutient la motion ? Qui vote contre la motion ? Qui s'abstient ?

*Le point est rejeté.*

*32 votants, 1 vote positif, 28 votes négatifs, 3 abstentions.*

*Het punt wordt verworpen.*

*32 stemmers, 1 positieve stem, 28 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.*

**#012/25.02.2015/A/0036#**

**Interpellation déposée par Monsieur Magérus relative aux réaménagements des parcs du Karreveld et Marie-José.**

**Interpellatie ingediend door Mijnheer Magérus betreffende de herinrichtingen van de parken Karreveld en Marie-José.**

---

**M. le Président :**

Je cède la parole à Monsieur Magérus.

**M. Magérus :**

Merci Monsieur le Président.

Je suis content d'entendre que le réaménagement du parc du Karreveld se réalisera enfin. Faut-il rappeler que ce projet de réaménagement, la cure de jouvence dont a parlé la presse récemment, ne date pas d'hier. Il a été imaginé des années déjà et confié ensuite à Beliris. Comme beaucoup de Molenbeekoïses, je suis évidemment satisfait d'entendre par exemple que pour préserver le parc, son point d'eau, sa faune, sa flore, une meilleure gestion de l'eau sera établie. Le réaménagement se traduit aussi par des nouveaux chemins éclairés et le remplacement du mobilier en mauvais état. On apprend aussi que le parc sera clôturé. Je remarque qu'une clôture dans l'enceinte existe, mais n'est malheureusement plus réparée. Il sera bientôt régit par des heures d'ouverture. L'idée est bonne, mais je me demande comment vous allez pouvoir réaliser les fermetures et les ouvertures à l'occasion des fêtes, réceptions ou autres expositions organisés très régulièrement dans l'enceinte du Château du Karreveld. Soyons concret, à deux heures du matin, le concierge accompagnera-t-il désormais le dernier fêtard jusqu'à la rue ? Des rumeurs évoquent aussi l'imminence de travaux au parc Marie-José. A ce propos, j'ai deux questions et une remarque. Les questions, le parc a fait l'objet, il y a une dizaine d'années, d'une étude cartographique et phytosanitaire, le centre d'étude de l'arbre. Tous les arbres ont été répertoriés et les informations sont collectées sur cd-rom. Un plan de gestion informatisé des

arbres avait été réalisé. Celui-ci nécessitait un suivi. Y a-t-il eu ce suivi ? Si oui lequel ? Pourrions-nous connaître par ailleurs l'avis de la Commission des Monuments et des Sites en ces matières ? Quel avenir réservez-vous aussi aux pistes de pétanques ouvertes au parc Marie-José ? Le parc Marie-José est régi par des heures d'ouverture et de fermeture, mais ici encore, les clôtures à la hauteur de la zone chiens en liberté et la porte d'entrée sont cassées. Elles sont cassées depuis deux ans. Veuillez noter que j'ai évoqué et vous en êtes témoins à trois reprises, on peut rigoler, mais pour les gens, ça ne fait pas très sérieux. J'ai évoqué ce sujet à trois reprises, ici en ce Conseil communal. Malheureusement pour tous les Molenbeekoïses qui fréquentent ce beau parc, j'ai certes été écouté ce soir, comme les autres fois, mais il n'y a eu aucune suite. Pas de suivi et en tout état de cause toujours pas de remise en état.

Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Magérus.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

**Mevr. de Schepen Gadaleta :**

Merci Monsieur Magérus pour votre interpellation et c'est moi qui ait été chargée par le Collège de vous répondre. Je coordonne en fait les réponses des différents services qui sont concernés par les travaux. Vous l'avez bien souligné le parc du Karreveld est soumis à une vraie cure de jouvence. On rénove le Château, la cour, on rénove les chemins et les plantations. Comme vous le savez, le site étant classé, il nous paraît important évidemment de garantir le bon état du parc indifféremment comme on fait pour d'autres parcs communaux d'ailleurs. Cela dit, ça n'empêchera pas du tout d'organiser des événements dans le château. La Commune prévoit la mise en place de portes automatiques et d'ailleurs le nécessaire pour le remplacement des câbles sera fait pendant les travaux en cours par Beliris. On a chargé Beliris de prévoir les câblages.

En ce qui concerne le parc Marie-José, les travaux vont commencer après les congés de Pâques. Il y a déjà une première réunion de préparation des chantiers. Ces travaux se feront en deux phases. Une pour chaque partie du parc. Les montants s'élèvent à un peu moins de 1,2 millions d'euros et ce sont des travaux qui vont nettement améliorer le visage du parc. On va curer les étangs, on va avoir une meilleure gestion de l'eau, on aura une nouvelle terrasse devant le centre du jour et la police, des nouveaux jeux pour les enfants, des nouvelles poubelles, des panneaux de signalisations, des nouvelles clôtures, un châtaignier, des chemins, etc. La durée de ce chantier s'estime au moins à 300 jours ouvrables. Vous citez ce plan, nous disposons toujours du cd-rom. Ce plan qui date d'octobre 2003 a fait l'objet d'un suivi par le service des Plantations. Mais je vais dire que le suivi le plus important se fait par les travaux de Beliris. Peut-être que vous vous souvenez que dans ces plans, on évoquait des problèmes comme par exemple l'aspect vieillissant du patrimoine arboré, mais toute une série d'arbres seront abattus lors du chantier Beliris. On parlait aussi des éclaircies dans la partie centrale du parc donc pour favoriser le développement des arbres, ça aussi c'est prévu par Beliris.

La problématique du drainage, ça va aussi être résolu par Beliris, etc. Donc je pense que Beliris, avec les travaux qu'on va mettre en place maintenant, va résoudre toute une série de problèmes qui avaient été déjà évoqués en 2003. En ce qui concerne l'avis de la Commission Monuments et Sites, j'imagine que vous évoquez l'avis sur les travaux. Cet avis

a été transmis à la Commune en janvier 2011. Suite à cet avis, certains aspects des travaux avaient été modifiés par exemple la couleur ou la nature des matériaux utilisés.

Le permis d'urbanisme lui a été livré en août 2012 et donc ce permis d'urbanisme contient toujours les remarques émises par la Commission des Monuments et Sites. D'ailleurs, le représentant de la Commission des Monuments et Sites est présent lors des réunions de chantier. Tous les travaux sont faits avec le suivi de la Commission. Les pistes de pétanque seront rénovées, mais les couvertures seront élevées. Tout ça, c'est conforme avec le permis d'urbanisme qui a été délivré. Le permis d'urbanisme qui a été délivré demandait en fait qu'une des conditions soit qu'on enlève les couvertures aux pistes de pétanque.

En ce qui concerne les clôtures, vous avez attiré l'attention du Collège sur le mauvais état des clôtures du parc Marie-José et moi-même, j'ai pris plusieurs contacts avec le service des Plantations pour vérifier ce qu'on pouvait faire. La porte d'entrée du côté de l'avenue Joseph Baeck a été réparée plusieurs fois par les services de la Métallurgie, mais le service de Métallurgie nous a dit que cette porte ne peut plus être réparée, il faut tout simplement la remplacer. Cela sera fait en même temps que les travaux, dès que le budget extraordinaire sera approuvé.

Pour la réparation de la clôture, celle qui est à hauteur de la zone des chiens en liberté, là il y avait un problème d'un dossier juridique qui traîne depuis cinq ans parce que ces clôtures ont été endommagées suite à un accident de circulation. Nous avons décidé, comme ce dossier traîne depuis longtemps et que entretemps on rénove tous les parcs on allait aussi procéder à cette réparation. Quelqu'un du service Métallurgie a déjà été sur place, a fait des photos, a fait une estimation du coût et donc ça aussi sera réparé dès que le budget sera approuvé.

**M. le Président :**

Dank U mevrouw de Schepen.

Je cède la parole à Monsieur Magérus.

**M. Magérus :**

Enfin deux petites remarques. Je pense par rapport aux pistes de pétanque couvertes, je pense que ça mériterait une petite négociation supplémentaire. Je trouve que c'est vraiment dommage pour les personnes âgées, parce que si elles sont couvertes, si on enlève ça, ça ne leur permettra pas de jouer bien souvent, donc je demanderai à la Commune et au Collège d'aller un peu plus loin et de voir si il n'y a vraiment pas moyen de sauvegarder cet aspect-là des choses. Deuxième remarque, quand vous dites que la porte Avenue Joseph Baeck a été réparée, si vous appelez placer une barrière devant la porte, si vous appelez ça une réparation, alors oui alors c'est réparé depuis deux ans. Ça, ce n'est pas une réparation et je trouve que ça fait très mauvais genre, parce que de toute façon, ça fait deux ans que cette porte est dans l'état.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Magérus.



**#012/25.02.2015/A/0038#**

**Interpellation déposée par Monsieur Ikazban relative au Partenariat Local de Prévention (PLP).**

**Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban betreffende het buurtinformatienetwerk (BIN).**

---

**M. le Président :**

*Le point est reporté à la prochaine réunion.*

**#012/25.02.2015/A/0039#**

**Interpellation déposée par Monsieur De Block relative aux possibilités d'utilisation du terrain situé à la Porte de Ninove.**

**Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block betreffende de gebruiksmogelijkheden van het terrein gelegen aan de Ninoofsepoort.**

---

**M. le Président :**

Je cède la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

C'est tout simple. Le hangar très réputé finalement a été démoli. J'ai vu des remarques et des questions de riverains qui attendent depuis longtemps un espace un peu plus grand que le petit triangle qui disent ok, et est-ce qu'il y a une possibilité que cet espace soit utilisé, même temporairement en attendant que les travaux un jour commencent, comme un petit parc, une plaine de jeux, quelque chose pour les enfants ou pour les jeunes du coin. Voilà je sais qu'il y avait une question d'amiante. Je ne sais pas à quel point ça a pollué le site en tant que tel et donc ma question est très simple, est-ce que le site se prête à être transformé en un jardin, un petit parc, une plaine de jeux ou un terrain de skate? Au niveau de la santé, est-ce qu'il faut un assainissement éventuel, est-ce qu'il y a un service d'inspection qui est passé pour dire ok, il est libre d'amiante et deux est-ce que la Commune si il y a possibilité, veut prendre l'initiative envers les Communes et la Région vu que je pense que c'est encore la propriété de Bruxelles-Propreté, de faire les démarches nécessaires pour rendre possible une mise à disposition au quartier ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Comme vous le rappelez, ce fameux hangar de Bruxelles-Propreté, un chancre en plein cœur de la Porte de Ninove, appartenant à la Régie Foncière Régionale a enfin été démoli. Je peux vous assurer que ça n'a pas été évident. Il a fallu faire le forcing auprès de la Région. Je vous rappelle que la Commune a dû prendre un arrêté de démolition le 9 septembre 2014 à la suite de l'effondrement d'une partie du plafond de ce bâtiment. L'insistance et les rappels de la Commune ont finalement portés leurs fruits, même s'il a fallu attendre le mois de février pour que la démolition se réalise enfin. Nous sommes satisfaits, mais maintenant comme vous l'avez dit, il faut veiller à ce que cet espace ne devienne pas un dépotoir à ciel ouvert. Il est nécessaire de l'occuper en attendant le projet régional pour la

porte de Ninove. Dès le mois d'octobre 2014, le Collège a manifesté sa volonté de voir une occupation précaire à cet endroit. Plusieurs réunions inter-cabinets ont eu lieu avec les membres du Collège en charge de l'Urbanisme, du Logement et des Contrats de quartiers ainsi que des cabinets Vervoort, Smets et Frémaux. La dernière réunion a eu lieu début janvier à la demande de la Commune. A chaque fois, le Collège a demandé que la démolition soit immédiatement suivie d'une occupation temporaire de l'espace par les pouvoirs publics, soit via un appel à projet dirigé vers les associations et les riverains. Nous avons également demandé que cette occupation précaire prévoit une réelle participation des citoyens, pas seulement molenbeekoïses, puisque la zone est à cheval sur la Ville de Bruxelles et Anderlecht. Cette participation doit porter sur tout l'avenir de la porte de Ninove, parcs, logements publics et privés et infrastructures. Nous voulons que ce mixte soit une réalité et qu'il se fasse de manière harmonieuse. A ce jour, malheureusement la Région refuse d'aller plus loin dans le cadre de ce projet. Elle a même déprogrammé la dernière réunion inter-cabinets qui était prévue au mois de janvier. Pourtant, les riverains et les associations avec lesquelles les membres du Collège sont en contact régulier, débordent d'idées : piste de rollers, de patins à roulettes, potagers collectifs en bac, terrain de foot, zone de jeux. Le mois dernier, j'ai pour ma part encore envoyé un courrier demandant cette occupation en proposant notre aide pour réaliser ce projet avec des riverains. Des fonds existent dans le cadre du Contrat de quartier Petite Senne, toutefois, sans collaboration de la Région, il est encore difficile d'installer quoi que ce soit, mais il semblerait qu'aujourd'hui la Région soit quand même intéressée pour ces projets participatifs avec les habitants dans le cadre des enveloppes de Contrats de quartiers. Enfin au niveau de la pollution, le bâtiment contenait de l'amiante qui a été évacuée avec toutes les précautions nécessaires. Le terrain, sous la dalle en béton qui est restée, est dépollué. Il reste des substances toxiques dans le sol mais cela n'empêche pas nécessairement d'y mener des projets d'occupations temporaires.

**M. le Président :**

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

**M. De Block :**

C'est une excellente réponse.

J'aime bien avoir des réponses comme ça.

**M. le Président :**

Je clos la séance publique et nous passons dans un instant à la séance à huis clos aussitôt que la salle aura été libérée.